

SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE DU 27 JUIN 2022

Présidence de M. Florian Bercault, maire

Le lundi vingt-sept juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt juin deux mille vingt-deux, comme le prévoient les articles L2121-10 et L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle n° du Palindrome de Saint-Nicolas situé 25 rue Albert Einstein à Laval, en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20 h 02), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 41), Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huaumé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 10), Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Marie-Cécile Clavreul, Samia Sultani, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (jusqu'à 19 h 27), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Marjorie François a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Camille Petron a donné pouvoir à Patrice Morin, Michel Neveu a donné pouvoir à Florian Bercault, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 20 h 02), Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière (à partir de 19 h 26), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Sultani, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin, Henri Renié a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 27).

Sébastien Buron et Lucile Perin sont désignés secrétaires.

La séance est ouverte à 18 h 07.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DE CONSEILS MUNICIPAUX EN DATE DES 21 MARS 2022, 4 AVRIL 2022 ET DU 9 MAI 2022

M. le Maire : *Donc vous avez reçu les procès-verbaux. Est-ce que vous avez des observations à formuler sur les procès-verbaux ? Non ? Donc ils sont adoptés.*

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE).

M. le Maire : *Concernant les décisions municipales, depuis le dernier conseil, est-ce que vous avez des questions, observations ? Non plus.*

COMPTE RENDU DES MARCHÉS ET ACCORDS CADRES

M. le Maire : *Concernant les compte-rendu des marchés et accords-cadres ? Il n'y a pas de question ?*

QUESTIONS DU MAIRE

M. le Maire : *Et bien, on va démarrer avec les questions du maire, avec de beaux sujets qui nous attendent ce soir. Donc voilà, je tenais à vous dire, en tout cas en introduction, la fierté d'être tous réunis ce soir, symboliquement, au Palindrome, et je remercie chaque conseiller municipal d'avoir accepté cette organisation. Je crois qu'on a la chance de se retrouver dans un des plus beaux quartiers de Laval, à deux pas d'une piscine reconnue par tous les Lavallois, à quelques pas de la Plaine d'aventure, qui est 24 hectares de nature à disposition de chacun d'entre nous. Et c'est l'occasion pour nous de valoriser le quartier et puis de faire quelques annonces puisque c'est dans la première délibération qui va nous attendre, la rénovation du quartier. Et puis, c'est aussi l'occasion de dire que voilà, la maison du peuple, l'Hôtel de ville, le conseil municipal aussi peut se rapprocher des habitants. On parle beaucoup d'abstention, on parle beaucoup de désengagement citoyen, je crois que c'est l'occasion, et quand je vois ce public nombreux, que je remercie de sa présence, voilà, ça nous donne raison collectivement de nous investir au quotidien, au-delà des rayons de quartiers, au-delà de la présence des élus sur le terrain. Voilà. Aussi de rapprocher nos institutions de nos quartiers, c'était un engagement fort qu'on peut porter collectivement. Alors, la première délibération, elle est le fruit d'un gros travail. Monsieur Pillon, vous vouliez... Oui, oui, c'était convenu, je vous laisse la parole là-dessus avant de venir à la délibération. Allez-y.*

Didier Pillon : *Donc, c'était simplement pour redire que nous étions tout à fait d'accord, et comme vous l'avez souligné, il fallait l'unanimité des conseillers municipaux pour pouvoir délocaliser en quelque sorte le conseil, donc c'est avec plaisir qu'on a suivi cette demande, considérant que c'était encore une fois un moyen de rapprocher les décisions des habitants qui sont directement impactés. Et ce soir, c'était en effet particulièrement marquant. C'était simplement pour vous dire qu'on vous suivait sur ce dossier-là, qu'on était tout à fait d'accord.*

M. le Maire : *Eh bien je vous remercie sincèrement, et de votre présence et de l'acceptation de cette proposition qui est pour le bien de notre ville. Et donc effectivement, au-delà de l'aspect symbolique de rapprocher nos institutions, il y a aussi cette première délibération qui est une délibération importante. Je crois qu'on n'en a pas énormément dans ce mandat des délibérations aussi importantes que le fruit d'un gros travail de deux années. Je remercie les services de la ville, les services de Laval Agglomération, nos bailleurs impliqués dans ce projet de rénovation du quartier, évidemment Mayenne Habitat représenté ce soir et présent dans le public, Méduane Habitat, le bailleur de la ville, là aussi, et je vous remercie de la présence de son directeur général, mais aussi son Président Patrice Morin, les élus impliqués depuis deux ans dans le dossier : Patrice Morin, Bruno Bertier, Antoine Caplan aux finances, et toute l'équipe municipale. C'est une vraie fierté de présenter ce plan de rénovation urbaine qui est le fruit, finalement, dès le lendemain de notre élection, c'était de s'engager avec une ambition renouvelée, de faire de Saint-Nicolas un quartier ouvert vers la ville, mais aussi un quartier ouvert à la ville. Voilà, c'est Saint-Nicolas qui se tourne vers Laval, Laval qui se tourne vers Saint-Nicolas pour, faire un seul et même esprit de quartier. Et je crois qu'après la mobilisation en tant qu'élu, en tant que maire, je me suis personnellement engagé dans ce dossier. J'ai signé l'appel en début de mandat avec les 199 autres maires, pour que 1% du plan de relance aille dans les quartiers populaires. Après la venue de la ministre de la ville à Saint-Nicolas, après la signature d'un partenariat national entre l'ANRU, l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, et la Banque des Territoires dans le quartier aussi, dans le grand Saint-Nicolas, on peut vous annoncer que c'est une ambition renouvelée pour le quartier qui va vous être présentée ce soir et c'est plus de 100 millions d'euros qui vont être investis d'ici 2028 pour le grand Saint-Nicolas, du Pavement jusqu'à Kellermann. Une ambition forte, ce n'est pas qu'un plan de rénovation par l'habitat, par le logement, c'est important et les bailleurs sont engagés, mais c'est un plan de rénovation qui permet à tous les habitants de Saint-Nicolas, tous les Lavallois y résidant d'être fiers de leur quartier, retrouver cette fierté de vivre à Saint-Nicolas, en ayant une rénovation qui aussi pense les aménagements, les espaces publics, le parvis de l'école, le parvis de la Maison de quartier, la voirie qui doit là aussi se renouveler pour accueillir des événements de vivre ensemble, entretenir, rénover notre Plaine d'aventure qui va accueillir de belles festivités d'été. Donc c'est un sujet important. Et puis il y a aussi, penser les déplacements pour ouvrir ce quartier sur la ville, et évidemment, je remercie l'équipe Territoires zéro chômeur de longue durée présent ce soir, y développer l'emploi. Le développement économique dans nos quartiers, c'est un sujet très important et je sais que Patrice Morin va y revenir. Donc c'est une rénovation globale qu'on vous présente ce soir, qui permet la réussite de toutes et tous. Quand on est à Saint-Nicolas, on peut réussir de la même manière que quand on est dans un autre quartier ou dans le centre-ville de Laval.*

C'est un peu le message qu'on va vous faire passer, et que finalement, au-delà des grandes orientations que Patrice Morin va vous présenter, c'est le début d'une histoire qu'on veut construire ensemble, qui va prendre du temps, ça va prendre des années, vous voyez, 2028 ce n'est pas demain, mais les grandes orientations sont fixées et c'est le début de la concertation et de la page qu'on va écrire tous ensemble avec les habitants du quartier de Saint-Nicolas. Donc j'ai le plaisir et l'honneur de laisser la parole à Patrice Morin qui va rentrer dans le détail de cette belle ambition renouvelée, deux ans de labeur et puis voilà, plus de 100 millions d'euros investis, voilà, c'est beaucoup plus que la place du 11 novembre, donc ça montre bien que l'engagement qui était de faire autant dans les quartiers est tenu ce soir.

AVENANT N°2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-NICOLAS

Rapporteurs : Le maire / Patrice Morin

I - Présentation de la décision

La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas a été signée le 28 juin 2018. Complétée par un avenant signé le 1^{er} mai 2020, elle a permis d'engager des opérations de rénovation de l'habitat et des espaces publics sur les secteurs du Mortier et de Kellermann et de programmer la rénovation de la résidence Coconnière au Pavement.

Un nouveau marché subséquent a été contractualisé en 2021 avec le bureau d'études La Fabrique Urbaine pour une mission de maîtrise d'œuvre consacrée à la requalification des ensembles Pavement et Galaxie au Pavement et à la consolidation du projet urbain de Kellermann. Cette mission a soutenu les efforts de la ville de Laval, de Laval Agglomération, de Mayenne Habitat et de Méduane Habitat auprès de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) pour engager une nouvelle contractualisation financière permettant la réalisation de l'ensemble du programme de rénovation urbaine sur le grand Saint-Nicolas.

- Le prolongement des travaux de rénovation à l'ensemble du quartier de Kellermann

Les objectifs du projet d'aménagement de Kellermann ont été affirmés autour des priorités suivantes :

- désenclaver ce territoire par la création d'une nouvelle trame d'espace public ouverte sur son environnement,
- créer des liens privilégiés vers les polarités extérieures : avenue de Tours, zone d'activités des Bozées et Plaine d'Aventure,
- permettre à la population de profiter de nouveaux usages récréatifs et culturels,
- réhabiliter et résidentialiser le patrimoine de Mayenne Habitat,
- contribuer à la mixité sociale et diversifier l'architecture du quartier par la création de nouveaux programmes de logements,
- créer de la diversité fonctionnelle sur le quartier par l'implantation de nouveaux programmes d'activités économiques sur la façade de la route de Tours et en ouvrant le Palindrome sur le quartier.

Pour y répondre, il a été arrêté les orientations suivantes :

- la création d'une nouvelle trame douce structurante permettant de renforcer le lien avec la Plaine d'Aventure, la zone d'activités des Bozées, les quartiers pavillonnaires Sud et les différents équipements structurants du quartier (maison de quartier, écoles, commerces, Palindrome),
- la création d'une nouvelle trame viaire à travers :
 - o le prolongement de la rue Myriam Lepert-Giraud jusqu'à la rue Albert Einstein,
 - o l'ouverture de la rue Victor sur l'avenue de Tours afin de créer une nouvelle entrée Est au quartier,
 - o le prolongement de la rue Victor jusqu'à la rue de Londres afin de désenclaver la partie nord-est du quartier et de desservir de nouveaux programmes de logements.

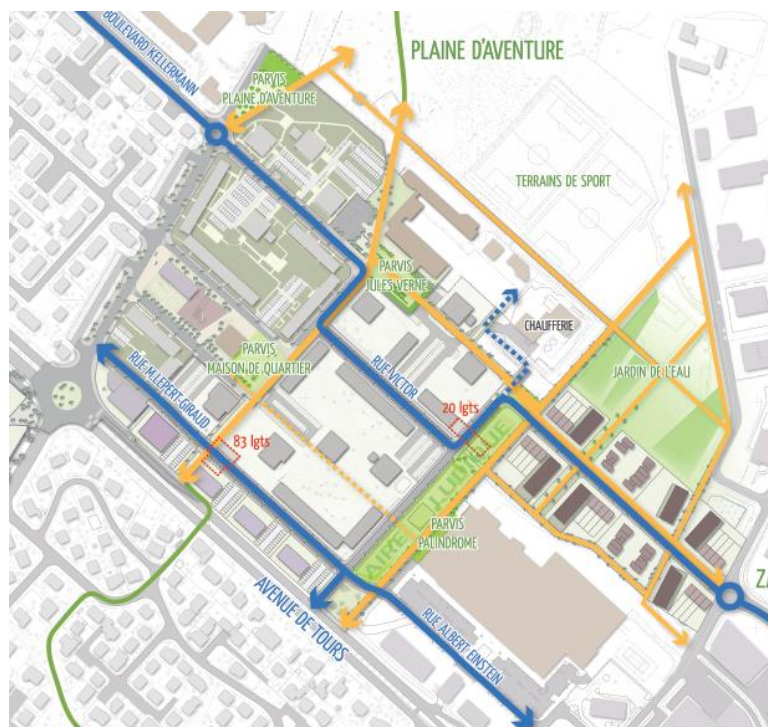
Cette nouvelle trame d'espaces publics permet in fine de dégager des potentialités pour l'aménagement de nouveaux usages sur le quartier au profit des habitants.

Le projet envisage aussi le déplacement de l'actuel bassin de rétention de la rue de Londres et sa transformation en « jardin de l'eau » de manière à rendre cet espace davantage paysager, ludique, pédagogique et à permettre une gestion écologique du futur quartier Kellermann (création d'un éco-quartier).

Sa mise en œuvre opérationnelle nécessite la démolition de 2 cages d'escaliers d'une barre (20 logements au 30 et 35 rue Victor) appartenant à Mayenne Habitat.

Enfin, en matière de diversification fonctionnelle et de l'habitat ont été identifiés les potentiels suivants :

- 1 500 m² de surfaces de plancher de plancher d'activité économique le long de l'avenue de Tours,
- environ 185 nouveaux logements dans un éco-quartier proposant une mixité de programmes (logements en bande, intermédiaires et petits collectifs) et faisant le lien entre l'actuel quartier Kellermann et la zone d'activité des Bozées.



- L'inscription de la rénovation du Pavement dans la convention

Dans la convention actuelle, les interventions de l'ANRU ne concernent que le secteur de la Coconnière. C'est pourquoi, les études urbaines ont porté sur un territoire plus large allant de l'avenue de Chanzy jusqu'au ruisseau Saint-Nicolas, avec comme priorités de :

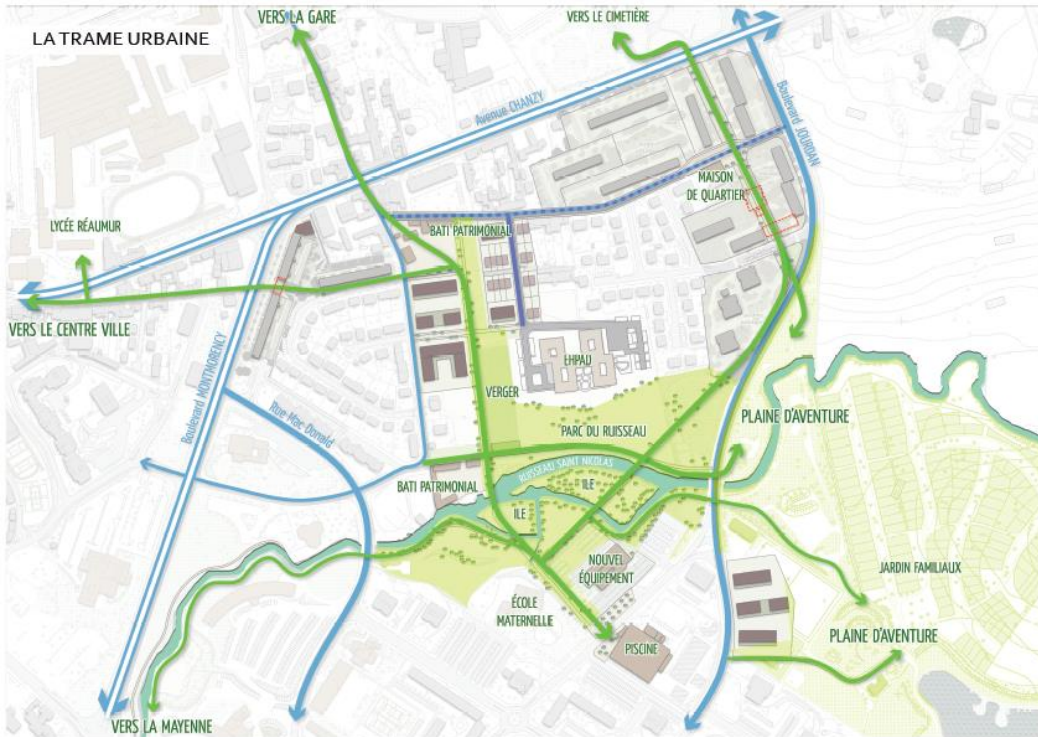
- désenclaver ce secteur vis-à-vis du reste de la ville, mais aussi au sein même de son territoire, par la création d'une nouvelle trame d'espaces publics ouverte sur son environnement,
- créer des liens privilégiés vers les polarités extérieures : lycée Réaumur, centre-ville, secteur gare et Plaine d'Aventure,
- permettre à la population de profiter des rives du ruisseau Saint-Nicolas par la mise en accès de ses îles et l'aménagement d'un nouvel espace vert au cœur de l'actuelle emprise de l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes),
- réhabiliter et résidentialiser le patrimoine de Méduane Habitat (secteurs Pavement, Galaxie, Mac Donald et Coconnière),
- diversifier l'architecture et attirer de nouvelles populations dans le quartier par la création de nouveaux programmes de logements,
- renforcer la diversité fonctionnelle du site par la mise en valeur et la création de nouveaux équipements de service sur le site

Dans ce cadre, le projet d'aménagement propose la création d'une nouvelle trame douce structurante permettant le lien entre l'ensemble des sous-secteurs et l'accès aux potentiels paysagers exceptionnels du site que sont le ruisseau Saint-Nicolas et la Plaine d'Aventure.

Il entraîne la démolition de deux bâtiments appartenant à Méduane Habitat : une tour de 32 logements (78 rue du Pavement) et la moitié de la barre située rue Faidherbe (2 et 6 rue Faidherbe), soit 20 logements.

D'autres cheminements Est-Ouest viendront parfaire ces liaisons et lier le quartier à la Plaine d'Aventure et au circuit pédestre du ruisseau Saint-Nicolas, qui permet de rejoindre la rivière la Mayenne ou, par l'ouest, le secteur Kellermann.

Le nouveau parc du ruisseau Saint-Nicolas, prolongement de la Plaine d'Aventure au cœur même du quartier, offrira aux usagers des espaces de détente, récréatifs, pédagogiques.



II - Impact budgétaire et financier

La ville de Laval s'engage à réaliser les travaux suivants dans l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas et pour lesquels elle percevra une subvention ANRU estimée à 1 720 000 € :

Description des travaux à Kellermann	Assiette de financement ANRU	Subvention ANRU estimée
Prolongement de la rue Myriam Lepert-Giraud jusqu'à la rue Albert Einstein	773 000 € HT	
Prolongation de la rue Victor jusqu'à la rue de Londres avec acquisition et démolition de la friche "Lavoisier"	1 310 000 € HT	
Maitrise d'œuvre et conduite d'opération (forfait)	333 000 € HT	
Total	2 416 000 €	1 070 000 €
Description des travaux au Pavement		
Réaménagement de la rue du Pavement avec création d'un parvis devant la maison de quartier	1 200 000 € HT	
Maitrise d'œuvre et conduite d'opération (forfait)	204 000 HT€	
Total	1 404 000 €	650 000 €

Ces travaux devront être réalisés entre 2025 et 2027.

Il vous est ainsi proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas et d'autoriser le maire à signer cet avenant, ainsi que tout autre document à cet effet.

Patrice Morin : *Merci Monsieur le Maire. Mes chers amis que je vois tout au fond de la salle, que j'ai eus l'occasion de rencontrer la semaine dernière, mesdames et messieurs les élus, c'est avec une certaine émotion, une grande fierté qu'a évoquée le maire tout à l'heure que je vais avoir le plaisir et l'honneur de présenter les grandes lignes de ce plan de rénovation de renouvellement urbain qui a été pensé avec et pour les habitants et ce n'est que le début de l'aventure. L'histoire va s'écrire. Nous sommes allés chercher les moyens, nous sommes allés chercher les sacs de ciment, nous sommes allés chercher les parpaings, nous sommes allés chercher les moyens et l'aventure va s'écrire avec vous à partir du mois de septembre. Alors, il y a effectivement quatre actes d'actions fortes qui nous ont permis d'avancer durablement, c'est l'habitat, la rénovation de l'intérieur, parce que même si les logements sont des grands logements, notamment sur Kellermann et sur le Pavement, ce sont des logements qui ont vieilli, qui ont besoin d'être réaménagés, ça sera fait avec les habitants. Ça sera fait en fonction des desideratas des habitants. Est-ce qu'ici et là on doit mettre une cage d'ascenseur ? Est-ce qu'ici et là on doit rénover la cuisine, les salles de bain ? Tout ça, ça sera fait avec vous. Les espaces publics, c'est la requalification des espaces publics pour aller chercher une meilleure qualité de vie. Ce qu'on a entendu ici et là il y a quelques semaines, c'est surtout à la suite des événements qui ont un petit peu émaillé ce quartier, c'est qu'il n'y avait pas assez d'équipements, il n'y a pas assez de terrains de jeu, il n'y a pas assez de sources d'occupation, notamment pour les jeunes et il faut travailler les espaces publics. Les mobilités, c'est repenser dans un avenir qui se veut plus vert. Il faut repenser les moyens de circulation, on y reviendra tout à l'heure. C'est pour ça que nous avons décidé de dégager de larges espaces de circulation, de larges coulées vertes, sur lesquelles je reviendrai. Et puis le troisième, le quatrième axe fort qui a été évoqué, c'est au-delà de l'urbain, c'est repenser les démarches engagées pour renforcer l'accès à l'emploi et notamment l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Sur le grand Saint-Nicolas qui recoupe les deux quartiers prioritaires, nous avons recensé, les services de l'État ont recensé entre 200 et 250 personnes qui sont durablement privées d'emplois et ce sont ces personnes, c'est vers ces personnes pardon que le projet Territoires zéro chômeur qui aujourd'hui a entamé sa phase d'action va s'adresser. La création d'une régie de quartier c'est permettre de mettre les habitants du quartier au plus près de leurs préoccupations, c'est faire par et pour les habitants du quartier, c'est labelliser l'association Alter cités qui aujourd'hui donne peu ou prou un certain nombre de services sur le quartier. Le projet d'agriculture urbaine sur la Plaine d'aventure, sur une Plaine d'aventure qui est quand même un territoire exceptionnel de 22 hectares de nature à proximité de quartiers prioritaires, c'est un projet qui démarrera à la fin de l'année, qui verra la livraison de ses premières récoltes au courant de l'année 2025-2026. C'est un gros projet qui a d'ores et déjà été cofinancé par l'État. Ce sont des moyens alloués aux contrats de ville qui ont notablement augmenté. Et puis enfin, c'est une programmation estivale qui veut mettre la culture dans les quartiers, L'été fantastique sera clôturé sur Saint-Nicolas, on en a déjà parlé ici et là. Le 27 août, vous serez tous invités sur la Maison de quartier, sur la Plaine d'aventure pour la finalité de cette grande opération de l'été fantastique. C'est le retour des ginguettes qui ont eu beaucoup de succès l'an passé.*

Donc les guinguettes reviennent effectivement, en espérant qu'au cours des semaines, les intentions se démultiplient. On l'a vu, moi j'ai assisté personnellement à une fête de quartier animée par un groupe de personnes, de Marocains la semaine dernière, moi j'aimerais bien, je formule le vœu que toutes les personnes que j'ai rencontrées sur le site de Saint-Nicolas la semaine dernière puissent venir aux guinguettes cet été. C'est favoriser les échanges, les partages encore une fois. Monsieur le Maire l'a souligné en introduction, l'idée fondamentale de ce projet de renouvellement urbain, c'est d'ouvrir le quartier, c'est de le valoriser, c'est de sortir de cette image négative qu'on a sur le quartier de Saint-Nicolas, c'est l'ouvrir à la ville et que la ville s'ouvre au quartier de Saint-Nicolas. L'animation et l'art en ville, vous l'avez vu j'espère presque tous, c'est une fresque qui est symboliquement placée à l'entrée du quartier du Mortier. Le quartier du Mortier est dans sa phase d'achèvement de rénovation. On a voulu, par cette œuvre monumentale, fixer une relabélisation du quartier pour dire que le quartier Saint-Nicolas, c'est aussi quelque chose qui devait s'ouvrir à l'art et pourquoi pas s'inclure dans une logique de parcours de street artistes tout au long des rues de la ville de Laval. Un projet engagé depuis 2018, puisque le premier avenant a été signé en 2018 par les bailleurs. On est, sur la photo ici présentée, sur la rénovation du Mortier. Le Mortier, sur le parc Simone Veil, c'était auparavant, pour ceux qui s'en souviennent, un espace de stationnement. C'est devenu un magnifique parc. Le projet engagé par Mayenne Habitat, c'est la démolition de la tour Lannes au début de l'année 2022. Alors, sur le secteur Kellermann, pour rentrer en détail des travaux engagés en 2022, vous avez donc des bâtiments de logements, des équipements publics et des activités. Ce qui est entamé, vous pouvez le voir d'ores et déjà pour les personnes qui habitent le secteur, c'est le réaménagement du boulevard Kellermann et de la rue Soult. C'est en cours et j'ai envie de dire c'est en cours d'achèvement normalement fin d'année 2022, début 2023, les travaux seront terminés. On a essayé, dans la mesure du possible, de suivre les travaux, l'achèvement des travaux des tours du bailleur Mayenne Habitat pour avoir une continuité d'aménagement entre les pieds d'immeubles et l'aménagement de la voirie, elle-même qui sera arborée. Le réaménagement de la rue Masséna et du boulevard Brune, de l'avenue Kleber, ça va débuter à la fin de l'année et ça se prolongera jusque milieu de l'année 2023. Donc voilà une vue des travaux engagés. Sur les espaces publics également, le parvis de la Plaine d'aventure démarrera après concertation en décembre 2023, ainsi que le parvis de l'école Jules Verne qui en a fort besoin, après consultation et concertation des parents d'élèves et des habitants. Des travaux à venir en 2023, sur le parvis de l'école Jules Verne, je viens de le préciser. Sur la rénovation de la Maison de quartier, on sera sur une programmation après concertation qui devrait démarrer en 2024 et sur un aménagement du square autour de la Maison de quartier également en 2024, avec un achèvement des travaux souhaité en 2026. La rénovation de la Maison de quartier, vous le voyez, qui en a fort besoin et le parvis et le square autour de la Maison de quartier. Donc un récapitulatif de l'ensemble des travaux engagés en 2022, à partir de 2022, donc sur le secteur Kellermann, le réaménagement des rues, des espaces parvis et Plaine d'aventure, la rénovation de Maison de quartier et du square.

L'ambition de ce projet c'est de dessiner de nouvelles mobilités avec le prolongement, ce qui vient concrétiser et justifier la démolition de la tour TC, le prolongement de la rue Myriam Lepert-Giraud, à partir de la pharmacie pour rejoindre la rue Albert Einstein, le raccordement de la rue Victor à l'avenue de Tours et enfin le prolongement de la rue Victor, ce qui va expliquer la démolition, on l'a expliqué la semaine dernière, la démolition de la moitié de la barre L, soit 20 logements, pour rejoindre la partie chaufferie et accéder, on va y arriver ensuite, voilà, on va arriver sur la création d'un éco-quartier paysager qui viendrait en fait et place de l'ancienne école IFSI qui est donc part derrière ici. La transformation donc d'un espace de 17 000 m² qui est aujourd'hui en friche, si on peut revenir sur... Voilà. Aujourd'hui, l'état aujourd'hui. Si on peut revenir sur la slide explication. La création d'une nouvelle voirie pour ouvrir Kellermann sur la zone des Bozées, donc pour avoir une continuité, un prolongement à partir de la rue Victor pour prolonger dans ce nouvel éco-quartier pour rejoindre la zone d'activités et offrir aussi une entrée sur la Plaine d'aventure directe. Un total, donc je l'ai dit, de 17 000 m² pour un foncier qui d'ores et déjà fait l'objet d'une intention particulière dans sa première partie d'Action Logement. Donc on a un potentiel de reconstruction d'environ 180 logements dont 50, je viens de le préciser, pour Action Logement, et une gestion durable des eaux pluviales avec les photos d'illustration qui vont suivre. En fait c'est le transfert de bassins d'orage qui serait ramené au pied de cet éco-quartier, donc offrirait, comme les images suivantes vont vous le montrer, une intention autour de l'eau. Voilà. Ce sont des illustrations autour de ce qu'on pourrait appeler un jardin de pluie. Sur la partie habitat, en ce qui concerne Mayenne Habitat, donc on est sur la rénovation, l'amélioration des espaces extérieurs pour 484 logements, la démolition, je l'ai précisé, de 20 logements, avec une offre de reconstitution à un pour deux, donc de 10 logements, et une aide totale de 3,3 millions de l'ANRU en prêts et subventions sur cette partie des travaux. Cette partie des travaux qui devrait être achevée, on va dire en 2028, voilà, sur la dernière partie en tout cas. Le plan d'aménagement. Alors, je pense qu'on peut s'attarder un petit peu sur cette vue en 3D qui est très intéressante, avec une vision actuelle. On retrouve donc la pharmacie, puis on passe sur la vision d'aménagement d'ensemble tel que nous l'imaginons, avec la prolongation de la rue Myriam Lepert-Giraud, avec une intention, le long de l'avenue de Tours aussi de reconstituer une offre tertiaire on va dire ou commerciale, la rénovation, on le voit au centre, de la Maison de quartier, et l'acquisition, tout dans le fond, de ce qui pourrait être, ce qui sera un éco-quartier. Sur le secteur du Pavement, on est là aussi sur une intention forte. C'est un petit peu la colonne vertébrale de ce projet, de retrouver la nature et de nouvelles mobilités. Deux types d'intentions entre une traversée forte en venant de l'espace de la Senelle pour rejoindre la Plaine d'aventure, ce qui va expliquer la démolition de la tour, la première tour qui est près de la Maison de quartier et de la moitié en faille du bâtiment qui est en dessous de cette tour, soit 20 et 54 logements en tout. Voilà. Une réflexion également amenée sur le secteur de l'ancien EHPAD, sur un site qui pourrait effectivement pourvoir un certain nombre de projets d'aménagement ou d'habitats. Et puis une reconquête sur des voies vertes et bleues autour d'une liaison entre la Mayenne et la Plaine d'aventure, autour du ruisseau de Saint-Nicolas, une redécouverte du ruisseau de Saint-Nicolas, comme vous pouvez le voir sur ces deux photos d'illustration. Il y a deux îles magnifiques sur le ruisseau de Saint-Nicolas. D'ores et déjà, nous avons un engagement de l'hôpital à pouvoir accéder, en tout cas à traverser la partie qui appartient à l'EHPAD. Donc on peut imaginer des parcours verts qui rejoindraient donc la Mayenne, le centre-ville jusqu'à la Plaine d'aventure.

L'amélioration de l'offre de logements sur la partie nouvel EHPAD, donc voilà, on arrive sur la démolition des 52 logements dont je vais vous parler. La barre B et la tour C qui sont illustrées entourées de rouge, donc au milieu des bâtiments Galaxie. La rénovation et l'amélioration des espaces extérieurs pour 291 logements en fonction des desideratas qui seront exprimés par les locataires évidemment et une aide à hauteur de 4,2 millions de l'ANRU. Alors, là aussi, une vue en 3D qui est intéressante. Donc dans l'idée d'aller créer un mail paysager en cœur de quartier. Voilà c'est ce qui explique les fondamentaux de ce projet encore une fois, c'est ouvrir des circulations, là on est dans la création d'un mail qui est circulant, donc qui va de l'avenue Chanzy et qui rejoint l'entrée de la Plaine d'aventure. Cette coulée verte, elle reste à imaginer, aujourd'hui on peut imaginer y mettre, ou pas, peu ou prou, un peu de stationnement, on peut imaginer y mettre des jardins, on peut y mettre un parc paysager. Voilà, tout est possible à ce niveau de présentation. Une intention forte qui sera amenée sur le secteur de la rue du Pavement redessinée pour mettre en valeur la Maison de quartier. C'est une projection 3D, là aussi qui nous permet de voir qu'on va travailler énormément l'apaisement des circulations autour de cette place centrale. Donc vous voyez que dans l'illustration, la tour n'existe plus et qu'on est sur une volonté d'aller sur des mobilités douces. La synthèse et la conclusion donc de ce vaste programme, c'est 2022 en ce qui concerne le secteur Kellermann, 2022-2027, trois phases de travaux sur le patrimoine de Mayenne Habitat. On est sur l'achèvement de la partie 1, Mayenne Habitat sur la partie 2 et 3 de Kellermann donc on sera sur un achèvement, je l'ai dit tout à l'heure, au cours de 2028-2029. Avril 2022-Mars 2023, c'est la rénovation du boulevard Kellermann, donc la rue Soult, l'avenue Kleber, la rue Massena et le boulevard Brune. Ça sera achevé très prochainement. 2023, c'est l'aménagement de l'école, du parvis de l'école Jules Verne et de l'entrée de la Plaine d'aventure, 2024, la rénovation de la Maison de quartier et l'aménagement de son parvis, enfin 2025, la prolongation des voiries vers le nouvel éco-quartier. Le nouvel éco-quartier démarrant à partir de 2024-2025. Sur le secteur du Pavement, on a d'ores et déjà entamé la rénovation de la Coconnière, parce que les travaux sont partis, avec un achèvement prévu en 2024. À partir de 2023, donc le réaménagement d'ensemble : résidentialisation, aménagement du mail piéton dont je vous ai parlé, des résidences Pavement et Galaxie. Et puis à partir de 2025, le réaménagement de la rue du Pavement qui devrait être livrée au courant du premier semestre 2026. Donc le réaménagement de l'ensemble du Pavement, j'ai eu l'occasion de le préciser aux habitants du secteur la semaine dernière, sera achevé pour la fin 2026. Un projet à faire ensemble, et bien on l'a dit, on a posé les intentions, on est allé chercher les outils, on est allé chercher les financements, le maire l'a précisé tout à l'heure. On va maintenant commencer à travailler avec vous et pour vous, donc c'est l'ouverture d'une maison du projet au centre Murat qui va commencer petit à petit à vivre, on va y exposer les panneaux que vous venez de voir, on va rencontrer les habitants qu'on n'a pas pu capter. C'est une concertation et un dialogue dès la rentrée sur les aménagements, et on y tient, de l'entrée de la Plaine d'aventure et du parvis de l'école Jules Verne. La démarche d'agriculture urbaine, quartier fertile donc est en cours de démarrage, le chargé de projet, directeur du projet va être recruté très prochainement et l'opération démarrera donc au cours de l'année 2023, des années 2023-2024. Et enfin, ce que nous souhaitons initier, c'est des démarches d'urbanismes transitoires et d'aménagement participatif pour qu'on puisse commencer à voir en attendant, parce qu'on est sur du temps long, j'en ai bien conscience, qu'on puisse commencer à voir ce que va pouvoir devenir ce quartier dans les années qui viennent. Voilà. J'en ai fini.

M. le Maire : *Merci beaucoup à Patrice Morin pour cet exposé qui montre toute l'ambition renouvelée pour le quartier et avec un peu d'émotion aussi, parce que c'est un projet qu'on travaille, voilà, depuis maintenant près de deux ans. Est-ce qu'il y a des questions ou observations sur cette présentation d'avenant ? Oui, Madame Clavreul.*

Marie-Cécile Clavreul : *C'est une remarque préliminaire, sinon c'est Samia qui interviendra. Ça concerne nos délibérations. Nous avons été avisés au cours de la semaine d'une modification d'une délibération sur la programmation estivale. Nous avons donc reçu un mail, par contre, concernant cette délibération-là, les quatre projets qui étaient associés à la délibération plus la programmation des conseillers, enfin la création des postes de conseillers en archéologie, il y a une délibération, la première qui avait fait l'objet de modifications. Alors on reçoit les dossiers le mardi, délai légal, vous modifiez les quelques délibérations, alors pour certaines nous sommes avisés, pour d'autres, on s'en aperçoit au moment où on étudie le dossier puisqu'on ne télécharge pas au même moment. Je trouve que, ça fait plusieurs fois que je le dis, je m'étais arrêtée depuis un peu de temps parce que je ne l'avais pas constaté, ça recommence. Alors je le refais pour qu'on puisse avoir un peu plus de transparence quand vous modifiez parce que le délai légal d'avertissement, il n'est plus respecté, on est d'accord. Donc là, on est quand même très ouverts sur ces modifications, mais au moins prévenez-nous. Au moins les droits de l'opposition seront correctement respectés. Merci.*

M. le Maire : *Rassurez-vous, il n'y a aucune volonté d'opacité, loin de là, bien au contraire. Je rappellerais qu'il y a un travail d'ailleurs en commission qui est fait, donc les délibérations ne sont pas découvertes la veille pour le lendemain, il y a un travail en commission et sans doute des ajustements, parfois des corrections de coquilles d'orthographe qui ne vaut pas forcément avertissement. Ça doit être de cet ordre-là, sinon effectivement, vous avez toujours été informés en temps et en heure, mais je prends la remarque et je regarderai dans le détail, évidemment, ces délibérations. Mais la transparence est la plus totale depuis deux ans, en tout cas je l'espère. Madame Sultani.*

Samia Sultani : *Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. C'est avec beaucoup de plaisir que je vois ce projet, la poursuite de ce projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Nicolas. C'est un projet qui me tenait personnellement à cœur puisque j'en avais la charge à l'époque où j'étais première adjointe de la ville de Laval, en parallèle avec le projet de rénovation urbaine du quartier des Pommeraies qui a été engagé à l'époque de François d'Aubert, continuité assurée par l'équipe de Guillaume Garot, Jean-Christophe Boyer et puis on a continué par la suite. C'est juste pour dire qu'un projet de rénovation urbaine ne voit pas le jour au bout de deux ans. C'est un travail de longue haleine qui demande une mobilisation de plusieurs majorités qui se succèdent. Donc je tiens à remercier en premier lieu les services, puisque Christian Perrier était à la tête des agents qui nous ont accompagnés dans la réflexion sur ce projet et je souhaite juste rappeler et donner un petit historique de ce projet de rénovation du quartier Saint-Nicolas, puisque nous avons été élus à l'époque en 2014 et il n'y avait pas de dépôt de candidature de la ville de Laval pour pouvoir bénéficier de financements de l'ANRU pour la rénovation urbaine de Saint-Nicolas.*

Nous nous étions battus à l'époque pour que ce projet soit inscrit dans les priorités nationales, puisqu'on pouvait bénéficier de financements assez conséquents. Nous n'avons malheureusement pas été retenu à l'époque dans les financements proposés par l'ANRU, donc les financements nationaux. Et nous avons recandidaté parce qu'il faut persévérer pour ce type de projet et ne pas baisser les bras et nous avons candidaté pour que le projet soit retenu donc dans le cadre des projets régionaux, avec la participation et le soutien notamment du Conseil régional à l'époque, puisqu'il fallait aussi avoir l'aval et le soutien de la Région. C'est un projet, pour rappel, qui date de 2014, avec une signature en 2018 donc il fallait travailler sur le projet, trouver les financements, les partenariats, d'ailleurs je salue le directeur de Méduane Habitat et puis il y avait Mayenne Habitat, aussi à mobiliser parce qu'une bonne partie des logements du quartier Saint-Nicolas sont des logements Mayenne Habitat. Ce n'était pas chose aisée mais nous avons pu mobiliser l'ensemble des acteurs. C'est beaucoup d'énergie qu'on consacre déjà à avoir un maximum de partenaires autour d'un projet fédérateur, de mon point de vue, qui a pour finalité, bien entendu cette mixité sociale qui nous est chère et aussi un confort de vie pour les habitants du quartier. Donc je salue le travail qui a été fait depuis par les services et aussi par les élus, et puis cette continuité républicaine que vous assurez aujourd'hui en maintenant votre mobilisation pour le quartier Saint-Nicolas. Juste une remarque par rapport à l'une des priorités qui me semble importante, qui est l'emploi bien entendu, c'est important, mais probablement aussi l'accent à mettre sur l'entrepreneuriat notamment des jeunes dans ce quartier parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui souhaitent monter leur projet et je pense qu'il faut aussi prévoir quelques financements pour accompagner les projets des jeunes dans ces quartiers prioritaires. Personnellement, j'aurais aimé que ce périmètre de quartier prioritaire soit plus large, malheureusement on a retenu quelques poches de précarités liées au revenu médian et c'est pour cette raison que les financements ne sont pas à la hauteur de ce qu'on pourrait imaginer comme projet ambitieux pour le quartier, mais en tout cas, je pense qu'en plus de l'emploi, en plus de la rénovation des logements, la réhabilitation des logements, il faut mettre l'accent sur l'entrepreneuriat dans le quartier Saint-Nicolas. Et puis un dernier mot peut-être sur la Plaine d'aventure, donc effectivement il y a ce projet de ferme urbaine et je continue à penser que les fermes nous entourent de partout et on a la chance d'avoir des fermes partout dans un département rural comme le nôtre et il me semblait plus pertinent de prévoir plutôt un parc urbain pour ouvrir le quartier Saint-Nicolas sur la ville, puisqu'un parc urbain attire aussi des gens de l'extérieur alors qu'une ferme urbaine risque de cloisonner, de mon point de vue, et d'isoler le quartier, donc je pense que le choix de ferme urbaine n'est peut-être pas pertinent dans un département comme le nôtre où on se retrouve à 1 km de rayon avec plusieurs fermes autour de nous, on a la chance d'avoir ces fermes et cette verdure dans le quartier, dans le département et la ville de Laval. Mais en tout cas, un point sur l'entrepreneuriat des jeunes et puis un autre point sur l'ouverture du quartier par un vrai parc urbain au niveau de la Plaine d'aventure. Merci à vous.

M. le Maire : *Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Oui, James Charbonnier.*

James Charbonnier : *Oui. Merci Monsieur le Maire. Moi, la question si vous me le permettez, il y a une Madame Guerin qui participe à la réunion ce soir et elle souhaiterait vous poser une question sur le projet du quartier. Est-ce que je peux lui passer la parole ?*

M. le Maire : *Je l'invite à venir mercredi prochain puisqu'il y a une réunion publique pour échanger et démarrer la concertation. Là c'est vraiment le conseil municipal, donc je vous invite plutôt à porter sa parole, en tant qu'élu, vous représentez les Lavallois.*

James Charbonnier : *Elle s'inquiète, à savoir il n'a pas été question du bâtiment Gamex. Est-ce que ce bâtiment fait partie de la réhabilitation, ou pas ? Elle souhaiterait avoir la précision. Merci beaucoup.*

M. le Maire : *Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interrogations ? Je laisse Patrice Morin répondre et je compléterai.*

Patrice Morin : *Alors, en ce qui me concerne, je laisserai Bruno Bertier répondre sur le Gamex. En ce qui concerne le parc urbain, effectivement je partage vos vues. Alors sachez quand même que la ferme dite urbaine ne va pas couvrir les 22 hectares de la Plaine d'aventure, loin de là, que nous nourrissons, Isabelle Eymon entre autres, des projets intéressants pour développer effectivement cette attractivité. Le projet ferme urbaine s'inscrit dans une logique autour du bien manger dans les quartiers prioritaires. Effectivement nous avons une terre d'agriculture très riche autour de nous, mais vous n'êtes pas sans savoir que l'accès à l'alimentation et l'alimentation de qualité, saine et de proximité est aujourd'hui quand même quelque chose de plus en plus difficile. J'étais ce matin à l'assemblée générale des Restaurants du cœur. Les Restaurants du cœur ont augmenté le tonnage de distribution sur la Laval ville de 35 %. Ça veut dire que les gens ont de plus en plus de mal, vous le savez aussi bien que moi à s'alimenter et à s'alimenter de manière saine. Le projet quartier fertile, qui est labellisé par l'ANRU, le ministère de l'Agriculture, le ministère de la ville, enfin du moins quand il y en avait un, est un projet qui s'inscrit dans une démarche d'accompagnement autour du bien manger dans les quartiers. Voilà, c'est ça aussi. Et puis quelque part parce qu'il nous est permis de rêver et je pense que c'est quelque chose qu'on a entendu beaucoup dans nos déambulations sur Saint-Nicolas, comme vous je l'imagine, les habitants de Saint-Nicolas aimeraient bien qu'on puisse recréer cet esprit de village, cet esprit de marché, et pourquoi ne pas imaginer que le marché soit alimenté par une production de proximité. Qui plus est, c'est le dernier point que je voulais développer autour de ce projet, ça sera une source fabuleuse de développement d'activité dans le cadre de Territoires zéro chômeur. Voilà, donc ça, ça s'inscrit je dirais de manière contiguë, avec une intention forte que vous avez raison de porter sur l'attractivité et le développement de ce parc urbain qui, peu ou prou, n'a pas beaucoup changé ces dernières années. Voilà, je laisse Bruno Bertier répondre sur le Gamex.*

Brune Bertier : *Merci Patrice. Mes chers collègues bonsoir. D'abord, moi aussi je suis très heureux que cette réunion du conseil municipal ait lieu sur le canton, figurez-vous, ici, où je suis élu conseiller départemental. Sur le Gamex, c'est un vieux sujet puisque ce bâtiment est dans un état déplorable depuis de très, très nombreuses années et je rejoins les préoccupations de Madame. Nous travaillons depuis le début du mandat sur le projet puisque c'est une des premières visites, Monsieur le Maire, que je crois que nous avons fait sur site.*

Nous avons été à l'intérieur du bâtiment pour juger de l'état lamentable dans lequel il est. C'est un bâtiment qui n'appartient pas à la ville, qui appartient à un particulier sur la région parisienne, et qui pendant de très nombreuses années voulait le vendre sans vouloir le vendre puisqu'il le mettait à un tel prix que ce n'était quasiment pas possible de le vendre à ce prix-là. Nous lui demandons depuis le début du mandat de mettre en protection ce bâtiment puisque, comme tout le monde le sait, c'est un bâtiment où régulièrement il se passe des choses qui ne devraient pas se passer et en tout cas nous avons travaillé avec le propriétaire. Ce que je peux vous dire ce soir, brièvement, c'est qu'un acheteur est pour acheter ce bâtiment, est en train de faire des études pour savoir si on peut conserver la structure, qui est plutôt saine, du bâtiment. Mais je ne suis pas un spécialiste, il faudra voir, ou si le bâtiment en lui-même sera abattu pour récupérer le foncier et rebâtir quelque chose dessus. Ça sera très certainement plutôt autour du logement s'il devait y avoir quelque chose sur ce site du Gamex. Voilà, je ne peux pas en dire plus. C'est une affaire de privé à privé. La ville, évidemment, si le dossier n'avancait pas, évidemment mettrait, serait plus volontariste sur ce sujet, mais on va laisser faire d'abord la transaction qui est en cours. Si les choses aboutissent, et bien écoutez, j'en informerai le conseil municipal et évidemment les riverains.

M. le Maire : *Merci beaucoup. Effectivement, je voudrais revenir sur ce temps long, effectivement cette continuité républicaine. C'est dommage de ne pas avoir rendu hommage à un ancien maire, Guillaume Garot, qui a beaucoup fait aussi pour nos quartiers prioritaires. J'en profite pour le citer puisqu'il n'a pas été cité. Ah qui a été cité ? Et bah très bien. Et peut-être vous avez omis alors un acteur aussi essentiel aux côtés de Guillaume Garot, Jacques Auxiette, président de Région, qui à l'époque avait mis 2 millions d'euros pour le quartier prioritaire des Pommeraies et qui a montré le volontarisme de la Région. Donc j'ose espérer que la Région Pays-de-la-Loire soit à l'image de ce qu'elle a fait dans le quartier des Pommeraies, puisse nous accompagner dans le quartier de Saint-Nicolas. Vous dire que cette continuité républicaine va un peu plus loin puisqu'on met des moyens financiers sur Saint-Nicolas. Certes, on l'a dit dans la présentation, ça a démarré avec une convention avec l'ANRU à partir de 2014, puis 2018 avec les bailleurs, mais il n'y a pas eu d'euros engagés par la ville de Laval. Nous on prend l'engagement dans les 100 millions d'euros annoncés, plus de 6 millions d'euros vont être à la charge de la ville de Laval et c'est important, ce qui va permettre de refaire la voirie, de faire les espaces publics et ça me semblait important de le souligner. Et rappeler également, puisque vous en parliez, peut-être que vous en aviez rêvé, on l'a fait, vous parliez de classer le quartier prioritaire d'intérêt national, à travers l'engagement de l'ANRU, et je remercie l'État de son accompagnement, on est passé de 10 millions d'euros d'accompagnement à 20 millions d'euros. Donc ils ont doublé leur enveloppe de participation en voyant l'ambition qu'on portait pour ce projet et je crois qu'avec Patrice Morin on a été très convaincant lors des différentes réunions et auditions, ce qui fait qu'aujourd'hui, avec ces 20 millions d'euros, c'est l'équivalent de l'investissement de l'État dans des quartiers d'intérêts nationaux, donc je crois que c'est plutôt une bonne nouvelle, on peut s'en réjouir. Sur l'entrepreneuriat, évidemment, on y réfléchit, on y travaille puisqu'on est labellisé quartier productif. Alors c'est un projet un peu nébuleux du ministère de la ville qui vise justement à favoriser l'entrepreneuriat dans les quartiers. On attend des actions concrètes de l'État, mais on est en lien grâce à ça avec la Banque publique d'investissement.*

Et je rappellerais que la Technopôle a un projet d'incubation dans les quartiers avec « Nos quartiers ont du talent » et donc des jeunes issus de nos quartiers prioritaires sont aujourd'hui entrepreneurs dans notre technopôle Mayennaise. Donc ça c'est plutôt une bonne nouvelle. Quant à la ferme urbaine, juste un commentaire, vous dire de venir aux guinguettes de Saint-Nicolas. Moi, j'ai pu voir les enfants heureux de voir des animaux lorsque la ferme a débarqué lors des guinguettes l'année dernière et je crois que ce lien avec les animaux, avec l'idée d'une ferme, justement aux portes de notre quartier a énormément de sens, au-delà de l'insertion, au-delà du vivre ensemble, au-delà de cette reconnexion effectivement au monde animal. Et puis vous dire qu'on va aller au-delà dans cet aménagement de la Plaine d'aventure, puisqu'il y a aussi des projets du budget participatif qui ont été lauréats et donc il y aura une extension des jardins familiaux. Donc c'est toutes ces petites graines que nous avons semées qui vont faire ce parc urbain dont vous rêvez et on aura plaisir à le construire ensemble, parce que voilà, ce n'est qu'une partie de la concertation qui va démarrer dès demain, en tout cas dès mercredi soir. Moi je suis heureux en tout cas que vous ayez salué le travail et qu'on puisse voter collectivement cette délibération. S'il n'y a pas d'autres observations ou remarques ? On va procéder donc au vote. Alors puisqu'on n'est pas salle du conseil municipal, on n'a pas nos micros habituels, on va voter à main levée. Donc qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Bravo. Et je tiens effectivement à saluer à nouveau les services de l'État, les bailleurs et notre équipe, notamment Christian Perrier. Je ne sais pas s'il est là, mais je crois qu'il est là ; s'il peut se lever, mais je crois qu'on peut le remercier et l'applaudir, parce qu'il a été seul pendant quelque temps et là ça y est, l'équipe s'étoffe puisque c'est maintenant 3 personnes sur l'ingénierie de projet, 2 autres personnes sur le développement urbain, donc 5 personnes qui vont, à l'agglomération, étoffer l'équipe de Christian. Donc merci pour le travail accompli depuis toutes ces années et puis on compte sur vous pour la suite, évidemment, puisque le meilleur est à venir à Saint-Nicolas. Merci.

N° S513 - I

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE ENOUELLEMENT URBAIN DE SAINT-NICOLAS

Rapporteurs : Le maire / Patrice Morin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les décisions du comité interministériel des villes du 19 février 2013,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixant les principes de la politique de la ville et les contrats de ville 2014-2020 du 21 février 2014,

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas signée le 28 juin 2018 et son avenant n° 1 signé le 1^{er} mai 2020,

Considérant que par suite d'une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre consacrée à la requalification des ensembles Pavement et Galaxie au Pavement et à la consolidation du projet urbain de Kellermann, l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) a validé, en comité d'engagement, le déploiement d'une enveloppe financière complémentaire pour des opérations portées par Mayenne Habitat, Méduane Habitat et la ville de Laval,

Qu'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas doit être signé à cet effet,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas, ainsi que tout autre document à cet effet.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à recouvrer les recettes prévues dans la convention financière.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



AVENANT N°2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LAVAL QUARTIER SAINT-NICOLAS

COFINANCÉ PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

09 juin 2022

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	4
ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT.....	4
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	5
ARTICLE 4 – DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE	21
ANNEXES	21



Vu le règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de la renouvellement urbain (RGA NPNRU), en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par monsieur Xavier LEFORT délégué territorial de la Mayenne,

L'État, représenté par monsieur Xavier LEFORT Préfet de la Mayenne et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département¹,

L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Laval Agglomération, représenté par monsieur Florian BERCAULT, son président, ci-après désigné « le porteur de projet² »

La ville de Laval, représentée par son Maire, monsieur Florian BERCAULT

Mayenne Habitat, représenté par son président³, monsieur Gwénaél POISSON

Méduane Habitat, représenté par son directeur général, monsieur Dominique DURET

Action Logement Services, représenté par sa directrice des programmes nationaux, madame Vera LIZARZABURU

Foncière Logement, représenté par sa présidente, madame Cécile MAZAUD

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

En présence de :

La Caisse des Dépôts, représentée par son directeur régional, monsieur Philippe LAMBERT

L'Agence nationale de l'habitat (Anah), représentée par sa directrice générale, madame Valérie MANCRET-TAYLOR

L'ADEME,

...

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

¹ Lorsque le projet de renouvellement urbain prévoit des opérations localisées dans un autre département que celui accueillant le siège de l'EPCI auquel est rattachée la convention, le préfet du département de localisation de ces opérations est également signataire de la convention.

² Exceptionnellement, le projet de renouvellement urbain peut être porté par la commune (départements et collectivités d'outre-mer, communes non inscrites dans un EPCI, communes rattachées à des communautés de communes n'ayant pas choisi d'exercer la compétence « politique de la ville »)

³ Citer l'ensemble des maîtres d'ouvrage (organismes publics et privés qui conduisent des opérations concourant au renouvellement urbain, dont les organismes de logement social, le cas échéant, les communes et EPCI compétents.) y compris ceux ajoutés par le présent avenant.

Article 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Laval – quartier Saint-Nicolas portant sur les quartiers Kellermann et Pavement-Charité-Mortier-Murat, et dont le dossier a été examiné par le délégué territorial de l'ANRU le 21 mars 2016 et le comité d'engagement de l'ANRU en date du 3 mai 2018 et du 11 juin 2018 a été signée le 28 juin 2018.

Cette convention pluriannuelle peut faire l'objet de modifications au cours de son exécution conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

A ce jour, un avenant a été contractualisé :

N° de l'avenant ou de l'ajustement mineur	Nature de l'avenant (ajustement mineur ou avenant)	Date du Comité d'Engagement	Date signature de l'ajustement mineur et de l'avenant	Description des modifications
n°1	Avenant	10 / 12 / 2018 04 / 12 / 2019	01 / 05 / 2020	4 nouvelles opérations Date de démarrage modifiée pour 8 opérations Actualisation de la durée pour 5 opérations

Article 2 : OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- Mise en conformité de la convention initiale signée le 28/06/2018 avec la convention type en vigueur et le RGA en vigueur ;
- Intégration de nouvelles opérations au projet sur le quartier de Kellermann :
 - o démolition de 20 logements sociaux,
 - o reconstitution de 10 logements sociaux,
 - o requalification de 88 logements sociaux,
 - o résidentialisation de 88 logements sociaux,
 - o aménagement d'ensemble sur les secteurs de démolition, de diversification et de désenclavement,
- Intégration de nouvelles opérations au projet sur le quartier Pavement-Charité-Mortier-Murat :
 - o démolition de 52 logements sociaux,
 - o reconstitution de 26 logements sociaux,
 - o requalification de 80 logements sociaux,
 - o résidentialisation de 180 logements sociaux,
- Abandon de 2 opérations sur le quartier de Kellermann :
 - o démolition de 36 logements – tour P
 - o construction de 7 logements PLUS et 11 logements PLAI

Ces évolutions ont été examinées par le Comité d'Engagement du 21 février 2022.

Cet avenant intégrera également les modifications suivantes :

- la modification du nombre de logements pour l'opération de démolition "Laval - Coconnière - 119 logements" (13 logements démolis au lieu de 16) et la mise à jour de la date de démarrage de l'opération
- la mise à jour de la date de démarrage de 2 opérations sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Laval

Article 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention mentionnée à l'article 1 du présent avenant et modifiée par les avenants successifs listés dans ce même article est modifiée dans les conditions ci-après :

Article 3.1- Modification du préambule de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, des définitions, du titre I – « Les quartiers » et de l'article 1 du titre II – « Les éléments de contexte »

Le PREAMBULE de la convention pluriannuelle est modifié et rédigé comme suit :

« **LES DEFINITIONS** » de la convention pluriannuelle sont modifiées et désormais rédigées comme suit :

- Le « **porteur de projet** » est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.
- Le « **projet de renouvellement urbain** », ou « **projet** », représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.
- Le « **programme** », ou « **programme urbain** », est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou la directrice générale de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.
- L'« **opération** », action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.
- Le « **maître d'ouvrage** » est un bénéficiaire des concours financiers de l'ANRU.
- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les « **concours financiers** » de l'ANRU, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.
- Le « **projet d'innovation** » désigne la composante innovation du projet de renouvellement urbain mis en œuvre dans le NPNRU et faisant l'objet de financements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action Ville Durable et Solidaire (VDS) et/ou du volet « quartiers » de l'action « Territoires d'Innovation » (TI dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt « ANRU+ : innover dans les quartiers ») et/ou au titre de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » du PIA. Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre.
- Le « **projet d'agriculture urbaine** » désigne les opérations retenues au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » du 24 janvier 2020, mobilisant des financements du PIA, de la Caisse des Dépôts et des Consignations, de l'ADEME et/ou du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Plan France Relance). Cet appel à projets vise à accompagner des projets portant sur la thématique de l'agriculture urbaine, avec une visée prioritairement productive et marchande ciblant des quartiers d'intérêt national ou régional du NPNRU et portés par des collectivités menant des projets dans le cadre du NPNRU ou tout autre opérateur, sous réserve de la formalisation d'un partenariat avec la collectivité.

- « **Partie prenante** » : partie envers laquelle la présente convention fait naître des droits et des obligations. La signature de la présente convention et de ses éventuels avenants par les parties prenantes est nécessaire pour faire de la présente convention la loi des parties.
- « **Partenaire associé** » : signataire de la convention initiale et de ses éventuels avenants sans que la convention fasse naître de droits ou obligations à l'égard de ces derniers. Le défaut de signature d'un partenaire associé ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

Le titre I « LES QUARTIERS » est rédigé comme suit :

La présente convention porte sur le (ou les) quartier(s) suivant(s) :

- Les quartiers d'intérêt régional, identifiés dans l'arrêté du 15 janvier 2019 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés à titre complémentaire par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
 - o Kellermann – QP053002 – Laval - Mayenne
 - o Pavement-Charité-Mortier-Murat – QP 053003 – Laval - Mayenne

Un plan de situation des quartiers d'intérêt régional de l'agglomération (identifiés par l'avenant) est présenté en annexe A.

L'article 1^{er} « Les éléments de contexte » du titre II est rédigé comme suit :

Article 3.2- Modification de l'article 2 du titre II – « Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain »

L'article 2.1 renommé « La vocation du ou des quartier(s) et les orientations stratégiques prioritaires du projet en cohérence avec le contrat de ville » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les orientations identifiées dans le contrat de ville de Laval Agglomération 2015 – 2020 et qui ont été prolongées jusqu'en 2023 demeurent le fil directeur des interventions engagées dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas :

- promouvoir une nouvelle mixité dans les 3 quartiers prioritaires du contrat de ville

Le PRIR Saint-Nicolas offrira une nouvelle offre d'habitat pour accompagner un parcours résidentiel y compris endogène.

Dans le même temps les bailleurs sociaux déclinent les objectifs de la loi Egalité et Citoyenneté et plus de 70% des propositions acceptées ou refusées en QPV concernent des ménages dont les ressources annuelles sont supérieures au 1^{er} quartile défini annuellement par arrêté préfectoral.

Laval Agglomération s'est par ailleurs dotée d'une grille de cotation pour aider les commissions d'attribution dans l'examen des dossiers de candidatures.

Il s'agit de maintenir une mixité graduée qui préservent les réseaux sociaux et les solidarités existantes, les parcours individuels et les histoires collectives.

- développer le processus de renouvellement urbain de Saint-Nicolas en privilégiant :
 - o des objectifs de développement durable visant notamment à valoriser les richesses du territoire et à permettre de les réinscrire dans les dynamiques de l'agglomération
 - o la création de liens privilégiés vers les polarités extérieures dont la zone d'activités des Bozées et la plaine d'aventure, plus grand parc urbain de Laval Agglomération
 - o un changement d'image du parc d'habitat social en répondant aux enjeux de résidentialisation, d'accessibilité et de réhabilitation de ce patrimoine
- développer une nouvelle gestion urbaine de proximité dans les 3 quartiers prioritaires du contrat de ville

Un processus de diagnostic en marchand a été initié en septembre / octobre 2020 permettant de recenser les dysfonctionnements et les atouts des différents secteurs de Saint-Nicolas. Une convention de gestion urbaine de proximité sera établie sur ces bases.

Par ailleurs le territoire est engagé dans la création d'une régie de quartier à travers le changement de statut en cours de l'association Alter Cité.

L'article 2.2 « Les objectifs urbains du projet » est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Sans objet.

L'article 2.3 renommé « Orientations stratégiques du projet d'innovation et/ou d'agriculture urbaine » de la convention pluriannuelle est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Sans objet.

Article 3.3- Modification de l'article 3 du titre II « Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet »

L'article 3.1 « Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain » est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Sans objet

L'article 3.2 « Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain » est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Sans objet.

Article 3.4- Modification de l'article 4 du titre II « La description du projet urbain »

L'article 4.1 « La synthèse du programme urbain (éléments clefs) » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les maitres d'ouvrage du PRU Saint-Nicolas s'engagent à réaliser dans les deux QPV de Saint-Nicolas et sur la durée de la convention ANRU (2017-2024) les aménagements et les interventions suivantes :

1. sur le secteur de Kellermann

- 103 démolitions (tour Tc et la moitié de la barre L) sur le patrimoine de Mayenne Habitat. Le foncier libéré permettra d'engager les aménagements urbains destinés à mieux connecter ce territoire à ces polarités extérieures
- 8 démolitions sur le programme Jules Verne (4) et Lavoisier (4) de Méduane Habitat
- 802 logements rénovés et résidentialisés
- rénovation des voiries et des espaces publics de la façade ouest du quartier (entre l'avenue Kléber et la rue Sout)
- prolongement de la rue Myriam Lepert-Giraud jusqu'à la rue Albert Einstein et création d'un lien entre l'avenue de Tours et la rue Victor
- prolongement à l'arrière du palindrome de la rue Victor jusqu'à la zone des Bozées
- mise en valeur des équipements du territoire : réhabilitation de la maison de quartier et de son parvis, aménagement du parvis de l'école Jules Verne,
- démolition du bâtiment "Grévin" et aménagement d'un square urbain sur le foncier libéré,
- création d'un pôle médical privé
- aménagement du parvis de la plaine d'aventure

2. sur le secteur Mortier – Davout

- 109 logements réhabilités au Mortier (123 logements, moins la perte de 14 logements dans cette opération) en redonnant une architecture contemporaine à l'ensemble des bâtiments
 - des immeubles reconnectés à la trame urbaine
 - un ensemble résidentielisé
 - un nouveau cadre de vie par la création d'un parc urbain et l'effacement du stationnement aérien
 - 5 logements démolis sur le programme Jean Guéhenno
 - construction de 20 logements en reconstitution sur site (10 PLUS et 10 PLS) en surélévation de deux barres
 - construction de 28 logements PLS
3. sur le secteur Pavement – Charité
- 13 démolitions sur l'ensemble de la Coconnière permettant d'ouvrir ce territoire sur la ville
 - réhabilitation et résidentialisation des 103 logements de l'îlot Coconnière
 - réhabilitation et résidentialisation de 100 logements de la résidence du Pavement
 - 52 démolitions sur la résidence Galaxie
 - réhabilitation et résidentialisation de 191 logements de la résidence Galaxie
4. faire de la plaine d'aventure un site naturel attractif à l'échelle de la ville et de l'agglomération lavalloise
- en développant avec les habitants un projet d'animation de ce site naturel
 - en aménageant l'axe transversal de l'avenue Kléber comme vecteur d'attractivité vers cet espace naturel

L'article 4.2 « La description de la composition urbaine » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A8.

Au-delà de la nécessité de connecter les différents secteurs de Saint-Nicolas entre eux, la composition urbaine de chacun d'entre eux repose sur les éléments suivants :

- pour le secteur de Kellermann dont les travaux sont engagés sur sa façade ouest :
 - une centralité recréée aux abords de la maison de quartier : un espace de proximité, fédérateur et permettant l'agrément de tous autour d'un équipement majeur du territoire, la maison de quartier
 - une ouverture sur la plaine d'aventure depuis l'école Jules Verne et l'avenue Kléber
 - l'aménagement de nouvelles emprises résidentielles
 - la prolongation de la rue Myriam Lepert-Giraud jusqu'à la rue Albert Einstein (avec une ouverture sur l'avenue de Tours) et la prolongation de la rue Victor à l'arrière du palindrome jusqu' aux Bozées pour une trame viaire plus lisible
 - l'aménagement d'une trame douce au cœur du territoire permettant de relier les grands équipements
 - la mise en évidence de nouveaux secteurs de densification le long de l'avenue de Tours et à l'arrière du palindrome
- pour le secteur du Mortier, un ensemble de 265 logements composés de 2 tours et 2 barres.

À la demande de Laval Agglomération, il a été procédé en amont de cette convention pluriannuelle à la rénovation de deux tours (140 logements) situées au cœur de l'îlot Mortier. **Les travaux se sont poursuivis avec les objectifs suivants :**

- redonner à l'îlot Mortier une place dans la ville,
- créer des espaces extérieurs qualitatifs,

- effacer la prédominance du stationnement,
- rompre avec l'effet barre des immeubles,
- redonner une architecture contemporaine à l'ensemble des bâtiments,
- rendre accessible l'ensemble des bâtiments,
- proposer de la mixité en termes de typologies d'appartements et de loyers.

Un parc urbain a été créé à l'échelle du quartier avec la vocation d'être traversé et de relier les équipements de la ville. Des jeux de long des cheminements répondent à une fréquentation multi-générationnelle.

Il a permis de renforcer le lien du territoire avec la Plaine d'Aventure qui constitue un patrimoine vert peu mis en valeur à l'échelle du quartier et de la ville. Les accès à la Plaine d'aventure et au gymnase du collège Alain Gerbault seront intégrés dans une trame plus lisible favorisant la connexion entre les équipements du territoire.

- pour le secteur du Pavement, le projet poursuit les objectifs suivants :
 - la création d'une nouvelle trame douce structurante permettant le lien entre l'ensemble des sous-secteurs et l'accès aux potentiels paysagers exceptionnels du site que sont le ruisseau Saint-Nicolas et la plaine d'aventure.
 - la création de liens privilégiés vers les polarités extérieures
 - la recherche d'une diversification architecturale pour attirer de nouvelles populations dans le quartier

Le projet d'aménagement du Pavement est engagé sur le secteur de la Coconnière avec :

- la construction en face de la Coconnière d'un immeuble de 35 logements avec des commerces en rez de chaussée (MO Méduane Habitat – Résidence Victor Robin) qui assurera un rôle de signal d'entrée de ville et de liaison avec le quartier du Pavement par la rue des Lauriers
- l'ouverture du groupe de La Coconnière (119 logements) en répondant aux enjeux de résidentialisation, de dédensification et d'accessibilité.

Et se poursuivra sur les résidences du Pavement et de Galaxie :

- création d'une trame douce nord/sud entraînant la démolition d'une tour et de la moitié d'une barre
- des compléments de cheminements Est-Ouest viendront connecter le quartier à la plaine d'aventure et au circuit pédestre du ruisseau Saint-Nicolas qui permet de rejoindre la rivière la Mayenne ou par l'ouest le secteur Kellermann
- le réaménagement de la rue du Pavement et la mise en plateau/parvis aux abords de la maison de quartier

L'article 4.3 « La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux » est modifié et désormais rédigé comme suit :

L'offre locative sociale est présente sur l'ensemble du territoire de Laval Agglomération. Selon le répertoire sur le parc locatif social (RPLS), elle représentait en 2015, 8 506 logements locatifs sociaux appartenant à MéduaneHabitat (59%), Mayenne Habitat (34%) et le Logis Familial Mayennais (7%). Elle est caractérisée par une vacance faible et une rotation élevée.

Au sens de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), six communes sont soumises à cette loi (20%), dont cinq de première couronne en situation de rattrapage.

Le projet de rénovation urbaine de Saint-Nicolas inscrit dans la présente convention la démolition de 184 logements sociaux. Compte tenu de la fluidité du marché de l'habitat sur son territoire et des potentiels de construction de logements sociaux neufs à court et moyen terme sur Laval et sa première couronne, Laval Agglomération a fait le choix de ne reconstituer qu'un logement démolit sur deux.

La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit ainsi de la sorte :

Pour Méduane Habitat :

- 10 logements PLUS sur le patrimoine du Mortier (Méduane Habitat) dans le projet d'aménagement global de cet îlot (autorisation de démarrage anticipée en date du 10 juillet 2017)
- 6 logements PLAI Louverné
- 10 logements PLAI à l'Huisserie
- 26 logements (11 PLUS et 15 PLAI) dont la destination reste à déterminer

Pour Mayenne Habitat :

- 12 logements à Changé (5 PLUS et 7 PLAI)
- 5 logements à Bonchamp (2 PLUS et 3 PLAI)
- 8 logements à Laval dans le quartier de Sainte Catherine (3 PLUS et 5 PLAI)
- 5 logements (2 PLUS et 3 PLAI) à Bonchamps
- 10 logements (4 PLUS et 6 PLAI) dont la destination reste à déterminer

Article 3.5- Modification de l'article 5 du titre II « La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité »

L'article 5.1 « La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

L'article 5.2 « La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visée par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 3 663 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés *en pleine propriété à Coop Logis, filiale du Groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers aménagés, des programmes de logements en accession sociale à la propriété seront réalisés.*
- 188 droits de réservation nouveaux en flux de logements locatifs sociaux, correspondant à 14,81% du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification sont financées par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et du protocole de préfiguration).

Parmi ce volume global de réservation en droits uniques, pour les premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant, Action Logement Services bénéficiera d'un droit de réservation à hauteur de :

- 12,5% du nombre total de logements reconstitués hors QPV, soit 11 droits ;
- 17,5% du nombre total de logements reconstitués en QPV et requalifiés dont le coût est inférieur à 45.000 € par logement, soit 160 droits ;
- 20% du nombre total de logements requalifiés dont le coût est supérieur à 45.000 k€ par logement soit 17 droits.

Ces pourcentages s'appliquent pour les logements mis en location au titre de l'ensemble des opérations d'un bailleur social dans le cadre d'une même convention pluriannuelle.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés.

Ces droits de réservation sont définis en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article L 441-1-5 du CCH, qui prend notamment en compte les besoins des ménages salariés.

Ces droits de réservation devront être mis à disposition d'Action Logement Services dans un délai maximum de 30 ans à compter de la date de signature de la convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés. Ils sont convertis en flux annuel dans les conventions de réservation, prévues par le décret n°2020-145 du 20 février 2020.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du Groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'Etat, l'ANRU, et Action Logement du 11 juillet 2018, avenantée le 10 juillet 2021, pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Article 3.6 – Modification de l'article 6 du titre II « La stratégie de relogement et d'attributions »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu par l'article L. 441-1-5 du CCH, contient des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions et des objectifs de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain. Ce document est annexé à la présente convention (annexe D1).

Dans ce cadre, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage concernés par la présente convention pluriannuelle s'engagent à :

- En matière de relogement :
 - élaborer et participer à la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de relogement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération de démolition de logement social, de requalification de logement social ou de recyclage du parc privé liée au projet de renouvellement urbain,
 - assurer aux ménages concernés un relogement de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits, en leur donnant accès à des parcours résidentiels positifs, notamment en direction du parc social neuf ou mis en location pour la première fois depuis moins de cinq ans dans le parc locatif social, et en maîtrisant l'évolution de leur reste à charge,
 - conduire le plan de relogement de chaque opération le rendant nécessaire,
- En matière d'attributions, à prendre en compte et suivre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux définis dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, en particulier sur les sites en renouvellement urbain.

La convention intercommunale d'attributions, dont le contenu est défini par l'article L. 441-1-6 du CCH, décline le document-cadre d'orientations en matière d'attribution. Elle porte les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain de la présente convention et précise les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution.

- La convention intercommunale d'attribution a été signée le 19 décembre 2017.

Article 3.7 – Modification de l'article 7 du titre II « La gouvernance et la conduite du projet »

L'article 7.1 « La gouvernance » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Le partage des responsabilités est organisé de la façon suivante :

Laval Agglomération est le garant aux côtés de l'État de la stratégie générale du projet de rénovation de Saint-Nicolas visant à terme à :

- améliorer la diversité de l'habitat dans les QPV,
- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique,
- adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées,
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants,
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers,

Cette responsabilité sera portée par le président de Laval Agglomération et son conseiller communautaire délégué à la politique de la ville et aux gens du voyage.

De son côté la ville de Laval est en charge de la réalisation des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures des territoires concernés.

Cette responsabilité sera portée par le maire de Laval assisté de son premier adjoint en charge de la transition urbaine et commerciale.

La gouvernance du projet est partenariale et est organisée comme suit :

Le pilotage de projet est quant à lui organisé autour :

- d'un comité de pilotage composé de l'ensemble des signataires de la présente convention, présidé par le Préfet de la Mayenne, délégué territorial de l'ANRU et le Président de Laval Agglomération.
- d'un comité technique où s'exerce la déclinaison opérationnelle du comité de pilotage. Il s'agit du niveau d'élaboration, d'actualisation et de coordination de la programmation de toutes les opérations du projet.
- des groupes de travail thématique rattachés au contrat de ville chargé de piloter notamment les dispositifs d'insertion par l'activité économique et le projet de gestion urbaine de proximité.

L'article 7.2 « La conduite de projet » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet

L'article 7.3 « La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet

L'article 7.4 « L'organisation des maîtres d'ouvrage » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

Pour Laval Agglomération et la ville de Laval seront mobilisés les personnels suivants :

- un chef de projet placé sous la responsabilité de la directrice générale adjointe des services "développement économique et urbain",
- un ingénieur du service urbanisme de la ville de Laval en charge d'assurer le respect du plan guide validé par les signataires de la présente convention et d'accompagner les missions du maître d'œuvre prévues dans l'accord-cadre signé avec Laval Agglomération et la ville de Laval,
- le responsable du service de maîtrise d'œuvre de la ville de Laval qui assurera une interface avec l'ensemble des services techniques de la ville de Laval et de Laval Agglomération,
- deux recrutements sont en cours pour accompagner l'équipe projet: un chargé de mission agriculture urbaine et un chef de projet renouvellement urbain durable.

Pour Mayenne Habitat, le dispositif se présente de la façon suivante :

- Un comité de suivi composé :
- du directeur général,
- de la directrice gestion locative et proximité,
- du directeur patrimoine et marchés
- de la directrice en charge de la qualité de service

Il se réunit chaque mois en présence de l'équipe opérationnelle de terrain comprenant :

- un chargé de mission référent des locataires (déménagements),
- une ingénieure et un chargé d'opérations de la direction patrimoine et marchés pour le suivi des travaux
- un responsable de l'agence Centre Mayenne

Le tout assisté :

- de l'équipe de l'agence décentralisée (10 personnes) située au cœur du quartier,
- d'une conseillère sociale
- du GLEAM, groupement local d'employeurs d'agents de médiation, qui intervient sur le quartier pour le compte de Mayenne Habitat

Pour Méduane Habitat l'équipe opérationnelle sera composée de la façon suivante :

- le Directeur Général de Méduane Habitat, est le garant et le responsable de l'application des engagements inscrits dans la convention NPRU de St Nicolas,
- le Directeur Patrimoine et Projets est en charge du management technique et financier des opérations. Il met en œuvre les engagements pris,
- le Responsable du Patrimoine est en charge de coordonner la programmation et de réaliser les travaux associés aux équipes projets (techniques et sociales) en partenariat avec les acteurs engagés dans la requalification du quartier St Nicolas,
- un Conducteur de Travaux qui suit la réalisation technique des travaux,
- le Directeur de la Gestion Locative et de la Proximité est en charge de la coordination des actions d'accompagnement social et assure la relation clientèle auprès des résidents du quartier,
- le Responsable de la Gestion Locative est en charge de la relation client et de l'accompagnement social. Il travaille avec les chargées de clientèle et les conseillères sociales de Méduane Habitat (dont un poste est dédié à l'accompagnement des résidents du quartier), et les structures publiques associées.
- la Responsable du développement social, urbain et insertion est en charge de l'animation sociale de proximité en lien avec les gardiens, associations et structures sociales du quartier.

L'article 7.5 « Le dispositif local d'évaluation » est modifié est désormais rédigé comme suit :

Sans objet

Article 3.8 – Modification de l'article 8 du titre II « L'accompagnement du changement »

L'article 8.1 « Le projet de gestion » est modifié et désormais rédigé comme suit :

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a pour objectif général d'améliorer le quotidien et la qualité du cadre de vie des habitants et des usagers. Elle se compose de l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et qui impliquent :

- la ville de Laval,
- l'agglomération lavalloise,
- les bailleurs sociaux, Mayenne Habitat et Méduane
- les acteurs associatifs et les habitants
- l'État

Les objectifs poursuivis peuvent s'articuler autour :

- de l'identification des domanialités (domaine public, domaine privé)
- d'actions en matière de propreté urbaine (entretien des parties communes, tri des déchets, gestion des encombrants...)
- d'interventions permettant de maintenir la qualité du cadre de vie notamment pendant la phase de chantier
- de la mise en place des actions collectives agissant sur la sécurité et la tranquillité publique en intégrant la culture de la concertation et de la participation dans la définition des plans d'actions de GUP dans les quartiers.

La GUP est également une source d'amélioration de l'emploi dans les quartiers : la charte nationale d'insertion fixe un objectif d'insertion au minimum égale à 10% des embauches directes ou indirectes dans le cadre de la GUP.

1. Organisation de la GUP sur le territoire lavallois

La ville de Laval accompagne avec Laval Agglomération la création d'une régie de quartier sur son territoire. Mayenne Habitat et Méduane Habitat sont étroitement impliqués dans cette démarche.

Les 2 collectivités sont également engagées au côté de leurs partenaires (conseil départemental de la Mayenne, Méduane Habitat, Mayenne Habitat, associations) dans le seconde vague d'expérimentation du projet "territoire 0 chômeur de longue durée".

Ces expériences alimenteront le projet de GUP du territoire dont la convention est attendue pour la fin de l'année 2022 et pour laquelle la ville de Laval s'engage à mobiliser les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre.

2. Les sujets abordés dans les territoires de Kellermann et Pavement-Charité-Murat-Mortier

Les échanges dans les groupes de travail mis en place par la ville de Laval ont porté principalement sur les deux dernières années sur les thèmes suivants (liste non exhaustive) : la nécessité de développer et de faire connaître la maison du projet installée dans la maison de quartier de Kellermann le partage des plannings des entreprises intervenant sur le territoire pour adapter les interventions des équipes d'entretien la préparation de l'entretien futur des espaces résidentialisés par les bailleurs sociaux les problématiques de gestion des déchets et des encombrants dans les parties privées des bailleurs sociaux et sur l'espace public (dépôts sauvages, incivilités...) les conséquences de l'entretien des véhicules privés sur les espaces publics et privés

3. Objectifs de la GUP sur les territoires conventionnés avec l'ANRU

Les signataires de la convention GUP doivent s'accorder sur les sujets à développer parmi quelques priorités (liste non exhaustive) émanant des échanges des groupes de travail créés sur ce sujet :

- les actions dans le domaine de la propreté : problématique des encombrants, de la propreté autour des conteneurs enterrés, du tri des déchets

- la gestion de chantier (communication, sécurité, propreté....)
- l'entretien futur du territoire ou encore la gestion de l'attente pour les territoires non inscrits à ce jour dans la programmation ANRU

4. Élaborer une stratégie d'actions

Cette stratégie sera une plus-value si elle permet de passer du fait constaté à la compréhension des dysfonctionnements et à l'élaboration des réponses les plus adaptées, quel que soit le sujet à traiter.

Il conviendra dans ce cadre de préserver ou de développer :

- la transversalité sur le terrain
- la coordination interinstitutionnelle
- la réactivité des équipes de terrain
- la négociation indispensable sur la solution à envisager
- la légitimité grâce à l'écoute des habitants

En cherchant à résoudre de façon durable les petits dysfonctionnements, gage de crédibilité pour la démarche.

L'article 8.2 « Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

L'article 8.3 « La valorisation de la mémoire des quartiers » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

Article 3.9 – Modification de l'article 9 du titre III « Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel »

L'article 9 de la convention est modifié et désormais rédigé comme suit :

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficieraient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le tableau financier des opérations programmées comprenant les plans de financement prévisionnels **des opérations figure en annexe C2**. Il indique pour les opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité, le montant prévisionnel des concours financiers réservés par l'ANRU, l'assiette de financement prévisionnel de l'ANRU, le taux de financement de l'ANRU qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

Article 3.9.1 – Modification de l'article 9.1 « Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle »

Article 3.9.1.1- Modification de l'article 9.1.1 « La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU »

L'article 3.9.1.1 est modifié et désormais rédigé comme suit :

Par la présente convention, l'ANRU s'engage à réserver les concours financiers des opérations cofinancées par l'Agence.

L'octroi des subventions par l'ANRU sous forme d'une décision attributive de subvention (DAS) intervient à l'initiative des maîtres d'ouvrage dès qu'ils sont en mesure de justifier du lancement opérationnel des opérations, dans les conditions définies dans le règlement financier relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain.

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Les cofinancements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI et/ou de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » (par conséquent hors concours financiers du NPNRU) sont identifiés à titre d'information et listés dans l'article 9.3 de la présente convention, hors appel à projets « Les Quartiers Fertiles » dont les financements sont précisés dans l'article 9.4. de la présente convention.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3. La date de prise en compte des dépenses des opérations est renseignée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous, excepté si elle correspond à la date de la présente convention.

Article 3.9.1.1.1 – Modification de l'article 9.1.1.1 – « Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU »

- **Les opérations « Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet / l'accompagnement des ménages / la conduite du projet de renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- **Les opérations « Le relogement des ménages avec minoration de loyer » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

Article 3.9.1.1.2 – Modification de l'article 9.1.1.2 « Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU »

- **Les opérations « La démolition de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- **Les opérations « Le recyclage de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- **Les opérations « Le recyclage de l'habitat ancien dégradé » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- **Les opérations « L'aménagement d'ensemble » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

Article 3.9.1.1.3 – Modification de l'article 9.1.1.3.3 « les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU »

- Les opérations « La reconstitution de logements locatifs sociaux (LLS) » sont modifiées et présentées comme suit :
La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre s'établit de la façon suivante :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	38	18	10	10	
PLUS AA					
Total PLUS	38	18	10	10	
% PLUS sur le total programmation	41,30%				
PLAI neuf	54	26	28		
PLAI AA					
Total PLAI	54	26	28		
% PLAI sur le total programmation	58,69%				
Total programmation	92	28	56	10	

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « La production d'une offre de logement temporaire » sont modifiées et désormais présentées comme suit :
Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)
- Les opérations « La requalification de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :
Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)
- Les opérations « La résidentialisation de logements locatifs sociaux / de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « Les actions de portage massif en copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics et collectifs de proximité » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

- Les opérations « Autres investissements concourant au renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Insérer le tableau des opérations à partir du [menu reporting de IODA](#)

Article 3.9.1.2- [le cas échéant] Modification de l'article 9.1.2 « Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Article 3.9.2 – Modification de l'article 9.2 « Les opérations du programme non financées par l'ANRU »

Article 3.9.2.1- Modification de l'article 9.2.1 « Les opérations bénéficiant des financements de la région (ou du département) notamment dans le cadre d'une convention de partenariat territorial signé par l'ANRU et la région (ou le département) »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Article 3.9.2.2- Modification de l'article 9.2.2 « Les opérations bénéficiant de l'Anah »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les diagnostics et études pré-opérationnelles engagés ou envisagés et les interventions bénéficiant d'un financement de l'Anah d'ores et déjà contractualisées sont récapitulés en annexe C4. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. **Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après :**

Article 3.9.2.3 – Modification de l'article 9.2.3 « les opérations bénéficiant de financement de la Caisse des dépôts et consignations »

L'article 9.2.3 est modifié et désormais rédigé comme suit :

Article 3.9.2.4 – Modification de l'article 9.2.4 « les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés »

L'article 9.2.4 est modifié et désormais rédigé comme suit :

Article 3.9.3 – Modification de l'article 9.3 « Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI « ANRU+ » et /ou de l'action « Démonstrateurs de la ville durable »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Article 3.9.4 – Insertion d'un nouvel article 9.4 « Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles »

Un nouvel article 9.4 « Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » est intégré à la convention pluriannuelle

Insérer le tableau de l'ensemble des opérations à partir du menu reporting de JODA

Article 3.10 – Modification de l'article 10 relatif au plan de financement des opérations programmées

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexe C2 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA ou du projet d'agriculture urbaine soutenu au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles ». Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montants de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, Conseil départemental, Conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non-signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 19 349 148 €, comprenant 10 151 914 € de subventions, et 9 197 504 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation portant sur les quartiers d'intérêt régional.
- la participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal de 0 € dans le cadre des interventions d'ores et déjà contractualisées avec l'Anah et des études préalables. Cette participation financière pourra être revue lors des avenants après la contractualisation d'opérations afférentes financées par l'Anah.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de ... €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de ... €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- La participation financière de la CDC au titre du volet « quartiers » de l'action TI et de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » du PIA s'entend pour un montant global maximal de ...

€ et au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » s'entend pour un montant global maximal de 0.€ ;

- La participation financière de l'ADEME s'entend pour un montant global maximal de 0 € ;
- La participation financière de l'ANRU au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA et/ou du volet « quartiers » de l'action TI, s'entend pour un montant global maximal de 0 € (hors appel à projets « Les Quartiers Fertiles »)
- La participation financière de l'ANRU au titre du PIA relatif à l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » s'entend pour un montant global maximal de ... € ;
- La participation financière de l'ANRU au titre du Plan France Relance relatif à l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » s'entend pour un montant global maximal de ... € ;

~~— La participation financière de ... (Région ou Département) s'entend pour un montant de ... € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement « décroisé » des opérations au titre de la convention de partenariat avec la région (ou le département).~~

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C7.

Le tableau ci-dessous récapitule les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention⁴ :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)		Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Kellermann QPV n°053002	Protocole de préfiguration	210 000 €		
	Convention pluriannuelle		6 543 103 €	5 683 889,37 €
Total QPV n°053002		210 000 €	6 543 103 €	5 683 889,37 €
Pavement-Charité-Murat-Mortier QPV n°053003	Protocole de préfiguration			
	Convention pluriannuelle		2 654 401 €	4 468 025,15 €
Total QPV n°053003			2 654 401 €	4 468 025,15 €
Totaux :		210 000 €	9 197 504 €	10 151 914,52 €

Article 3.11 – Modification de l'article 11 relatif aux modalités d'attribution et de paiement des financements

L'article 11.1 renommé « Les modalités d'attribution et de paiement des subventions de l'ANRU » est désormais rédigé comme suit :

⁴ Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C8.

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

Les décisions attributives de subvention allouent les financements de l'ANRU, constituant ainsi l'engagement juridique de l'Agence pour le financement d'une opération.

Le non-respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et le cas échéant, des engagements contractuels, peut entraîner l'abrogation ou le retrait de la décision attributive de subvention.

L'article 11.2 « Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement » est modifié et désormais rédigé comme suit

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.

L'autorisation et le versement des prêts bonifiés sont mis en œuvre conformément à la convention tripartite Etat-ANRU-Action Logement portant sur le NPNRU.

La décision d'autorisation de prêt est conditionnée au respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et/ou des engagements contractuels.

Le non-respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et le cas échéant, des engagements contractuels peut entraîner l'abrogation ou le retrait de la décision d'autorisation de prêt, ainsi que prévu à l'article 8.1 du titre III du règlement financier relatif au NPNRU.

L'article 11. 5 « Les modalités d'attribution et de versement des aides des autres partenaires associés » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les modalités de financement de l'ANRU au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA sont précisées dans les RGF en vigueur au titre de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) du 16 avril 2015, au titre de celui du 14 mars 2017 « ANRU+ » (pour son volet « Innover dans les quartiers ») et au titre de celui du 20 mai 2021 « Démonstrateurs de la ville durable » et la (ou les) convention(s) attributives de subvention à signer entre l'ANRU et les différents maîtres d'ouvrage concernés ou la convention de financement à signer entre l'ANRU, la CDC et le porteur de projet dans le cadre de la phase de mise en œuvre des projets d'innovation lauréats de l'AMI ANRU+ et de l'AMI « démonstrateurs de la ville durable », ce, sous réserve de la validation par le premier ministre. En outre, lorsqu'elle a été établie, la Convention-cadre relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire » pour la mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt du 16 avril 2015 ou la Convention de financement pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt ANRU+ du 22 mars 2017 ou de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable » du 20 mai 2021, figure en annexe C6.

Dans le cadre du financement des opérations lauréates de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles », les modalités de financement de la CDC et de l'ADEME seront précisées dans le cadre de conventionnement spécifique.

Article 3.12 –Modifications de l'article 12 portant sur les modalités de suivi du projet prévues par

L'article 12.1 « Le reporting annuel » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- Avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- Réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- Suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- Suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- Suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

L'avancement physique et financier des opérations feront l'objet d'un compte rendu d'exécution annuel tel que précisé dans le règlement financier relatif au NPNRU.

L'article 12.2 « Les revues de projet » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataires de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- Respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- Respect du programme financier du projet, suivi de la mobilisation des financements, revue annuelle des calendriers,
- Mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- Niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- Réalisation des conditions de réussite du projet,
- Mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- État d'avancement et qualité du relogement, état d'avancement et suivi de la stratégie d'attribution
- Co-construction avec les habitants et leurs représentants,
- État d'avancement et qualité du projet de gestion,
- Application de la charte nationale d'insertion,
- Organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.

Un compte-rendu accompagné d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre est réalisé et transmis à l'ANRU.

Article 3.13 – Modifications de l'article 13 portant sur les modifications du projet

L'article 13.1 « Avenant à la convention pluriannuelle » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention et porteuses de modifications substantielles du projet et/ou altérant son économie générale nécessitent la réalisation d'un avenant, signé par l'ensemble des signataires du contrat initial. Le défaut de signature des éventuels avenants par les partenaires associés ne fait pas obstacle à la bonne exécution de l'avenant.

Le conseil d'administration de l'Agence définit par délibération le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des avenants.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de la date de signature par la dernière partie prenante signataire.

L'article 13.2 renommé « Les modalités de prise en compte des modifications techniques et les évolutions non substantielles de la convention » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions n'altérant pas l'économie générale du projet ou ne portant pas de modifications substantielles, ou relevant de modifications techniques, peuvent être prises en compte par ajustement mineur, signé uniquement par le délégué territorial, le porteur de projet, le ou les maître(s) d'ouvrage et financeur(s) concerné(s) par la modification.

Les modalités de mise en œuvre de l'ajustement mineur font l'objet d'une note d'instruction de la directrice générale.

Des évolutions mineures peuvent être également prises en compte par une décision attributive de subvention (initiale ou en cours d'exécution d'une opération engagée) et/ou une décision d'autorisation de prêts (initiale ou en cours d'exécution) dans les conditions définies au règlement financier de l'Agence relatif au NPNRU. Une note d'instruction du directeur général de l'ANRU peut en préciser les limites.

Article 3.14 – Modifications de l'article 14 portant sur les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

L'article 14.1 « Le respect des règlements de l'ANRU » est modifié et désormais rédigé comme suit :

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

L'article 14.4 « La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage » est modifié et désormais rédigé comme suit :

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU en vigueur, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec accusé de réception, ou tout moyen permettant d'établir la date de réception, de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, ...) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Un sous-article 14.5.3 « Conditions d'entrée de nouveaux maîtres d'ouvrage en cours d'exécution de la convention » est introduit à la convention pluriannuelle et rédigé comme suit :

Lorsque l'ANRU considère que l'(les) opération(s) d'un nouveau maître d'ouvrage n'a(ont) pas d'impact sur les droits et obligations des maîtres d'ouvrage déjà parties prenantes à la convention, le(s) nouveau(x) maître(s) d'ouvrage peut(vent) devenir partie(s) prenante(s) à la convention par ajustement mineur signé par l'ANRU, le porteur de projet, le (s) nouveau(x) maître d'ouvrage, et le cas échéant, Action Logement Services.

Dans ce cas, la participation de ces maîtres d'ouvrage aux instances de suivi du projet relève de l'appréciation du porteur de projet.

Un sous-article 14.5.4 « Stipulations relatives aux maîtres d'ouvrage titulaires d'opérations soldées en cours d'exécution de la convention » est introduit à la convention pluriannuelle et rédigé comme suit :

Ne sont plus parties prenantes à la convention les maîtres d'ouvrage remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Ils ont perçu tous les soldes des subventions ANRU programmées à la présente convention ;
- Ils ont rempli l'intégralité des engagements contractuels leur incombant au titre de la présente convention.

L'appréciation du respect de ces conditions appartient à l'ANRU. Lorsque l'ANRU considère que les conditions sont remplies, elle notifie au maître d'ouvrage concerné qu'il n'est plus partie prenante à la convention et en informe le porteur de projet.

A compter de la réception de la notification par le maître d'ouvrage, ce dernier :

- N'est plus inclus dans le cercle des signataires des avenants à la convention pluriannuelle ultérieurs ;
- N'est plus invité à participer aux instances de suivi du projet.

Toutefois, le maître d'ouvrage concerné demeure tenu par les obligations mentionnées à l'article 14-3 relatifs aux contrôles et audits jusqu'au terme du délai de prescription mentionné à l'article 2.7.2 du règlement financier de l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au NPNRU.

ARTICLE 4 – DATE D’EFFET ET MESURE D’ORDRE

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par la dernière partie prenante signataire.

Les clauses de la convention pluriannuelle non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans la Convention pluriannuelle.

La convention pluriannuelle et ses avenants successifs, en ce compris le présent avenant, forment un tout indivisible. Une version actualisée de la convention pluriannuelle consolidant l’ensemble des modifications sera remise à l’ANRU par le porteur de projet.

ANNEXES

TABLEAU FINANCIER et ANNEXES DU CONTRAT MODIFIES (fiches descriptives des opérations, annexes B1 et B2 sur les contreparties Action Logement notamment)

Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes. Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement.

I. Attributaires des contreparties foncières

Coop Logis, filiale du Groupe Action Logement, à laquelle Foncière Logement transfère par la présente une partie de ses droits.

II. Volume des contreparties foncières (terrains ou droits à construire)

Au total, les contreparties foncières cédées représentent : 3 663 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à l'attributaire Coop Logis.

Les porteurs de projet et les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties s'engagent à respecter le volume, les conditions et délais de mise à disposition des contreparties. Ils s'engagent solidairement à mettre à disposition les contreparties dans les conditions ci-après précisées.

Le porteur de projet s'engage à faire respecter la mise en œuvre des conditions de la présente convention par tout propriétaire de terrain et tout opérateur désigné pour l'aménagement des fonciers concernés et à faire rédiger un cahier des charges de cession de terrain qui soit conforme aux prescriptions de la présente.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les propriétaires des assiettes des fonciers contreparties et les maîtres d'ouvrage retenus par l'attributaire pour réaliser les ouvrages sur les fonciers assiette des contreparties, s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet et/ou les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties, l'article 7.2 du titre III du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur général d'Action Logement Services, le directeur général de Foncière Logement ou tout autre attributaire du groupe Action Logement signataire de la convention.

III. Détail des contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement

Les contreparties foncières destinées à l'attributaire sont constituées d'un terrain viabilisé dans le quartier Kellermann. Les caractéristiques sont les suivantes :

	Quartier Kellermann	Quartier Kellermann
Adresse	LOT A (Rue Victor / Impasse de Londres)	LOT E (Rue Victor / Impasse de Londres)
Nom du QPV (préciser national/régional)	QVP régional N°053002	QVP régional N°053002
Propriétaire(s) du terrain avant cession	Commune de Laval	Commune de Laval
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	Bâtiments désaffectés à démolir (voir opération d'ensemble Kellermann)	Bâtiments désaffectés à démolir (voir opération d'ensemble Kellermann)
État de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain
Surface du terrain (m ²)	1 905 m ²	2 472 m ²
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m ²)	1 648 m ²	2 015 m ²
Nombre de logements prévus selon ces m ² de surface de plancher	Environ 23	Environ 29
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	2026	2026
Références cadastrales (préciser si possible +joindre un plan au 1/1000)	ZD 0209 - ZD 0208	ZD 0200 - ZD 0208
Éléments prévisionnels relatif au type d'habitat ¹ * : - Logements locatifs à loyer libre - Logements en accession à la propriété « libre », - Logements en accession sociale à la propriété	Logements en accession sociale à la propriété.	Logements en accession sociale à la propriété
Nombre de logements individuels / collectifs *	Environ 23 logements collectifs	Environ 29 logements collectifs
Viabilisation du terrain	Ville de Laval et / ou aménageur.	Ville de Laval et / ou aménageur.
Autres informations et contraintes spécifiques.	XXXX	XXXX

¹ Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux, ...) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire Coop Logis.

IV. Modalités de mise à disposition à l'attributaire des contreparties foncières

Ces contreparties foncières, quel que soit leur propriétaire actuel, seront cédées à l'euro symbolique.

Les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties et/ou les structures, aménageurs, chargées de remembrer et équiper ces terrains, s'engagent à signer une promesse de vente à l'euro symbolique avec l'attributaire, dans les délais compatibles avec la remise du terrain (2 ans avant la libération des sites) qui comportera les conditions suspensives ou résolutoires suivantes :

- 1) Que le terrain soit cédé démolé en infrastructure et superstructure, dépollué et compatible avec le projet de construction.

Il est ici précisé qu'un terrain « dépollué » au sens de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est un terrain dont l'état environnemental est compatible, sans restriction d'usage, avec le projet tel qu'il sera défini par l'attributaire ou ses ayants droits (en ce compris la possibilité de planter des arbres fruitiers, arbres à haute tige et des potagers), et n'engendre aucun coût ni surcoût dans le cadre de la réalisation dudit projet.

De même, si postérieurement à la cession du terrain il subsistait des ouvrages ou réseaux en superstructure et/ou infrastructure et/ou des terres à excaver non admissibles en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et/ou terres polluées (terres sulfatées ou chargées en fluorure...), le coût induit par la réalisation des travaux de retrait des ouvrages et des terres impactées et de leur traitement éventuel ainsi que le coût induit par la réalisation des travaux de mise en compatibilité avec l'usage futur sera supporté intégralement par le cédant.

À défaut de dépollution du terrain et/ou de retrait des ouvrages ou réseaux en infrastructure ou superstructure, préalablement à la cession du terrain, l'attributaire ou ses ayants droits pourront procéder eux-mêmes aux travaux ou mesures nécessaires à la mise en compatibilité du terrain avec le projet de construction.

Les coûts induits par la réalisation de ces travaux et/ou par l'excavation et l'élimination des terres polluées seront intégralement pris en charge par le cédant.

- 2) Que le terrain soit cédé viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur dans un calendrier compatible avec les travaux de réalisation des contreparties.

Ces voies devront être équipées des réseaux desservant le secteur (eau, assainissement EU/EP, électricité, téléphone et le cas échéant gaz, réseau de chaleur, réseau câblé, ...) suffisamment dimensionnées pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'attributaire réalise ou finance des renforcements de réseaux.

La cote des espaces publics et ou / futurs espaces publics, devra avoir été conçue pour être compatible avec celle de l'opération projetée en contrepartie, et convenue avec l'attributaire. Les voies seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que les attentes réseaux soient réalisées jusqu'à la limite de propriété de l'attributaire ou ses ayants droits pour chaque immeuble ou maison individuelle projetée et que seuls les travaux de branchement privatifs par maison individuelle ou immeuble restent à la charge de l'attributaire ou ses ayants droits.

3) Que le terrain ne soit grevé d'aucune servitude de nature à gêner la réalisation du programme immobilier de diversification de l'habitat projeté.

4) Que le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de ladite convention l'attributaire ou ses ayants droits à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, le coût des travaux et des études environnementales nécessaires à la réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant et les travaux de dépollution exécutés, le cas échéant, selon les modalités ci-dessus décrites au 1).

Afin de fluidifier la mise en œuvre des contreparties qui visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, les porteurs de projets et les propriétaires des fonciers s'engagent à anticiper et à mettre en œuvre les procédures administratives et d'urbanisme nécessaires à l'attributaire et, permettant de respecter les calendriers prévisionnels visés au III ci-dessus, en ce compris les demandes de dépôts de permis de construire.

Les propriétaires des terrains et/ ou aménageurs s'engagent à élaborer les éventuels cahiers de charges de cession de terrains conformément aux dispositions de la présente convention.

De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, l'attributaire se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain. En cas de préconisation d'un éventuel diagnostic archéologique par l'autorité compétente, tous les frais liés aux surcoûts éventuels de ce diagnostic seront à la charge du cédant.

Si l'étude géotechnique fait apparaître la nécessité d'engager des coûts de confortement du sous-sol et/ou de fondations spéciales prohibitifs au regard de l'économie du programme de construction, l'attributaire se réserve le droit de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE, PUP, PFAC...) ne seront pas prises en charge par l'attributaire ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et l'attributaire, en lien avec le porteur de projet, pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'ANRU.

L'acte authentique de cession des terrains d'assiette des contreparties est signé dès la levée de la dernière condition suspensive.

En matière de construction, il est précisé que l'attributaire fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec le porteur de projet et la commune, le programme à réaliser.

Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis par le cédant :

- un relevé périmétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses

contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc ...

- le bornage du terrain (plan et procès-verbal) préalablement à l'acte authentique.

Si nécessaire, l'attributaire fournira une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves ...) à laquelle devra se conformer le cédant.

Sur la base de ces études de faisabilité, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la cohérence du projet de renouvellement urbain, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'attributaire de diversification de l'habitat, ce dernier se réserve le choix des opérateurs et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

V. Modalités d'évolution des contreparties foncières pour le Groupe Action Logement

Concernant les modalités d'évolution des contreparties, dans la logique de construction et de mise en œuvre partenariale du projet, le porteur de projet se doit de solliciter officiellement l'attributaire sur les modifications qu'il souhaite apporter aux terrains de contreparties tels que décrits dans l'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Parallèlement, l'attributaire, lorsqu'il est à l'origine de cette demande d'évolution (ou de son constat), se manifestera par écrit auprès du porteur de projet. Dans tous les cas, le délégué territorial de l'ANRU sera tenu informé de ces démarches.

Toute évolution notable des conditions de cessions de contrepartie devra faire l'objet d'une régularisation par le biais d'un avenant à la convention conformément aux modalités prévues à l'article 8.2 du titre III du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU. Dans ce cadre, il conviendra de s'interroger de la nature des évolutions apportées aux contreparties :

- Les évolutions, non significatives, ne remettent pas en cause la localisation des contreparties ou les conditions de la diversification de l'offre de logement (exemple : modification d'une erreur matérielle -type cadastrale-, modification du schéma de cession, ajustement marginal de la surface ou de la surface de plancher développable du terrain, etc.).
Dans cette hypothèse, la régularisation de l'article 5.2 de la présente convention pluriannuelle pourra s'opérer via la formalisation d'une actualisation technique conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, dont les signataires seront le délégué territorial de l'ANRU, le ou les vendeurs du terrain, le porteur de projet et l'attributaire.
- Des évolutions significatives sont apportées aux terrains d'assiette des contreparties et donc à l'économie du projet en termes de diversification de l'offre de logement (modification de la localisation du terrain de contrepartie, modification sensible de la surface de plancher développable et/ou du volume total de logements potentiellement constructibles, modification sensible de la surface de terrain cédé, etc.).
Dans ce cas de figure, les modifications apportées devront faire l'objet d'une instruction par le délégué territorial de l'ANRU. S'il le juge nécessaire, celui-ci pourra solliciter l'avis du comité d'engagement de l'ANRU.

Les modifications apportées aux contreparties du groupe Action Logement seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Au total, les contreparties cédées représentent 188 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 14,2 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification est financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).

Ces droits se répartissent en :

- 11 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
- 177 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

A – Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Au titre des logements locatifs sociaux reconstitués hors-site et financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, 11 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur des logements situés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également hors quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation hors QPV, la répartition suivante est envisagée² :

2. Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributeur(s).

	Localisation visée*	Organisme HLM	Type de produit	PLUS	PLAI	TOTI	TCCPS	Projet bénéficiaire	Date prévisionnelle de mise à disposition	Typologies de logements visées	Nombre de logements
C0623-31-0013	CHANGÉ -les Sablons – bld des Manouvriers	Mayenne Habitat	5 PLUS 7 PLAI	5	7	12		130 100 €	S2- 2021	1 T3 PLAI	1
C0623-31-0015	BONCHAMP LES LAVAL - Résidence Artis - rue du Maine	Mayenne Habitat	2 PLUS 3 PLAI	2	3	5		37 100 €	S2- 2023	1 T3 PLUS	1
C0623-31-0005	LOUVERNE - La Chartrerie - lot42	Méduane Habitat	6 PLAI	0	6	6		47 400 €	S2- 2020	1 T3	1
C0623-31-0004	L'HUISSERIE - lot la Perrine - résidence Les Avaloirs	Méduane Habitat	10 PLAI		10	10		98 000 €	S2- 2021	1 T3 1 T4	2
C0623-31-0033	opération de 18 logements collectifs – annulée	Mayenne Habitat	11 PLAI – 7 PLUS						S1- 2024	2 PLUS	
C0623-31-0006	LAVAL - Mortier	Méduane Habitat	10 PLUS		10	10		67 000 €	S1- 2019	1 T3 PLUS	1
C0623-31-0014	LAVAL - Sainte Catherine - rue de Beauregard	Mayenne Habitat	3 PLUS 5 PLAI	3	5	8		85 900 €	S2- 2021	1 T2	1
C0623-31-0030	BONCHAMP LES LAVAL (le Noizement)	Mayenne Habitat	3 PLAI 2 PLUS	3	2			37 100 €			
AVENANT 2022	Site à déterminer - 11 PLUS et 15 PLAI	Méduane Habitat	11 PLUS 15 PLAI	11	15	26		282 300 €			2
AVENANT 2022	SITE à déterminer - 4 PLUS et 6 PLAI	Mayenne Habitat	4 PLUS 6 PLAI	4	6	10		108 000 €			1
			Totaux Reconstitution					892 900 €			

B - Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux

➤ Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total 177 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- 160 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- 17 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement,

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée¹⁰ :

	Localisation visée*	Organisme HLM		Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation ALS	Typologies de logements visées	prêt bonifié ALS
Kellermann, 318 occupés	Kellermann 318 LLS - 101 bd Kellermann - Bât A	Mayenne Habitat	318	S1 2022	6	1T1B 3T3 2T4	
	Kellermann 318 LLS - 107 bd Kellermann - Bât B	Mayenne Habitat		S1 2022	6	1T1B 3T3 2T4	
	Kellermann 318 LLS- 111 bd Kellermann - Bât C	Mayenne Habitat		S1 2022	4	2 T3 2 T4	
	Kellermann 318 LLS - 112, 116, 120 bd Kellermann - Bât D	Mayenne Habitat		S1 2022	3	3 T3	
	Kellermann 318 LLS - 4, 8 rue Sout - Bât E	Mayenne Habitat		S1 2022	3	3 T2	
	Kellermann 318 LLS - 12, 16 rue Sout - Bât E	Mayenne Habitat		S1 2022	2	1 T2 1 T3	
	Kellermann 318 LLS - 89,93,97,101 bd Brune - Bât F	Mayenne Habitat		S1 2022	2	2 T5	
	Kellermann 318 LLS - 36, 40, 44, 48 avenue Kléber - Bât G	Mayenne Habitat		S1 2022	7	4 T3 3 T4	
	Kellermann 318 LLS - 104 bd Kellermann - Bât H	Mayenne Habitat		S1 2022	6	2T1B 2T3 2T4	
	Kellermann 318 LLS - 8 rue Lannes - Bât W	Mayenne Habitat		S1 2022	1	1 T5	
Kellermann 318 LLS - 4, 8, 12 rue Masséna - Bât X	Mayenne Habitat		S1 2022	7	3 T3 3 T4 1T5	1 156 903 €	
			318		47		
Mortier occupés	Mortier 109 LLS- 37,41,45,49,53,57 rue Mortier et 22 rue Davout (EH 95et 98) Bât B	Méduane Habitat	109	S2 2021	8	4 T3 4 T4	414 900 €
					8		
Cocoonière occupés	Cocoonière 103 LLS - 18 à 30 rue de la Charité - Bât A -	Méduane Habitat		S2 2024	4	4 T 3	
	Cocoonière 103 LLS- 2 à 10 rue de la Charité - Bât B -	Méduane Habitat		S2 2024	8	4 T2 2 T3 2 T4	414 901 €
			103		12	+ 6+11 = 29	
Kellermann, 312 occupés	Kellermann 312 LLS - St Nicolas I - 3 Rue Sout	Mayenne Habitat	312	S1 2027	6	3 T3	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas J - 139 Bd Kellermann	Mayenne Habitat		S1 2027	6	3 T3	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas M - 13 Rue Victor	Mayenne Habitat		S1 2027	1	1 T3	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas M - 15 Rue Victor	Mayenne Habitat		S1 2027	1	1 T5	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas N - 8 Rue Victor	Mayenne Habitat		S1 2027	1	1 T4	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas N-12 Rue Victor	Mayenne Habitat		S1 2027	1	1 T4	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas N-16 Rue Victor	Mayenne Habitat		S1 2027	1	1 T4	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas N - 20 Rue Victor	Mayenne Habitat		S1 2027	1	1 T5	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas O - 15 Rue Soult	Mayenne Habitat		S1 2027	3	2 T2 1 T5	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas O - 19, Rue Soult	Mayenne Habitat		S1 2027	3	2 T3 1 T4	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas O - 23, Rue Soult	Mayenne Habitat		S1 2027	2	1 T2 1 T5	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas TA - 6 Rue Drouot	Mayenne Habitat		S1 2027	13	1 T1B 5T2 5 T3 2 T4	
	Kellermann 312 LLS - St Nicolas TB - 18 Rue Drouot	Mayenne Habitat		S1 2027	15	1 T1B 6 T2 6T3 2 T4	3 108 000 €
				312		54	+ 8 = 62
	Total requal AVANT avenant		842		121		5 094 704 €
Laval Kellermann 88 IIs occupés	kellermann 88 LLS, batiments K, L et V	Mayenne Habitat	88		17		1 775 558 €
Pavement 80 IIs occupés	pavement 80 IIs, batiments B B26 B28	Méduane Habitat	80		14		1 265 152 €
	Total requal après avenant		1010		177		8 135 414 €

➤ Les opérations de requalification ayant nécessité la libération des logements concernés

Sans objet

2. [Le cas échéant]. Concernant les opérations de reconstitution en quartier prioritaire de la politique de la ville

Sans objet

C - Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocedés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocedés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;
- pour les droits rétrocédés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocédés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits de réservation désigneront des actifs non demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées en tant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocédé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'Anru. Pour cela les contributeurs désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'Anru au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

Annexe C2 Plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations de l'avenant n°2

Libellé	Localisation	Maitre d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant prévisionnel du concours financier	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestre	
Les opérations "L'aménagement d'ensemble"								
Réaménagements sur le quartier du Pavement	Pavement	Commune de Laval	1 404 439 €	46,28%	650 000 €	S1 - 2026	6	
Réaménagements sur le quartier de Kellermann	Kellermann	Commune de Laval	2 413 864 €	44,32%	1 070 000 €	S1 - 2026	4	
Total					1 720 000 €			
Les opérations "La résidentialisation de logements sociaux"								
Kellermann - Résidentialisation de 88 logements	Kellermann	Mayenne Habitat	455 400 €	39,52%	180 000 €	S1 - 2025	10	
Résidentialisation Galaxie 80 lgts	Pavement	Méduane Habitat	506 000 €	40%	202 400 €	S2 - 2024	6	
Résidentialisation Pavement 100 lgts - Bâtiment A et C	Pavement	Méduane Habitat	632 500 €	40%	253 000 €	S2 - 2025	6	
Total					635 400 €			
Les opérations "la démolition de logements sociaux"								
Galaxie - Démolition 52 logements	Pavement	Méduane Habitat	2 108 598 €	80%	1 686 878,40 €	S1 - 2023	6	
Kellermann - rue Victor - Démolition de 20 logements - Bâtiment L	Kellermann	Mayenne Habitat	652 541 €	78%	510 000,00 €	S2 - 2024	12	
Total					2 196 878 €			
Les opérations "La requalification de logements locatifs sociaux"								
Kellermann - Réqualification de 88 logements	Kellermann	Mayenne Habitat	3 118 920 €	19,87%	620 000 €	S1 - 2025	10	
Requalification Galaxie 80 logements - label BBC	Pavement	Méduane Habitat	1 962 951 €	20,00%	392 590 €	S1 - 2024	6	
Total					1 012 590 €	3 240 168 €		
Les opérations "La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)"								
Libellé	Localisation	Maitre d'ouvrage	Montant prêt AL - PLUS	Montant prêt AL - PLA1	Subvention ANRU	Montant total des prêts bonifiés AL	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestre
Commune indéterminée - construction de 10 logements, 4 PLUS et 6 PLA1	CA de Laval	Mayenne Habitat	49 200 €	58 800 €	46 800 €	108 000 €	S2 - 2025	10
Opérations non identifiées - 26 LLS (11 PLUS 15 PLA1)	CA de Laval	Méduane Habitat	135 300 €	147 000 €	117 000 €	282 300 €	S1 - 2024	6
Total					163 800 €	390 300 €		
Total général					5 728 669 €	3 630 468 €		

M. le Maire : *Sans transition, on passe à une délibération qui concerne le cœur de ville. Un projet dont on a déjà débattu et parlé dans cette instance, qui est la requalification des berges de la Mayenne, notamment de la friche îlot Val de Mayenne, avec un projet qui avance, donc on a déjà voté la programmation et là il faut choisir l'opérateur. C'est chose faite, alors certes un peu tardivement, mais on y a associé effectivement un élu de l'opposition vendredi dernier. Donc ça, c'est le résultat de la consultation. Donc je laisse la parole à Bruno Bertier pour nous présenter ce projet, là aussi phare, qui vient requalifier la Mayenne au pied du Château-Neuf, un projet important qui participe du réaménagement du cœur de ville.*

CESSION DE DEUX LOTS POUR LA REQUALIFICATION DE LA FRICHE VAL DE MAYENNE

Rapporteurs : Le maire / B. Bertier

I - Présentation de la décision

La ville de Laval a entrepris des acquisitions progressives dans ce secteur depuis 2005. L'objectif de son intervention, malgré la succession des projets, est resté constant : dynamiser l'activité commerciale en créant du flux. La ville est ainsi intervenue soit directement soit par intervention de la SPL LMA (Laval Mayenne Aménagements) ou de l'EPF (Établissement public foncier). L'ensemble des biens ont intégré le patrimoine de la ville en décembre 2020.

La requalification de l'îlot Val de Mayenne, propriété de la ville de Laval, constitue une opération complexe de résorption d'une friche urbaine en centre ancien présentant des enjeux archéologiques et d'insertion architecturale majeurs. Cette complexité a justifié le soutien de l'État pour concevoir et équilibrer une opération d'aménagement exemplaire sur une emprise d'environ 2 000 m².

Par délibération du 6 décembre 2021, la ville de Laval a approuvé un projet de requalification combinant des opérations publiques et privées. Ainsi, est-il prévu :

deux opérations publiques :

- le recyclage foncier sur l'ensemble de l'emprise : démolitions, études et fouilles archéologiques afin de céder des lots "prêts à bâtir",
- la réhabilitation de la maison Jarry pour y installer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et les aménagements des espaces publics.

une ou deux opérations privées :

- la construction d'un immeuble mixte logement commerce à l'angle de la rue Alfred Jarry et du quai Jehan Fouquet,
- la construction d'un ensemble immobilier le long du quai Jehan Fouquet et de la nouvelle venelle, et la réhabilitation des immeubles n°49 et 53 de la rue du Val de Mayenne avec des logements en étages et des commerces en rez-de-chaussée.

Par délibération du 21 février 2022, la ville de Laval a approuvé la création d'une autorisation de programme pour permettre la gestion budgétaire pluriannuelle de ce projet complexe.

Faisant suite à ces deux décisions, la ville a donc lancé mi-avril 2022 une consultation pour procéder à la vente de 2 lots d'une emprise totale avoisinant 1 454 m² et situés entre les rues Val de Mayenne, Alfred Jarry et le quai Jehan Fouquet. Cette consultation avait pour but de retenir le ou les opérateurs privés aptes à réaliser un projet immobilier logement - commerce, découpé en 2 lots et comprenant des opérations de réhabilitation et de construction.

Les sept critères d'analyse suivants ont été communiqués aux candidats :

- degré de concordance entre le projet présenté et celui souhaité par la ville,
- qualité d'usage des logements,
- approche environnementale,
- proposition en matière de déroulé de conception architecturale et du chantier,
- capacités du ou des opérateurs à mener à bien le projet,
- qualité du planning de l'opération,
- offre financière.

Le règlement de consultation précisait que la promesse d'achat devait engager le candidat sur une offre financière, un programme, un planning de réalisation et la réalisation d'un concours d'architecte. Le jury décisionnel du concours sera notamment constitué de représentants de la ville.

Le jury composé de M. Florian Bercault, M. Bruno Bertier, M. Antoine Caplan, Mme Ludivine Leduc, M. Vincent d'Agostino et M. Patrice Morin, a auditionné les candidats le 24 juin 2022 en présence de Mme Anne Bouche et de M. Thomas Fagart, représentants la Préfecture de la Mayenne et la Direction Départementale des Territoires.

La société PROCIVIS OUEST, porteur d'un projet de réalisation de 24 logements, dont 4 logements sociaux et de 2 locaux commerciaux a été désigné lauréat de la consultation.

L'acquéreur a formulé une promesse d'achat prévoyant la livraison de l'opération pour fin 2025, ce qui impose la signature d'un compromis de vente dans des délais courts. L'offre d'achat est proposée à 700 000 euros net vendeur, en excluant le bâtiment situé au numéro 53 de la rue du Val de Mayenne qui serait réhabilité en dehors de l'opération.

L'acquéreur fait valoir plusieurs conditions suspensives :

- un nombre de logements sociaux à réaliser fixé à quatre dans le cadre de la location-accession,
- un coût travaux maximal fixé à 4,5 M€ HT, soit 2 130 € HT / m² de surface habitable,
- la démolition des bâtis à la charge de la ville de Laval hormis le bâtiment situé au 49 rue du Val de Mayenne dont la réhabilitation est à privilégier,
- des coûts de fondations spéciales ne dépassant pas 150 000 € HT,
- un permis de construire dégageant une surface cessible minimum de 2 177 m² avec au minimum de 80 % en vente libre, selon la répartition prévisionnelle suivante :
 - vente libre : 20 logements,
 - accession sociale : 4 logements, dont 2 T3 et 2 T4,
 - locaux commerciaux : 169 m²,
- un permis de construire purgé de tout recours de tiers et recours administratif,
- la rémunération par l'opérateur des 2 architectes non retenus dans le cadre du concours d'architecte, à hauteur de 10 K€ HT chacun

L'acquéreur s'est engagé à travailler avec la collectivité pour la mise en place de clauses anti-spéculatives concernant les logements en accession sociale.

L'ensemble de ces éléments permet d'envisager la signature de l'acte authentique au 1er trimestre 2024.

II - Impact budgétaire et financier

La cession des 2 lots d'une emprise totale avoisinant 1 400 m² génèrera pour la ville de Laval une recette de 700 000 €.

Il vous est proposé d'approuver ces modalités de cession et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Bruno Bertier : *Oui, merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est un sujet, comme ça a été dit que nous avons déjà présenté en fin d'année dernière, mais je vais reprendre un petit peu d'historique pour la bonne compréhension de ceux qui sont dans cette salle ce soir et pour les autres qui nous regardent à distance. La ville de Laval a entrepris des acquisitions progressives dans ce secteur depuis 2005. L'objectif de son intervention, malgré la succession des projets est resté constant, dynamiser l'activité commerciale en créant du flux. La ville est ainsi intervenue, soit directement, soit par l'intervention de la SPL LMA, Laval Mayenne Aménagements, ou de l'établissement public foncier. L'ensemble des biens ont intégré le patrimoine de la ville en décembre 2020, en début de notre mandat. La requalification de l'îlot Val de Mayenne, propriété de la ville de Laval constitue une opération complexe de résorption d'une friche urbaine en centre ancien, présentant des enjeux archéologiques et d'insertion architecturale majeurs. Cette complexité a justifié le soutien de l'État pour concevoir et équilibrer une opération d'aménagement exemplaire sur une emprise d'environ 2 000 m². Par délibération du 6 décembre 2021, la ville de Laval a approuvé un projet de requalification, combinant des opérations publiques et privées, ainsi sont prévues donc deux opérations publiques, le recyclage foncier sur l'ensemble de l'emprise, avec démolition, étude, fouilles archéologiques afin de céder des lots prêts à bâtir, et puis la réhabilitation de la maison dite « Jarry », pour y installer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, et les aménagements des espaces publics. Une ou deux opérations privées : la construction d'un immeuble mixte logements/commerces à l'angle de la rue Alfred Jarry et du quai Jehan Fouquet, la construction d'un ensemble immobilier le long du quai Jehan Fouquet et de la nouvelle Venelle, et la réhabilitation des immeubles 49 et 53 de la rue du Val de Mayenne, avec des logements en étage et des commerces en rez-de-chaussée. Je reviendrai tout à l'heure sur le numéro 53. Par délibération du 21 février 2022, la ville de Laval a approuvé la création d'une autorisation de programme pour permettre la gestion budgétaire pluriannuelle de ce projet complexe. Faisant suite à ces deux décisions, la ville a donc lancé mi-avril 2022, donc de cette année, une consultation pour procéder à la vente de 2 lots, une emprise totale de 1 454 m² et située entre les rues Val de Mayenne, Alfred Jarry et le quai Jehan Fouquet. Cette consultation avait pour but de retenir le ou les opérateurs privés aptes à réaliser un projet immobilier logements/commerces découpés en deux lots et comprenant des opérations de réhabilitation et de construction. Les 7 critères d'analyse suivants ont été communiqués aux candidats. Je vais les citer : le degré de concordance entre le projet présenté et celui souhaité par la ville, la qualité d'usage des logements, l'approche environnementale, la proposition en matière de déroulé de conception architecturale et du chantier, les capacités du ou des opérateurs à mener à bien le projet, la qualité du planning de l'opération et l'offre financière. Le règlement de consultation précisait que la promesse d'achat devait engager le candidat sur une offre financière, un programme, un planning de réalisation et la réalisation d'un concours d'architectes. Le jury décisionnel du concours sera notamment constitué de représentants de la ville.*

Alors le jury composé de Monsieur Florian Bercault, maire de Laval, de moi-même, de Monsieur Antoine Caplan, de Madame Ludivine Leduc, de Monsieur Vincent d'Agostino et de Patrice Morin, a auditionné les candidats le 24 juin 2022, c'était vendredi dernier, en présence de Madame Anne Bouché et de Monsieur Thomas Faguart, représentant la Préfecture de la Mayenne et la Direction départementale des Territoires. C'est la société Procivis Ouest, porteur d'un projet de réalisation de 24 logements, dont 4 logements sociaux et 2 locaux commerciaux, qui a été désignée lauréate de la consultation. L'acquéreur a formulé une promesse d'achat prévoyant la livraison de l'opération pour fin 2025, ce qui impose la signature d'un compromis de vente dans les délais courts. L'offre d'achat est proposée à 700 000 euros net vendeur en excluant le bâtiment situé au numéro 53 de la rue du Val de Mayenne, qui serait réhabilité en dehors de l'opération, et qui, pour tout vous dire, sera aussi fléché pour de l'habitat social. L'acquéreur fait valoir plusieurs conditions suspensives, un nombre de logements sociaux à réaliser fixé à 4 dans le cadre de la location accession, un coût travaux maximal fixé à 4,5 millions hors taxes, soit 2 130 euros hors taxes du mètre carré de surface habitable, la démolition des bâtis à la charge de la ville de Laval, hormis le bâtiment situé au 49 rue du Val de Mayenne, dont la réhabilitation est à privilégier, des coûts de fondations spéciales ne dépassant pas 150 000 euros, un permis de construire dégageant une surface cessible minimum de 2 177 m², avec un minimum de 80 % en vente libre selon la répartition prévisionnelle suivante. En vente libre nous aurions 20 logements, en accession sociale 4 logements dont 2 T3 et 2 T4 et des locaux commerciaux pour une surface au total de 169 m². Un permis de construire purgé de tous recours de tiers et recours administratifs, et la rémunération par l'opérateur des deux architectes non retenus dans le cadre du concours d'architectes à hauteur de 10 000 euros hors taxes chacun. L'acquéreur s'est engagé à travailler avec la collectivité pour la mise en place de clauses anti-spéculatives concernant les logements en accession sociale. L'ensemble de ces éléments permet d'envisager la signature de l'acte authentique au 1^{er} trimestre 2024 et donc le conseil municipal sera saisi à ce moment-là. La cession des deux lots d'une emprise totale avoisinant 1 400 m² générera pour la ville de Laval une recette de 700 000 euros. Il vous est proposé d'approuver cette modalité de cession et d'autoriser le Maire à signer tous les documents à cet effet.

M. le Maire : *Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, observations ? Oui, Didier Pillon.*

Didier Pillon : *Merci Monsieur le Maire. Oui, je voudrais revenir sur ce dossier, on le sait tous, qui est un dossier compliqué, qui est important pour la ville et je voulais simplement faire 2 remarques qui expliqueront notre abstention sur ce dossier-là. Si nous ne méconnaissons pas l'intérêt en effet de requalifier cette friche qui est quand même assez terrible et qui existe depuis longtemps, on sait bien tout le déroulé historique, le nombre de décisions, le nombre de municipalités qui se sont succédées pour pouvoir acheter progressivement le terrain. Si ce qui est proposé est intéressant, je voudrais revenir donc sur la fameuse localisation du centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine urbain, le fameux CIAP. Ce CIAP, on le sait bien aussi, il a dû voyager dans de nombreux espaces et là, vous proposez de le remettre dans cette opération. Je voulais redire, moi, je ne pense pas que ce soit opportun, parce que ça vous prend de la surface pour, j'allais dire un centre qui pourrait se situer ailleurs.*

Alors qu'il s'agisse de la Maison Briand ou d'ailleurs, mais je pense que d'avoir un centre d'interprétation du patrimoine dans un monument ou dans un bâtiment historique me paraît, moi, plus intéressant. C'est que ce CIAP-là, il va être quand même assez important, va manger des surfaces qui pourraient être soit pour des logements sociaux, soit pour des logements à vendre, d'autant plus qu'on sait tous que la maison dite « Jarry » n'est pas forcément celle qu'a habitée Jarry, on pourrait là encore faire de nombreux travaux et que d'avoir une évocation de cette maison à travers des photos sans la garder fondamentalement ne me paraît pas nécessaire, et dieu sait que je suis quand même attaché au patrimoine. Je considère, je vous réitère nos propos qui consistent à dire que c'est vraiment dommage, pour moi, de situer ce centre d'interprétation du patrimoine dans cet îlot là, mais c'est vous qui décidez bien évidemment. Et je voudrais quand même faire une remarque, parce que nous même, comme vous j'imagine, avons été alertés par les riverains de l'immeuble du Neptune et qui regrettent peut-être une certaine absence de concertation, craignant que ces travaux à la fois suppriment des parkings mais surtout empêchent une visibilité. Donc je voulais simplement insister sur cette demande encore une fois de concertation avec les habitants, parce qu'ils nous ont redit il n'y a pas longtemps encore une fois qu'ils n'avaient pas le sentiment d'être écoutés, même pas entendus, écoutés et que pour cette raison-là, à cause notamment, essentiellement du CIAP, nous nous abstenons sur ce projet.

M. le Maire : *Merci beaucoup. Je vais peut-être laisser Bruno Bertier ou Bruno Fléchar d y répondre. Bruno Fléchar d peut-être sur le volet CIAP ?*

Bruno Fléchar d : *Oui, bonsoir à tous. Oui, le CIAP, effectivement n'était pas initialement prévu à cet endroit, mais il a été prévu dans pas mal d'endroits qui n'ont jamais abouti en fait. L'hypothèse de l'installer dans la maison Briand s'est confrontée à des volumes financiers qui étaient pour nous pas jouables et donc l'opportunité de la rénovation de l'îlot Val de Mayenne a été une occasion de le placer enfin ce CIAP qu'on attend depuis peut-être 20-25 ans, voire plus, et c'est vrai que ça a déclenché les choses. Le calendrier de la réalisation de l'îlot Val de Mayenne a provoqué ou a proposé cette chance de mettre le CIAP à cet endroit-là, et contrairement à vous, je pense qu'il est dans un lieu adapté. Le CIAP va beaucoup fonctionner aussi sur un aspect modulaire, on sait que la richesse du patrimoine de Laval est répartie sur pas mal d'endroits dans la ville et il ne s'agit pas de centraliser le centre d'interprétation du patrimoine, mais d'être une plateforme qui redistribue dans l'ensemble des lieux, que ce soit la porte Beucheresse, le Château-Neuf, etc., et que ce soit un lieu d'accueil qui redistribue le public sur la richesse, sur le terrain.*

M. le Maire : *Bruno Bertier.*

Bruno Bertier : *Oui, sur deux ou trois éléments. Quand on a réfléchi sur ce projet, on aurait pu en effet prendre le parti de dire « on rase tout et on reconstruit sur l'ensemble du foncier ». Mais comme je vous l'ai dit dans la délibération, on conserve également le numéro 49. C'est-à-dire qu'on ne veut pas trop dénaturer le bâti existant puisqu'on est sur un site remarquable.*

Tous les Lavallois qui connaissent bien le centre-ville, quand vous êtes sur le pont Aristide Briand et que vous regardez vers nos deux châteaux, obligatoirement demain vous verrez les constructions qui seront à cet endroit et que le maximum de bâtis que nous pouvons conserver permet de conserver, je dirais, la signature de la rue du Val de Mayenne et des quais. Et donc nous voulons démolir à minima pour garder déjà cette préservation au pied de ce Château-Neuf qui est certainement un des plus beaux bâtiments de la ville de Laval. Ça c'est le premier point. Deuxième point, sur le CIAP, d'abord ça permet aussi tout autour du bâtiment, je vous l'avais présenté au conseil municipal à l'automne dernier, c'est de créer une aération puisqu'il y aura des petits jardins publics tout autour, ça permet d'éviter un gros bloc de constructions et de créer des aérations tout autour de ce bâtiment préservé. Et puis c'est la création d'une venelle, qui sera en poursuite de la venelle existante déjà le long du Château-Neuf pour aller jusqu'aux quais. Donc ça permet de créer cette aération. Sur le CIAP, on va travailler avec Bruno Fléchar, avec les services de la culture pour voir le nombre de mètres carrés dont a besoin le CIAP, parce qu'on est sur un bâtiment assez conséquent, Monsieur Pillon, et qu'on ne se refuse pas, s'il reste des mètres carrés, notamment à l'étage, pourquoi pas, d'y créer du logement social si c'est possible. C'est-à-dire qu'on n'est pas sûr que l'ensemble du bâtiment doit servir au CIAP demain, parce que c'est un bâtiment avec une surface assez conséquente. Donc on va travailler toutes les pistes. Évidemment on en informera le conseil municipal par rapport à ça. Sur le Neptune, j'ai lu comme vous et j'ai écouté la radio comme vous, et ce n'est pas une surprise puisque nous avons reçu à plusieurs reprises et dès l'année dernière certains riverains du Neptune. Mais mes propos vont au-delà des riverains du Neptune, c'est pour tous les riverains du périmètre du projet Val de Mayenne et je dirais même les riverains qui sont de l'autre côté de la Mayenne, nous allons travailler en concertation. Et lors du jury de la semaine dernière, et dans le choix qu'on a fait aussi avec la société Procivis, c'est dans le cahier des charges, ils ont la concertation avant le dépôt du permis de construire à opérer avec l'ensemble des riverains. Évidemment, l'élu que je suis et comme je le fais à chaque fois, je serai demain soir pour une autre réunion de concertation sur un autre lieu de la ville. Nous sommes présents pour écouter ce que disent les riverains, pour travailler ensuite avec les promoteurs et faire progresser les projets. Donc l'entreprise qui est le promoteur qui est choisi ce soir aura ce travail à faire. C'est dans le cahier des charges. Mais ça l'est pour tous les projets Lavallois, puisque depuis deux ans, à chaque fois que sort un bâtiment, nous faisons les réunions de concertation. C'est fini le temps où on voyait des grues arriver sans que les riverains soient mis au courant. Donc désormais ce travail est fait et il sera fait évidemment et pas que pour les habitants du Neptune, pour l'ensemble des riverains de la rue du Val de Mayenne, du quai Jean Fouquet et je vous dis même du quai qui est de l'autre côté parce qu'il y a cette vue sur ce bâti qui paraît important qu'on embarque tous les riverains concernés par ce bâti et évidemment tous les Lavallois qui se sentent concernés par ce projet. Donc concertation il y aura Monsieur Pillon.

M. le Maire : *Et peut-être un dernier mot, vous remercier effectivement de vos points de vigilance d'ailleurs qu'on a pris en compte dans la consultation et dans le dialogue qu'on va maintenant mener avec Procivis Ouest. Donc Vincent D'Agostino a été associé, donc on adaptera. On avait un cahier des charges assez stricte, effectivement on s'est alimenté des prises de position des uns et des autres.*

Moi, je réitère le fait de rendre honneur à Alfred Jarry et que ça soit sa maison natale ou pas, c'est tout aussi ubuesque et à son image, je pense que c'est tout à fait bienvenu. Ça va permettre aussi d'aérer cet espace-là. Vous avez vu dans la presse que nous avons refait le roquet du Palais, c'est déjà la préfiguration de cette volonté de redynamiser ce lit de la Mayenne, rue du Val de Mayenne et la volonté d'un parcours patrimonial qui va de l'Hôtel de ville, en passant par la rue du Val de Mayenne, la Grande Rue, remonté dans le haut de Laval, et cet esprit-là, on l'a démontré aussi lors des illuminations. Voilà, c'est un projet cohérent, cohérent avec la politique que nous menons depuis deux ans, mais je comprends évidemment qu'il peut y avoir débat là-dessus. Quant à la concertation, alors je vais me permettre une petite contradiction dans vos propos, puisque comme nous avons hérité de ce projet-là, il me semble qu'il y avait un projet d'Hôtel Mercure de 3 ou 4 étages, puisque les règles d'urbanisme permettaient de faire un R+4. Nous sommes à des hauteurs beaucoup plus raisonnables, donc sans doute à supposer que vous auriez voté contre, vous vous seriez abstenus de cet hôtel Mercure, petit clin d'œil à l'histoire. En tout cas, voilà, nous, on est parti de ce projet Mercure qu'on a divisé par deux en hauteur, qui devrait normalement rassurer les habitants du Neptune que Bruno Bertier a reçu, que j'ai également reçu dans mon bureau, enfin les habitants du Neptune ou la famille du Neptune, puisqu'on n'a pas reçu que les habitants. Tout commence, c'est-à-dire que la concertation va démarrer, on a bon espoir avec notre opérateur que le dialogue va continuer. Oui, Monsieur Pillon.

Didier Pillon : *Oui, merci Monsieur le Maire. Juste une toute petite précision pour Monsieur Bertier par rapport au cahier des charges du promoteur. Il est des fois plus aisé et plus intellectuellement enrichissant de faire carrément du neuf en confrontation avec une autre époque, que d'essayer parfois un peu de garder une partie. Je prends deux exemples que tout le monde connaît : le château de Blois, on est bien content qu'il y ait une aile Louis XII, une aile François I^{er} et une aile Louis XIV qui ne sont absolument pas de la même époque, pas du même style, mais qui justement dialoguent. Et je considère aussi que Beaubourg, qui a été tellement décrié, a ceci d'intéressant, c'est qu'il fait regarder tout le tour du XIX^e siècle autour de lui. Donc je crois que de temps en temps, il ne faut pas avoir peur de confronter du contemporain avec un monument aussi beau et aussi riche qu'est le Château-Neuf, plutôt que des fois essayer de faire des bricolages pour essayer de garder soit une silhouette soit quelques éléments, je dis ça pour l'avenir, pour permettre peut-être aussi aux promoteurs de travailler plus facilement. C'est tout ce que je voulais dire, merci.*

M. le Maire : *Bruno Bertier.*

Bruno Bertier : *On ne fait pas du bricolage Monsieur Pillon. Je ne peux pas vous laisser dire ça. Vous voyez, avec les différents porteurs qui étaient présents au jury, on a évidemment évoqué cette question. On ne s'interdit pas par exemple sur le bâtiment dit « 49 » de ne garder uniquement que la façade, pour en effet faire du contemporain derrière. Ce qu'on veut à cet endroit, c'est du logement contemporain et la priorité, je le répète, de cette municipalité, c'est de faire revenir les familles vivre dans le centre-ville.*

Et pour faire revenir les familles vivre dans le centre-ville, il faut du logement grand, c'est pour ça aussi, et je vous ai donné quelques surfaces, c'est du logement dédié à la famille et du logement contemporain qui correspond aux besoins. Mais c'est la même chose que font les bailleurs sociaux ici à Kellermann, et sur l'ensemble de Saint-Nicolas, c'est ce qu'a présenté tout à l'heure Patrice Morin. Donc l'exigence que nous avons ici, nous l'avons aussi pour le centre-ville. Et sur le centre-ville de Laval, on a le même problème qu'ici, c'est-à-dire que nous avons des logements très anciens que nous devons réhabiliter. Le Vieux Laval en est le parfait exemple. On a des surfaces dans le Vieux Laval, et vous le savez bien, vous avez cet amour des vieilles pierres comme beaucoup de Lavallois, nous avons un long travail qui nous attend sur ce quartier historique de la ville. Et bien sûr, sur Val de Mayenne, évidemment ce n'est pas du bricolage qui est prévu, c'est par contre d'essayer de préserver l'âme qui existe au pied du Château-Neuf. Donc peut-être que le 49, nous ne garderons que la façade, mais si on garde la façade, ça sera déjà quelque chose de bien, parce qu'on préservera la continuité de la rue du Val de Mayenne. Et sur le CIAP, on aura un travail à faire, puisqu'on va abattre la maison dit « des huissiers », voilà. Et on aura à travailler sur un fronton. On en a déjà parlé avec Monsieur le Maire et surtout l'architecte des bâtiments de France, il ne s'interdit pas qu'il y ait une touche contemporaine à cet endroit pour donner, et votre souhait, cette touche contemporaine au pied d'un bâtiment historique de la ville. Donc on travaillera, et puis l'opposition, comme on l'a fait pendant le jury, sera évidemment associée. Vincent d'Agostino a passé l'après-midi de vendredi à nos côtés pour faire le choix qui vous est présenté ce soir.

M. le Maire : *En tout cas, on note la volonté d'un mixte contemporain et ancien, et c'est vraiment l'état d'esprit dans lequel on est, tout en préservant quand même cette façade de la Mayenne, parce qu'on est vraiment au pied du Château-Neuf, qu'on espère aussi un jour rénover à notre manière. S'il n'y a pas d'autre questions, interventions, je vous propose de voter donc à main levée. Donc voilà, donc le groupe de la minorité, voilà, à une ou deux mains. Donc c'est adopté, je vous remercie.*

N° S513 - II

CESSION DE DEUX LOTS POUR LA REQUALIFICATION DE LA FRICHE VAL DE MAYENNE

Rapporteurs : Le maire / B. Bertier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1, L2141-2 et L3211-14,

Vu l'avis du jury de la consultation organisée par la ville de Laval,

Vu la sollicitation de l'avis de France Domaine du 10 juin 2022,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire d'un ensemble immobilier dégradé et vacant à requalifier,

Que l'État soutient le projet de la ville de Laval par l'attribution d'une subvention de 891 973 euros au titre du fonds friche, notifiée le 11 juin 2021 et le cofinancement de soutien d'ingénierie,

Que la ville de Laval a approuvé le projet de requalification de la friche Val de Mayenne par délibération le 6 décembre 2021 et la création d'une autorisation de programme pour la gestion budgétaire pluriannuelle du projet le 21 février 2022,

Que la société PROCIVIS OUEST gérée par M. Yannick BORDE a été désignée lauréate de la consultation organisé en vue de désigner l'opérateur privé chargé de construire l'ensemble immobilier mixte logement - commerce,

Que la société PROCIVIS OUEST s'est engagée à réaliser un programme de 24 logements, dont 4 logements sociaux, et de 2 commerces,

Que la société PROCIVIS OUEST s'est engagée à réaliser un concours d'architecte avec une représentation de la ville dans le jury décisionnel,

Que la livraison de l'opération est prévue au 4ème trimestre 2025,

Sur proposition du jury de la consultation,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Sont approuvées les conditions de cession par la ville de Laval au profit de la société PROCIVIS OUEST, ou tout autre société pouvant s'y substituer, de 2 lots d'une emprise totale avoisinant 1 400 m² et situés entre les rues Val de Mayenne, Alfred Jarry et le quai Jehan Fouquet, parties des parcelles cadastrées section CI numéros 28, 370, 26, 439, 440, 395, 396, 436, 425, 426 et 21. La venelle, le pourtour de la maison Jarry futur CIAP, la maison située au n°53 de la rue du Val de Mayenne et la rue Alfred Jarry resteront propriété communale. Une servitude d'accès aux réseaux d'eaux pluviales présents sous le site sera mise en place.

La cession s'effectuera au prix de 700 000 € net vendeur.

Le compromis de vente devra être signé avant la fin du mois de septembre 2022 et comportera une clause de jouissance anticipée.

L'acte authentique sera reçu par l'étude notariale de Maître DUVAL, CORDÉ, BRIERE et MOUCHEL Laval. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet, notamment le compromis de vente et l'acte authentique.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, dix conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, James Charbonnier, Lucile Perin, Gwendoline Galou, Vincent D'Agostino, Henri Renié et Pierrick Guesné).

M. le Maire : *On passe à la programmation estivale donc 2022, et j'excuse sincèrement Camille Pétron, qui malheureusement est souffrante et ne peut pas être présente. Donc ce sera une présentation à une seule voix, même si c'était prévu à deux voix mais je remercie Camille Pétron pour l'engagement dans ce dossier-là, d'offrir un été à tous les Lavallois, les jeunes comme les moins jeunes, dans tous les quartiers, tout au long de l'année, sans oublier le centre-ville évidemment et le square de Boston qui sera animé et d'apporter notre patte et une touche culturelle, qui était une volonté forte de notre municipalité, qu'on a démontrée l'année dernière et qui vient se renforcer. Mais je laisse Bruno Flécharde nous en dire un peu plus sur cette programmation et je pense que vous retrouverez évidemment, je fais la page de pub, on a fait un programme délicieux à découvrir sans modération, n'est-ce pas, Bruno ?*

PROGRAMMATION ESTIVALE 2022 CULTURES / QUARTIERS "L'ÉTÉ FANTASTIQUE" DU 25 JUIN AU 28 AOÛT 2022

Rapporteur : Bruno Flécharde / Camille Petron

I - Présentation de la décision

Première expérience de co-construction avec les services culturels et centres sociaux - maisons de quartier d'une programmation estivale enrichie dans tous les quartiers, cette saison est pensée et mise en œuvre en collaboration étroite entre centres sociaux, services culturels de la ville, acteurs culturels de l'agglomération et du département.

. Principes directeurs communs :

- valoriser et dynamiser les quartiers, leurs habitants et l'ensemble des acteurs de la vie des quartiers,
- renforcer échanges et dynamiques d'interaction entre les différents quartiers (lien social, solidarité, vivre ensemble),
- renforcer les dynamiques de partenariat et de transversalité entre acteurs culturels et sociaux,
- susciter la curiosité intellectuelle et la confiance en eux des habitants.

. Principes spécifiques :

- favoriser l'égalité d'accès à la culture en décentralisant dans les quartiers une partie de la programmation culturelle estivale,
- renforcer leur sentiment d'appartenance à la collectivité qui affiche "la culture, c'est capital".

Cette programmation vient donc donner une dynamique nouvelle aux propositions de proximité qui seront déployées dans les différents quartiers, avec des semaines d'animations types en direction de tous les publics, autour de semaines thématiques, de sorties, et d'activités de proximité proposées en lien avec la direction des sports et le service jeunesse et les maisons de quartiers.

Le Conseil des Jeunes, via sa commission animation a été inclus dans la préparation de la proposition, en proposant notamment un Ciné d'été sur la partie culturelle.

La programmation transdisciplinaire est construite entre le département cultures pour tous et les maisons de quartiers (voir visuels en annexe).

CONTENU DE LA PROPOSITION ESTIVALE SUR LES QUARTIERS

- temps fort d'ouverture le 25 juin, place de la commune au Bourny, avec ateliers participatifs (arts plastiques, danse, chant), concerts (3 formations : Kirby ; Laval French Touch ; orchestre du conservatoire) et déambulation des vaches sacrées de la compagnie Paris Bénarès ;
- un fil rouge déroulé de semaine en semaine dans les 8 quartiers autour de la thématique "des bestioles et créatures", aboutissant à un temps fort de clôture le 27 août, à la Plaine d'Aventure de Saint-Nicolas avec l'installation spectaculaire d'animaux géants articulés par la Cie "Les plasticiens volants", un parc d'attraction avec les fonctionn'air, de la musique avec le bal à Bobby et Kazi classik et la restitution des actions de l'été menées dans les différents quartiers par les services culturels et les centres sociaux ;
- des RDV hebdomadaires aux Fourches (spectacles de rue), au Bourny et aux Pommeraies (soirées à thème), à Saint-Nicolas (concerts), renforcés par la programmation exceptionnelle de spectacles des "Nuits de la Mayenne" (le 26 juillet au collège Alain Gerbault, avec la participation d'un chœur d'habitants du quartier) et des "Estivales" (le 15 juillet aux Fourches et le 28 juillet aux Pommeraies) ;
- des parcours permanents alliant création artistique et supports de médiation numérique : projet "Faune" (collectif arts numériques Adrien M et Claire B) dans 3 quartiers ; parcours historiques en réalité virtuelle dans 4 quartiers ; exposition du plasticien Quentin Montagne à la piscine de Saint-Nicolas ; dispositif "Partir en livre" dans tous les quartiers avec le médiabus customisé et la monstrothèque ;
- des ateliers plastiques et visuels participatifs dans tous les quartiers afin de contribuer à une création collective pour l'inauguration du 40 ;
- la participation de LT4 sport pour la journée de clôture avec des propositions autour du Street Foot.

Les activités de proximité des maisons de quartier seront organisées autour de semaines types comprenant des sorties ou rendez-vous de proximité, mobilisant les partenaires du quartier (habitants, comités d'animation, associations...).

Le département valorisation, attractivité et participation prépare les supports de communication pour les différents services, avec l'idée de mettre en lumière les grandes dates de l'été, les focus par quartier sur les différentes propositions ainsi que les propositions thématiques autour des "incroyables bestioles".

Afin de préciser les modalités artistiques, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues dans ce programme, il convient de signer des conventions ou contrats avec les prestataires qui interviendront.

II - Impact budgétaire et financier

Le montant de la programmation estivale est inscrit au budget primitif 2022.

Il vous est proposé d'approuver cette programmation culturelle du 25 juin au 28 août 2022, d'autoriser le maire à signer les conventions, les contrats et avenants éventuels ainsi que tout document nécessaire à l'organisation des différentes manifestations.

Bruno Fléchar : *Absolument. Mais moi aussi je regrette l'absence de Camille parce qu'elle aurait été forcément très heureuse de faire le lien entre ce qui s'est déjà passé l'année dernière autour des guinguettes sur le quartier Saint-Nicolas, qu'on conserve évidemment.*

Mais cette nouvelle édition, cette édition de l'été fantastique est appelée quand même à donner une image beaucoup plus conséquente de ce qui se passe dans les quartiers, dans toute la ville pendant les mois de juillet et août, et notamment avec un apport de tous les services culturels que je souhaiterais saluer ici. On va faire le tour un petit peu en images. Là vous voyez l'image qui sera sans doute l'image finale de la dernière date de l'été fantastique, le 27 août, sur la Plaine d'aventure, mais l'été fantastique a commencé déjà dès samedi dernier. Donc c'est une programmation transdisciplinaire qui est exigeante et originale. Elle est transdisciplinaire parce qu'elle concerne tous les champs artistiques, que ce soit le spectacle vivant, les expositions, le musée, la lecture publique. Donc tous les champs culturels sont impliqués dans ce projet-là. Huit quartiers concernés : Laval, Saint-Nicolas, le Pavement, Bourny, les Fourches, Pommeraies, Hilard, Avesnières et Grenoux. On continue ensuite sur le déroulement, donc ça a commencé dès samedi dernier avec toute une journée à la Place de la commune au Bourny. Alors des rendez-vous, pendant l'été il y aura des rendez-vous d'exposition de Quentin Montagne à la piscine Saint-Nicolas, « Faune », qui est une exposition d'affiches en réalité augmentée qui est déjà installée dans les quartiers mais qui va avoir son lancement aussi cette semaine. Que dire, que le Zoom apportera aussi son éclairage sur la culture scientifique, la « fabuleuse machine à remonter le temps », qui sera aussi présentée par le service Patrimoine, la « Monstrothèque », qui est une revisite du bibliobus, redécoré aux couleurs des bestioles et des monstres, et aussi, lors de cette opération, il ne s'agit pas de tout réinventer ou d'ajouter des choses. On a la chance sur cette année d'avoir un apport conséquent culturel mais aussi de fédérer l'existant puisque les « Nuits de la Mayenne », les « Estivales » sont aussi des choses qui existaient avant, mais qu'on a reconcentrées aussi pour donner encore plus de force à cette opération culture et quartier. Et la fin, donc la dernière date de l'été estival, l'été fantastique, sera le 27 août sur la Plaine d'aventure Saint-Nicolas, là aussi avec une journée qu'on souhaite exceptionnelle, à laquelle évidemment on vous invite tous. On ose espérer de retrouver un engouement populaire qu'on a pu rencontrer sur Mo et le ruban rouge, pourquoi pas 1 000, 2 000 personnes sur la Plaine d'aventure, ça aurait du sens pour donner à cette fête culturelle toute sa dimension. Donc voilà, je vous encourage évidemment à éplucher ce copieux programme de 50 pages qui propose des rendez-vous tous les jours dans de nombreux quartiers. Là, on voit quelques images des vaches sacrées qui étaient samedi dernier au Bourny. Le Conservatoire, que je n'ai pas cité, et qui est bien sûr aussi partie prenante de tout cet été fantastique. Hop Compagnie, l'image qui fait un peu mal parce qu'il a été annulé pour cause de Covid puisque des artistes se sont déclarés atteints du Covid la veille donc le spectacle n'a pas eu lieu, mais il reviendra. Et pendant l'été, donc ça c'est l'expo « Faune », donc c'est des affiches qu'il faut regarder en téléchargeant une application et l'affiche s'anime magiquement, donc c'est un très très grand moment. « Ouroboros », ça c'est l'exposition qui est en place à la piscine Saint-Nicolas. Le Zoom, avec quelques images de Monsieur le Maire en train de faire décoller une fusée à eau et qui a partagé avec de nombreux enfants beaucoup d'émotions et la joie de cette expérience. Laval Patrimoine va aussi inaugurer une nouvelle acquisition qui est une valise de projection en 3D qui permet de projeter Laval au XVII^e siècle, donc en 3D, sans avoir la lourdeur de transporter un cube d'immersion. Donc ça, c'est une acquisition récente et qui va tourner aussi cet été. Là, on a un aperçu du bibliobus qui n'est pas encore aux couleurs qu'on lui a redonnées pour l'opération puisqu'il est transformé en monstrothèque et la bibliothèque a fait tout un choix évidemment de livres, de CD, de supports autour des bestioles et des animaux fantastiques.

Alors les Guinguettes, là aussi c'est le prolongement de ce qui s'est passé l'année dernière, donc s'ajoutent aussi au programme. Et donc la date du 27 août que vous pouvez tous noter dans vos agendas puisque là vous voyez par exemple ce monstre qui écrase une voiture. Et il y aura, les Plasticiens volants qui installeront trois bestioles géantes sur la Plaine d'aventure, donc pour le plus grand plaisir de tout le monde et des familles en particulier. Un volet sport avec LT4 Sport qui jouera aussi une partition sur cette journée. Et là, nous avons une image du MANAS qui proposera aussi des immersions numériques dans une plongée dans un aquarium à requins. Des spectacles, donc le Bal à Bobby. Fonctionn'Air, c'est une exposition de jeux et d'installations autour de l'air qui sera aussi installée sur la Plaine d'aventure. Et le spectacle Kazi Class qui sera aussi dans le programme de la journée du 27 août.

M. le Maire : *Donc rendez-vous nombreux le 27 août, Plaine d'aventure. On remercie nos partenaires, effectivement, Laval Agglomération, la préfecture de Région à travers le Contrat de ville, la direction des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.*

Bruno Flécharde : *Et même le département dans le cadre des Nuits de la Mayenne.*

M. le Maire : *Et le département, effectivement, avec les Nuits de la Mayenne.*

Bruno Flécharde : *Donc voilà, un vaste programme dont on est fiers de présenter la programmation et on vous invite évidemment tous à profiter de ce programme copieux qui est sous le signe du plaisir et aussi du tourisme revisité, parce que le tourisme, on pense souvent à faire du tourisme ailleurs ou à accueillir des gens d'ailleurs ici. On voudrait, nous, inventer le tourisme intérieur qui est de voyager d'un quartier à l'autre, ce qui n'est pas une démarche évidente. Les flux de population sont souvent soit du centre vers les quartiers sur un événement ou des quartiers vers le centre, mais d'un quartier vers un autre quartier, c'est encore une démarche plus compliquée. On ne va pas forcément aller au Bourny quand on habite à Saint-Nicolas et vice-versa. Donc ça, on aimerait bien pouvoir encourager ces mouvements, que les gens repèrent vraiment ce programme comme un programme culturel, touristique et de loisir pour voyager en interne sur notre territoire.*

M. le Maire : *Il y aura bien sûr des animations sportives et touristiques au-delà des aspects culturels que vous allez retrouver dans le guide. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame Grandière.*

Chantal Grandière : *Alors, j'avais une petite question, parce que j'ai parcouru effectivement la plaquette de l'été fantastique et sur le square de Boston, j'ai vu que pour retrouver la programmation, il fallait téléphoner à un numéro de portable, 06 28 12 71 15, pour avoir cette programmation. Alors je suis un petit peu surprise de votre manière de communiquer. Est-ce qu'on peut donner ce numéro effectivement à tous ceux qui nous posent la question concernant Laval la plage ? Est-ce qu'il y aura cette année du sable au square de Boston ? Est-ce qu'il y aura des activités ?*

Bah ça, en tout cas je n'ai pas eu de réponse et c'est vrai que Monsieur Morin évoquait tout à l'heure la difficulté de s'alimenter pour de plus en plus de personnes, c'est aussi la difficulté de se déplacer ou d'aller en vacances parce que le carburant est extrêmement cher. Donc voilà, j'aurais voulu avoir une réponse par rapport à ça.

M. le Maire : *Alors, bon, un peu de mauvaise foi, quand même, Madame Grandière, parce qu'au milieu de la page, je vois quand même centre-ville, en grand avec une image au square de Boston, invitation tournoi de basket, trois contre trois, balade à vélo en partenariat avec Place aux vélos. Quand je vais dans le détail des programmations, je vois des choses dans le centre-ville, un peu partout, donc bon, évidemment c'est dans tous les quartiers, le centre-ville en fait partie. On n'a pas repris la terminologie « Laval la plage », on a préféré d'autres types d'animations dans le centre-ville et on a redéployé des moyens effectivement dans les différents quartiers, donc au contraire, c'est des moyens supplémentaires qu'on met pour la saison estivale, en plus du retour des camps de vacances pour nos enfants lavallois, mais je crois qu'il y a une délibération qui viendra un peu plus tard dans ce conseil, donc soyez rassurée, la programmation sera belle et il y aura effectivement, comme on l'a fait sur le Bourny en introduction, ou pour la clôture à Saint-Nicolas, il y aura une communication spécifique aussi pour mettre en avant ce qui se passera sur le square de Boston. Donc pas d'inquiétude, le cœur de ville battra son plein tout l'été à Laval. Oui, Madame Grandière.*

Chantal Grandière : *Ce n'est pas de la mauvaise foi, c'est un état d'esprit, oui, mais peut-être. Vous parlez d'activités sportives, mais pour autant je n'ai pas la réponse sur ce que je vous ai posé, à la fois sur ce numéro de portable qui est renseigné page 25 et pour lequel il faut appeler pour avoir la programmation estivale donc sur le square de Boston, regardez, et voilà, vous ne savez pas me donner la réponse concernant le sable non plus.*

M. le Maire : *Oui, il y aura effectivement une communication qui va arriver, rassurez-vous, et comme dans toutes les activités, il y a des réservations demandées, c'est le but de ce numéro de téléphone, comme sur la page d'à côté d'ailleurs, donc pas d'inquiétude. Mais effectivement, on a fait le choix de ne pas mettre tous les moyens de l'été sur le square de Boston et de faire un Laval la plage, si c'est ça la question. Voilà, on a décidé de faire "l'été fantastique" et de le mettre dans tous les quartiers avec des moyens renforcés et une programmation culturelle renforcée. Ça c'est le choix effectivement de la politique municipale depuis maintenant 2 ans et on vient le défendre. Effectivement on fait différemment peut-être de ce qui se passait auparavant. Donc ça va être différent, la réponse est oui. Et une communication arrivera. Est-ce qu'il y a d'autres questions, observations sur cette délibération ? Oui, Monsieur Renié. On va vous donner un micro.*

Henri Renié : *La jeunesse et la technique, c'est deux choses. Non, c'était très rapide, je voulais rebondir sur aller d'un quartier à un quartier. J'étais tombé par hasard il y a quelque temps sur un super livret qui avait été fait par le Conseil des Sages à la découverte du patrimoine et des balades dans chaque quartier. Il est super bien fait, je n'ai pas le carnet, mais moi aussi je lui fais un peu de pub. C'est vraiment sympa pour sortir de chez soi. Voilà.*

M. le Maire : *Voilà, bon bah c'est noté, les Lavallois seront ravis de savoir, il y a plein de choses qui existent. N'hésitez pas à fréquenter l'office du tourisme, je crois que Bruno Flécharde nous a fait cette invitation de faire du tourisme nous même dans notre propre ville et de la redécouvrir. En tout cas c'est tout ce qu'on souhaite cet été, de partir à la découverte autrement de notre ville. N'hésitez pas à en profiter. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre aux voix cette programmation estivale. Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.*

N° S513 - III

PROGRAMMATION ESTIVALE 2022 CULTURES / QUARTIERS "L'ÉTÉ FANTASTIQUE" DU 25 JUIN AU 28 AOÛT 2022

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que, dans le cadre d'une première expérience de co-construction avec les services culturels et centres sociaux d'une programmation estivale cultures / quartiers, du 25 juin au 28 août 2022, enrichie dans tous les quartiers, cette saison est pensée et mise en œuvre en collaboration étroite entre centres sociaux, services culturels de la ville, acteurs culturels de l'agglomération et du département,

Que cette programmation vient donner une dynamique nouvelle aux propositions de proximité qui seront déployées dans les différents quartiers, avec des semaines d'animations - types en direction de tous les publics, autour de semaines thématiques, de sorties, et d'activités de proximité proposées en lien avec la direction des sports et le service jeunesse de la ville,

Qu'il convient d'établir des conventions ou contrats avec les prestataires qui interviendront afin de préciser les modalités artistiques, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues dans ce programme,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La programmation estivale 2022 cultures / quartiers "L'Été Fantastique" du 25 juin au 28 août est approuvée.

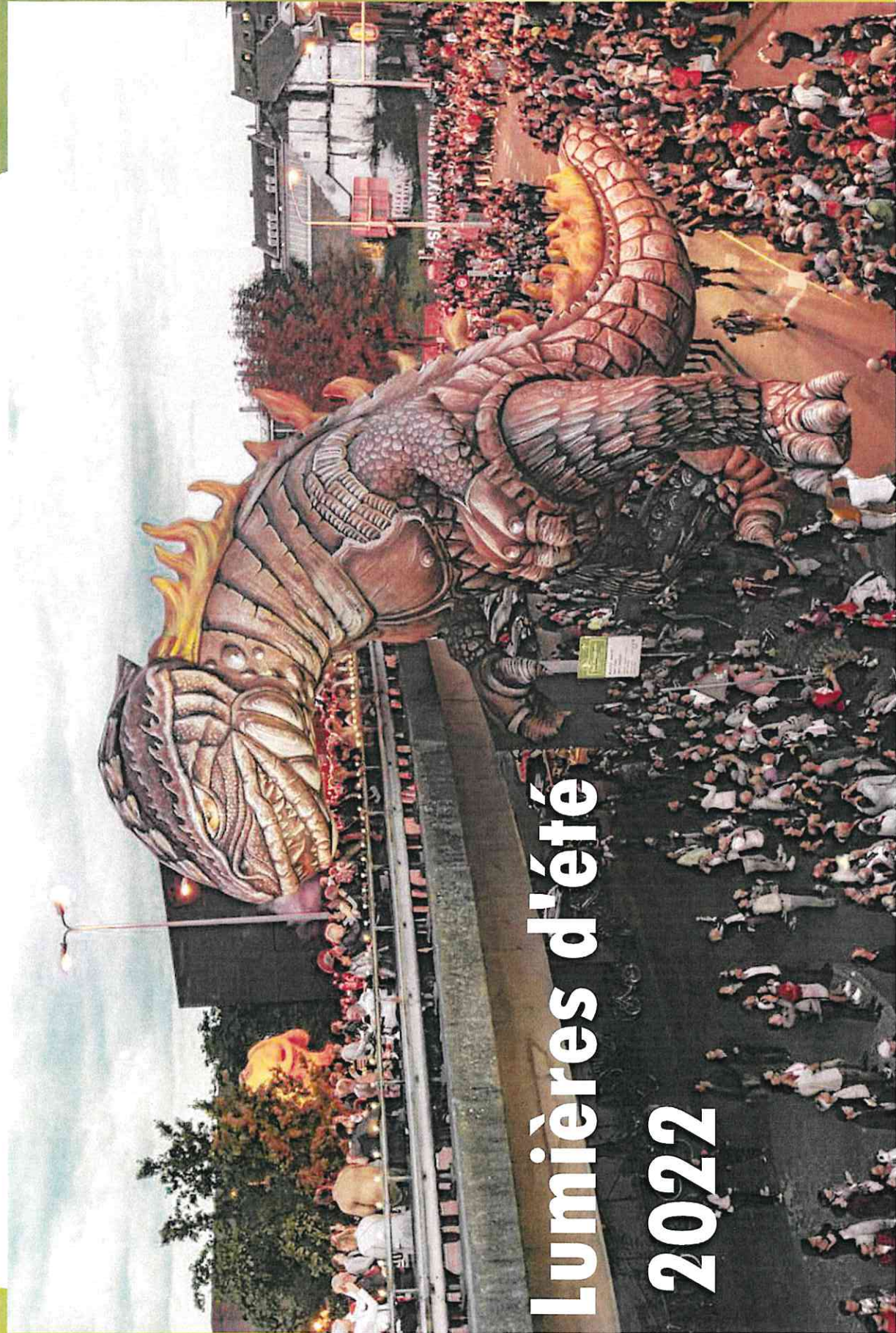
Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions, les contrats et avenants éventuels, ainsi que tout document relatif à l'organisation de cette manifestation.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Lumières d'été 2022

- Une programmation transdisciplinaire exigeante et originale co-construite entre acteurs culturels et sociaux autour de la thématique "des bestioles et créatures"

- 8 quartiers concernés : Laval - Saint Nicolas – Pavement - Bourny - Fourches – Pommeraies – Hilard – Avesnières - Grenoux



Déroulement

- Temps fort d'ouverture le 25 juin, Place de la commune au Bourny

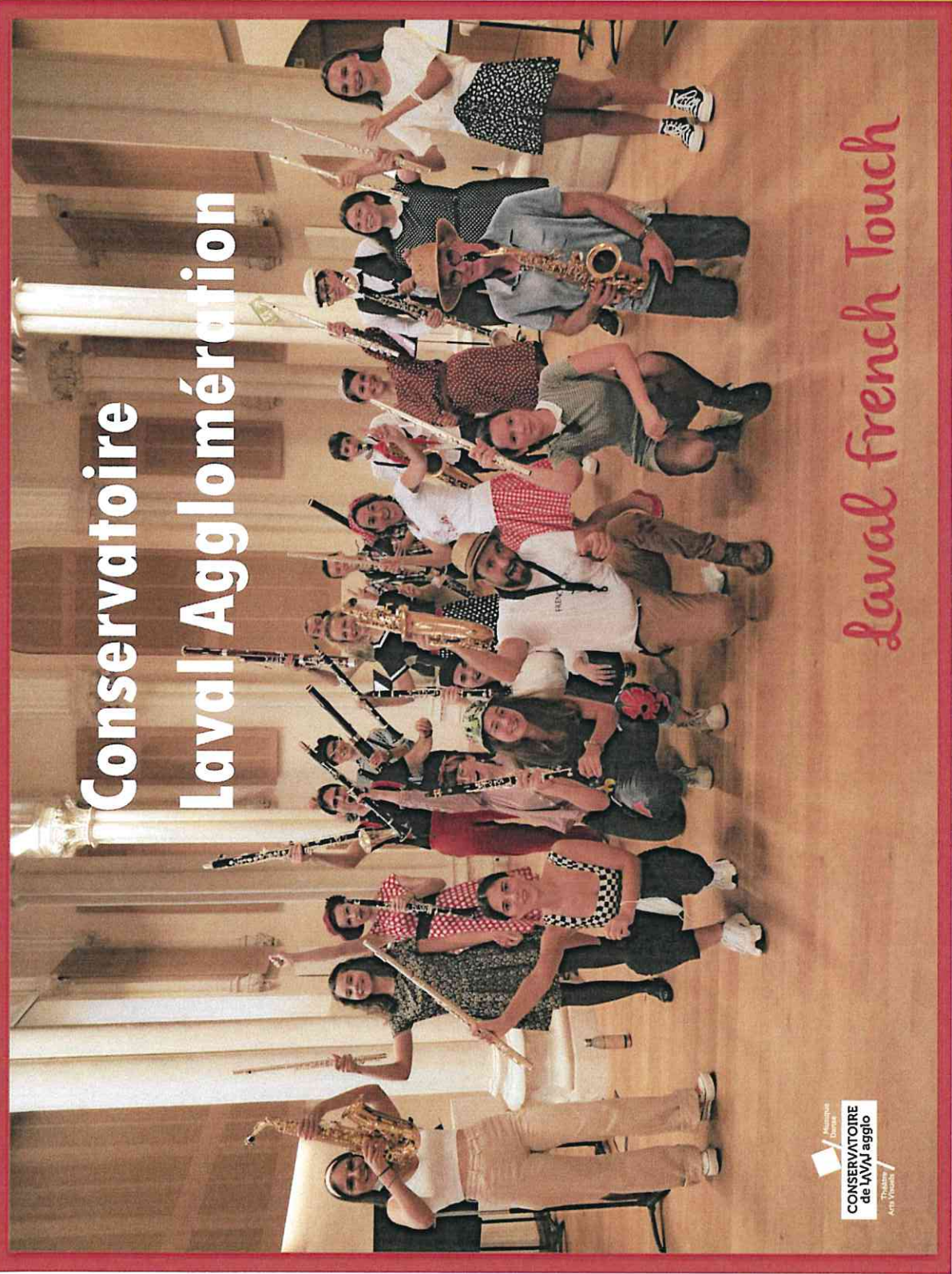
- Des RDV tout au long de l'été : Exposition de Quentin Montagne à la piscine St Nicolas, "Faune" exposition arts numériques dans 3 quartiers, ateliers par le Zoom, Laval Patrimoine avec la "fabuleuse machine à remonter le temps", "Monstrothèque" par le service de la lecture publique, "Nuits de la Mayenne", les "Estivales", les Guinguettes...

- Clôture le 27 août, Plaine d'aventure à St Nicolas



**Lancement de la
saison d'été
Quartier du Bourny
25 Juin 2022**

Conservatoire Laval Agglomération

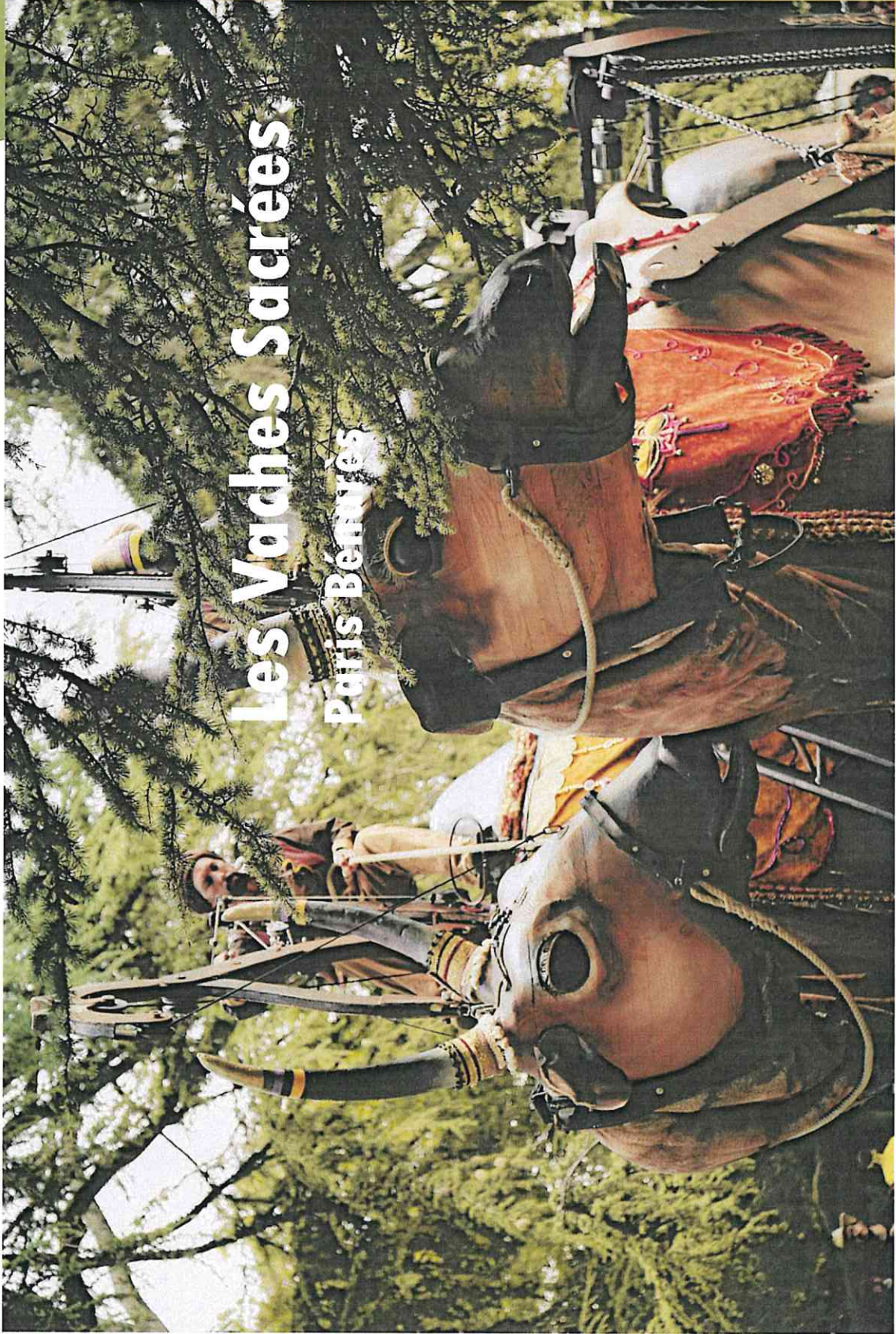


Municipalité
de Laval
**CONSERVATOIRE
de L'AVAJ-agglo**
Arts & Culture

Laval french Touch

Les Vaches Sacrées

Paris Bénnetés



Conservatoire Laval Agglomération



HOP

Compagnie Fracasse de 12



Georges Fontaine août 2012

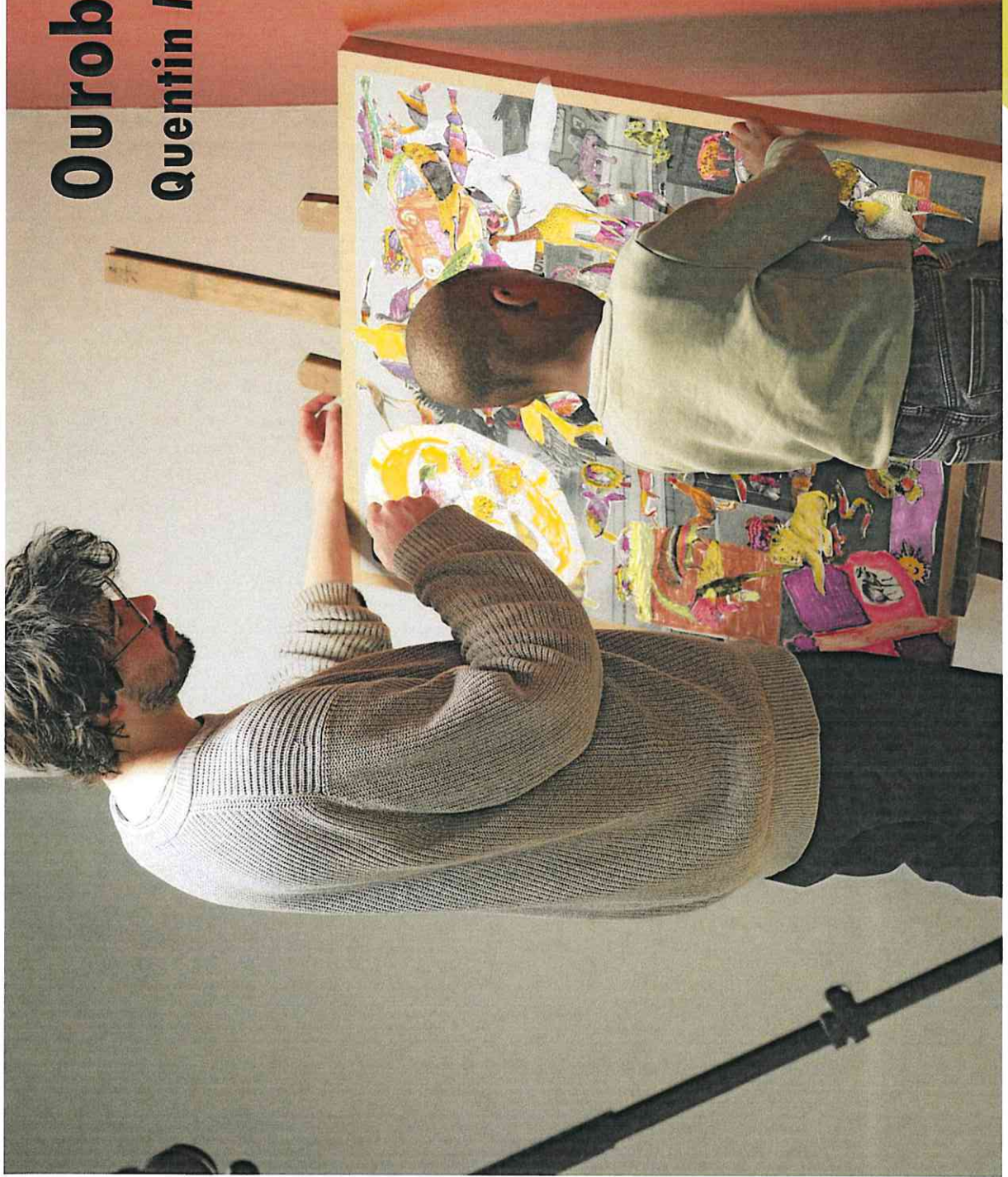


Pendant l'été

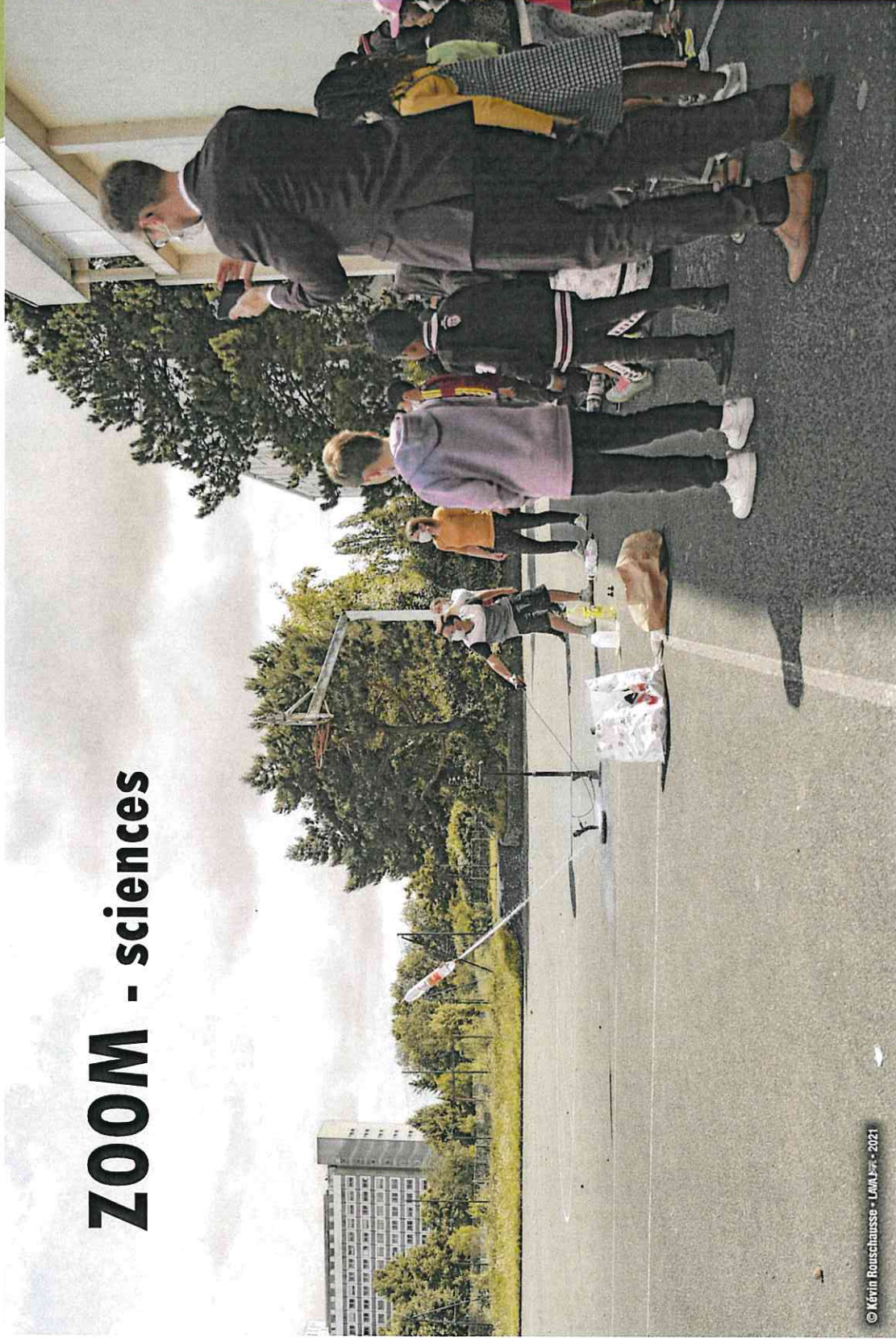


Ouroboros

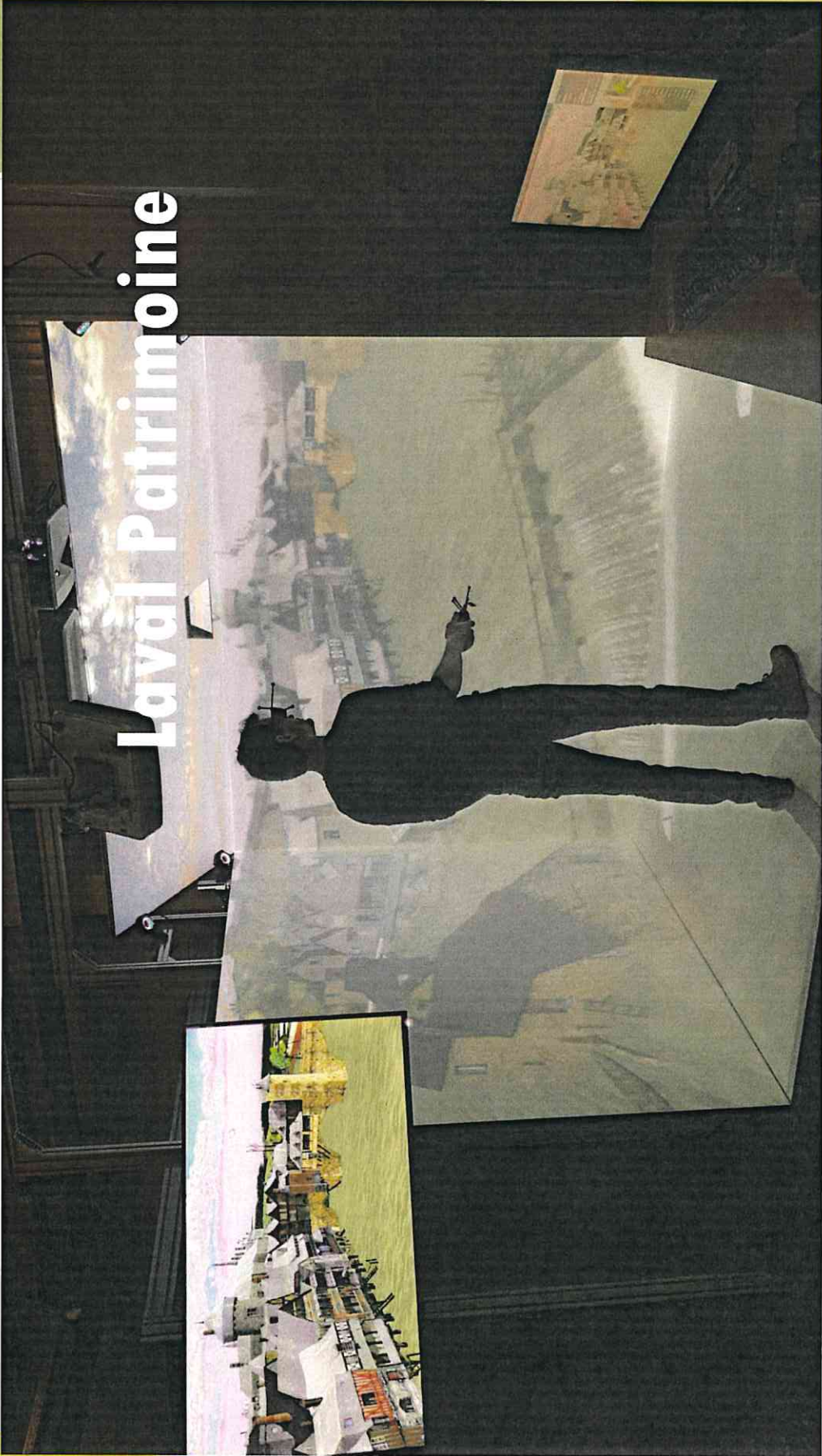
Quentin Montagne



ZOOM - sciences



© Mévri Rouschusse - LAMJ - 2021

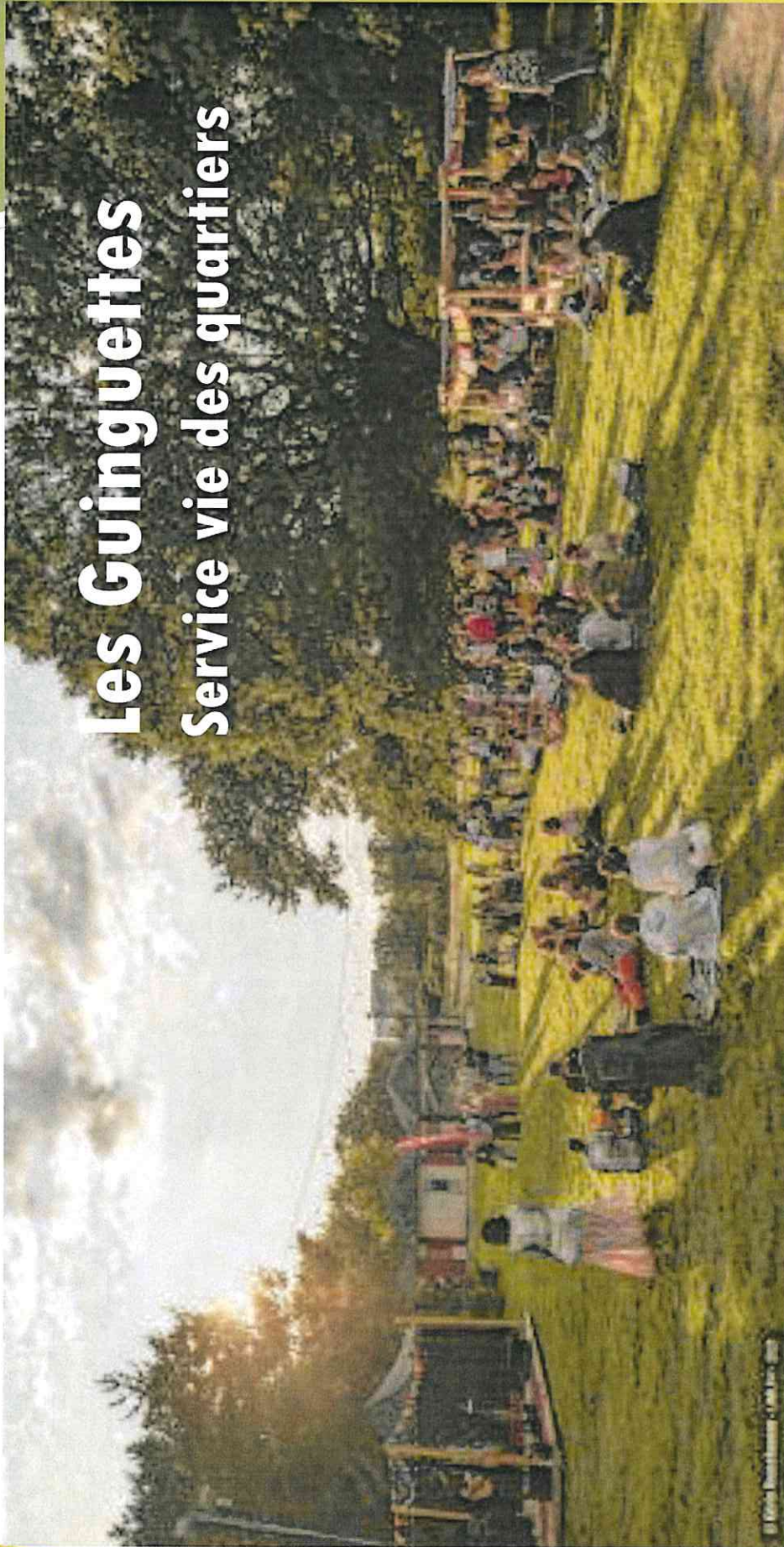


LECTURE PUBLIQUE



Les Guinguettes

Service vie des quartiers





**Clôture de la
saison d'été
Plaine d'Aventure – St Nicolas
27 Août 2022**

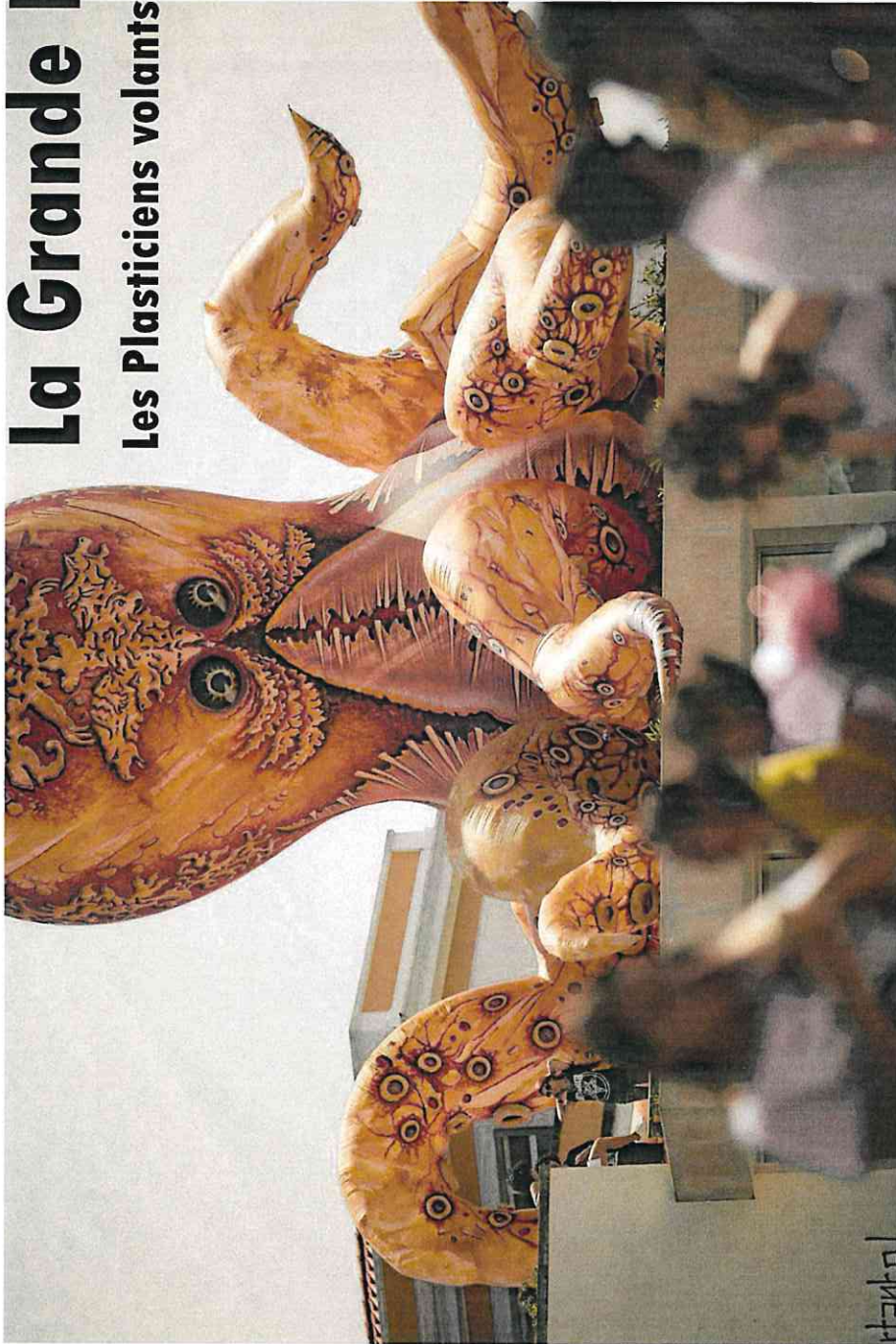
La Grande Invasion

Les Plasticiens Volants



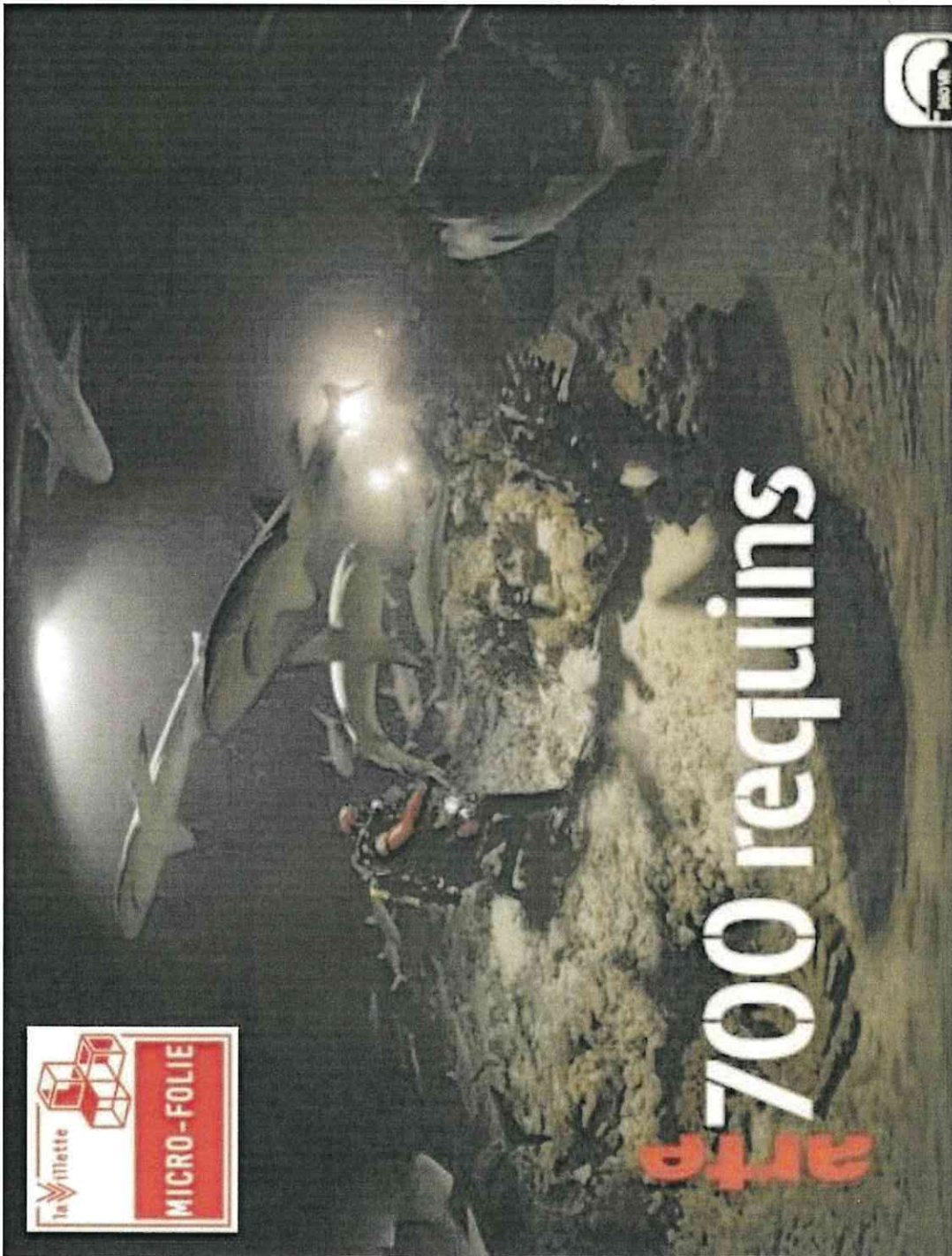
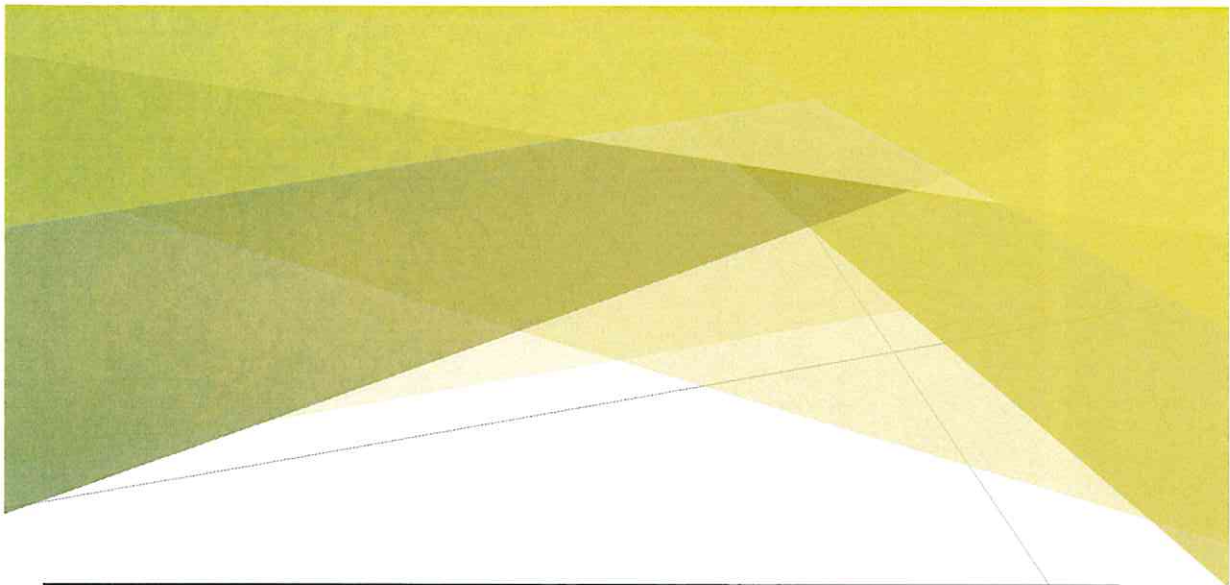
La Grande Invasion

Les Plasticiens volants



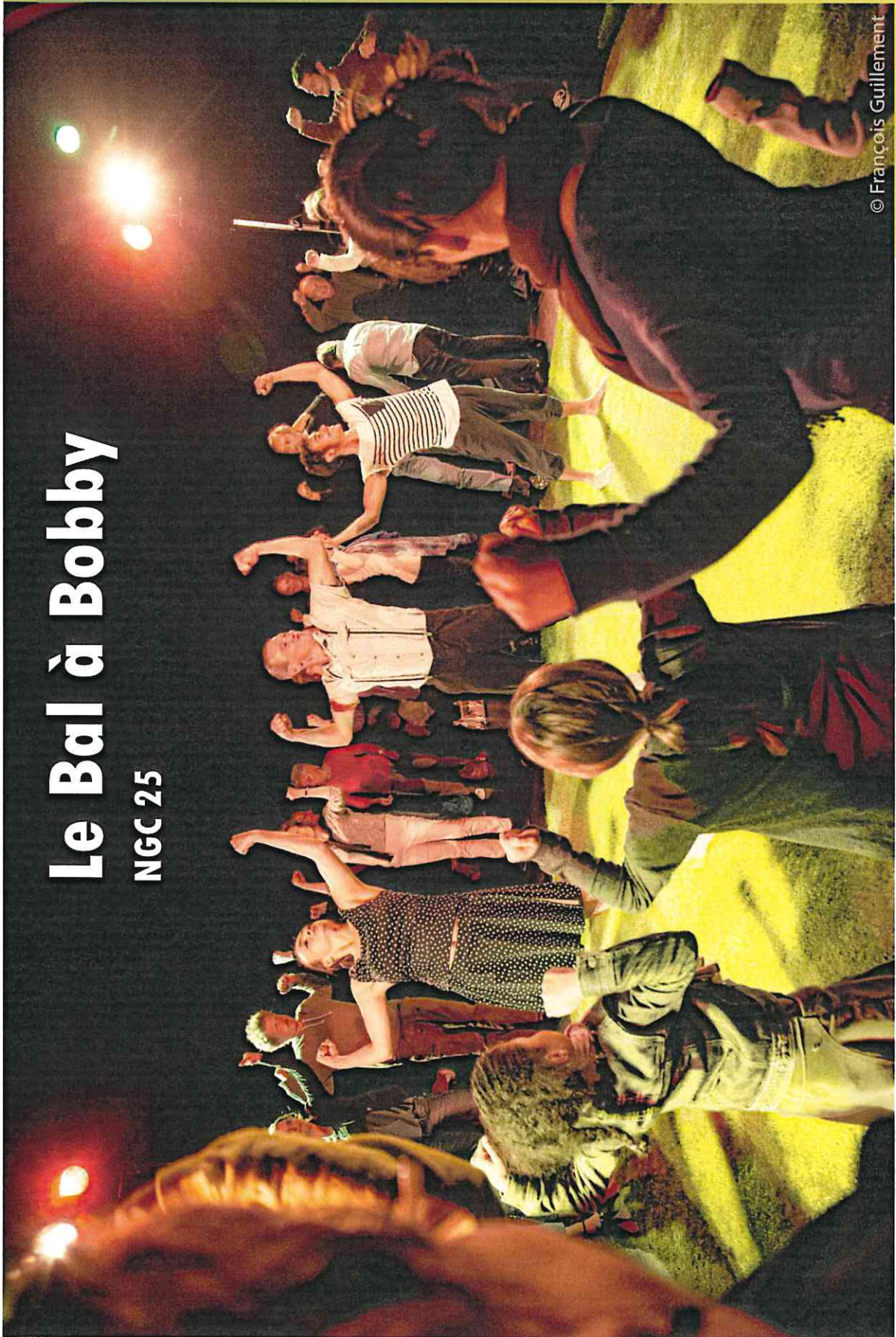


LT4 Sports



Le Bal à Bobby

NGC 25



© François Guillemin



Fonctionn'Air

DUT

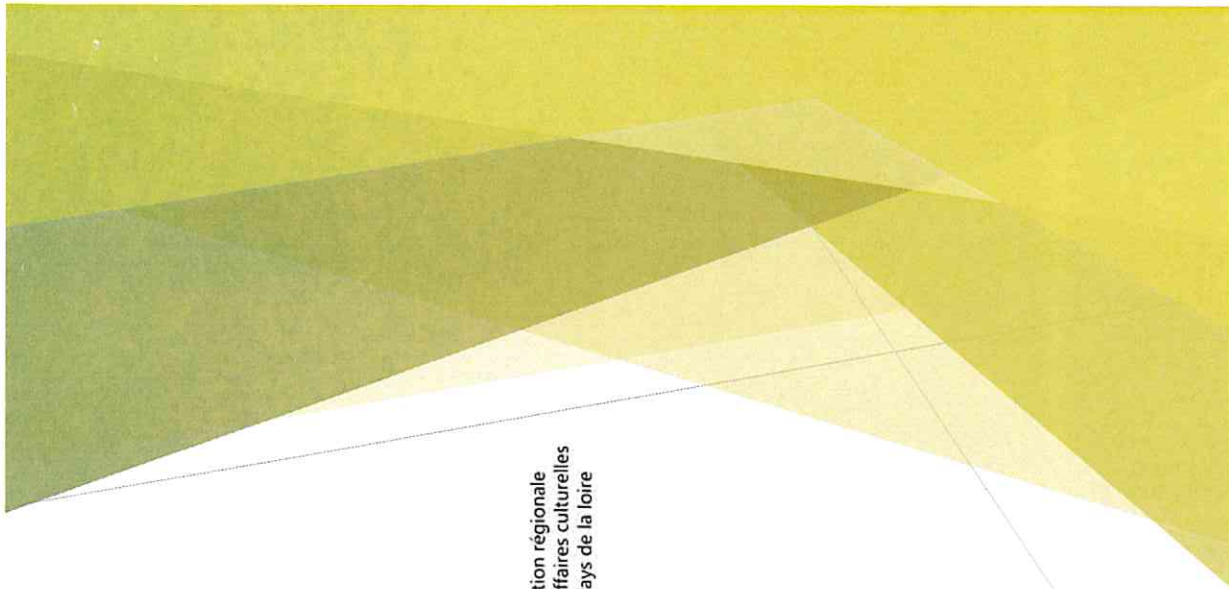
Kazi Classik

Cie Ernesto Barytoni





Direction régionale
des affaires culturelles
des Pays de la Loire



<p style="text-align: center;">RESSOURCES HUMAINES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES</p>
--

M. le Maire : *On passe au volet donc de ressources humaines, techniques et financières, avec d'abord le compte de gestion avant d'arriver au compte administratif. Compte de gestion, donc je laisse la parole à Antoine Caplan, adjoint aux finances.*

COMPTE DE GESTION 2021 DE LA VILLE DE LAVAL

Rapporteur : Antoine Caplan

I - Présentation de la décision

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le trésorier qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire et doit être transmis au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice.

Ce document retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Il doit être conforme au compte administratif.

Il appartient à la collectivité d'arrêter le compte de gestion après vérification de sa conformité avec le compte administratif. Après contrôle, il ressort que l'exécution par chapitre et les résultats sont identiques au compte administratif.

II - Impact budgétaire et financier

Il n'y a aucun impact budgétaire et financier.

Il vous est donc proposé d'arrêter le compte de gestion 2021 dressé par le trésorier municipal et de le certifier conforme au compte administratif 2021.

Antoine Caplan : *Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues. Est-ce que vous m'entendez bien ? Voilà. Un peu moins de poésie cette fois pour évoquer nos finances. Comme le veut le code général des collectivités, il nous est demandé d'approuver le compte de gestion 2021, compte de gestion qui est établi par notre comptable, à savoir la trésorerie, puisque c'est la trésorerie qui est chargée d'encaisser nos recettes et de payer les dépenses que nous engageons. Et ce compte de gestion, puisque c'est une obligation, est certifié conforme avec le compte administratif que je vais vous présenter dans un instant et sur lequel on aura l'occasion de débattre. Donc voilà ce qui vous est demandé à travers cette délibération.*

M. le Maire : *Est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion ? Non ? On soumet aux voix. Donc c'est adopté à l'unanimité.*

N° S513 - RHTF - 1

COMPTE DE GESTION 2021 DE LA VILLE DE LAVAL

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Qu' après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal statue :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2022,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Article 2

Le conseil municipal arrête le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40000 - LAVAL

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-1 310 268,87		1 806 573,02		496 304,15
Fonctionnement	9 519 481,13	5 003 960,26	6 877 487,90	0,36	11 393 009,13
TOTAL I	8 209 212,26	5 003 960,26	8 684 060,92	0,36	11 889 313,28
II - Budgets des services à caractère administratif 40008-LOT BEAUREGARD LAVAL					
Investissement					
Fonctionnement	0,36			-0,36	
Sous-Total	0,36			-0,36	
TOTAL II	0,36			-0,36	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 40009-PARKINGS LAVAL					
Investissement	727 949,17		-61 971,57		665 977,60

budget lotissement beauregard dissout au 31/12/2020 transfert exc. fonctionnement pour 0.36
délibération du 16/11/2020

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40000 - LAVAL

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	4 060,86		27 486,23		31 547,09
Sous-Total	732 010,03		-34 485,34		697 524,69
TOTAL III	732 010,03		-34 485,34		697 524,69
TOTAL I + II + III	8 941 222,65	5 003 960,26	8 649 575,58		12 586 837,97

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40009 - PARKINGS LAVAL

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial PARKINGS LAVAL Investissement Fonctionnement	727 949,17 4 060,86 732 010,03		-61 971,57 27 486,23 -34 485,34		665 977,60 31 547,09 697 524,69
Sous-Total	732 010,03		-34 485,34		697 524,69
TOTAL III	732 010,03		-34 485,34		697 524,69
TOTAL I + II + III	732 010,03		-34 485,34		697 524,69

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40008 - LOT BEAUREGARD LAVAL

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LOT BEAUREGARD LAVAL					
Investissement	0,36			-0,36	
Fonctionnement	0,36			-0,36	
Sous-Total	0,36			-0,36	
TOTAL II	0,36			-0,36	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,36			-0,36	

Le budget lotissement dissout au 31/12/2020 transfert exc. fonctionnement pour 0.36 délibération du 16/11/2020



M. le Maire : *On va passer au compte administratif et je crois qu'Antoine Caplan nous réserve quelques bonnes nouvelles.*

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE DE LAVAL

Rapporteur : Antoine Caplan

I - Présentation de la décision

Le compte administratif retrace les opérations comptables de l'exercice 2021 imputées aux budgets de la ville : budget principal et budget parkings.

Les soldes et les restes à réaliser des sections de fonctionnement et d'investissement permettent de déterminer les résultats 2021 de ces budgets.

	SOLDE FONCTIONNEMENT	SOLDE INVESTISSEMENT	SOLDE RESTES À RÉALISER	RÉSULTAT NET
Budget principal	11 393 009,13	496 304,15	-4 725 704,53	7 163 608,75
Budget parkings	31 547,09	665 977,60	-42 547,26	654 977,43

Une présentation détaillée du compte administratif de l'exercice 2021 est annexée au présent rapport.

II - Impact budgétaire et financier

Il n'y a pas d'impact budgétaire et financier.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante.

Antoine Caplan : *Tout à fait. Voilà. Le compte administratif 2021, c'est un document qui est extrêmement important parce que, pour le dire d'une formule, c'est la vérité des prix. C'est après une exécution budgétaire, la situation objective de notre situation financière, c'est aussi la transparence sur notre gestion et sur ce qui a été notre premier budget de mandat. Et donc nous avons annoncé au moment de l'adoption de ce compte, ce budget primitif en décembre 2020 que ce premier budget serait celui du respect des engagements, des engagements pris durant la campagne municipale. Et ce compte administratif, un an et demi plus tard confirme que la parole qui a été donnée a été une parole tenue tout au long de cette année. Et le premier élément à retenir, l'élément peut-être fondamental qui a beaucoup agité ce conseil municipal ces dernières années, c'est l'amélioration objective là aussi de notre situation financière. Nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition, là aussi c'était un engagement fort de notre équipe municipale. Nous ne les augmenterons pas durant le mandat, mais nous dégageons sur ce premier budget un excédent budgétaire de 2,2 millions d'euros, c'est-à-dire un excédent à un niveau inégalé depuis 12 ans. Ça signifie concrètement qu'avec ces excédents, nous pouvons auto-financer une partie de nos investissements.*

Les années précédentes, la ville était obligée d'emprunter et de financer ses investissements par la vente de son patrimoine, 18 millions d'euros de vente de patrimoine dans le mandat précédent, et puis des emprunts également à un niveau très élevé. Si nous continuons à dégager des excédents budgétaires, nous pourrions auto-financer une partie de nos investissements. Autre indicateur de l'amélioration de la situation budgétaire, c'est notre dette. Notre dette qui est très importante, vous le savez, on le verra aussi tout à l'heure à travers les chiffres, mais pour la première fois depuis 30 ans, elle passe sous la barre des 70 millions d'euros, ce qui reste un montant très élevé, c'est un peu plus élevé si on compte l'endettement contracté auprès de l'agglomération pour le 40. Mais malgré tout, la trajectoire de désendettement qui a été aussi un engagement fort que nous avons pendant la campagne est tenue. Et un autre indicateur important, important pour les banques, important pour l'État qui suit donc notre gestion financière, budgétaire, c'est le délai de désendettement, c'est-à-dire le temps qu'il faudrait si on consacrait la totalité de notre épargne au remboursement de la dette. Le seuil de 7 ans, c'est le seuil au-delà duquel l'État nous appelle à la vigilance, et dans les années passées, le délai de désendettement de la ville a parfois atteint 56 ans, c'est-à-dire que le seuil d'alerte était explosé. Aujourd'hui, nous sommes à 8 ans, ce qui fait que nous nous rapprochons de ce seuil, ce premier seuil d'alerte, ce premier seuil de vigilance. Donc c'est encore un délai de désendettement qui est trop important, mais qui se normalise petit à petit. Et c'est ça aussi le message principal de ce compte administratif, c'est que progressivement, et cela demandera encore des années, notre situation financière se normalise, les difficultés, progressivement, sont derrière nous. Mais en disant cela, je veux aussi dire très clairement qu'il ne doit y avoir aucun sentiment de triomphalisme, parce que les temps qui s'annoncent devant nous pourront être durs. J'utilise encore le conditionnel parce qu'on sait qu'il y a ce retour de l'inflation, l'augmentation du coût des matières premières, l'augmentation du prix de l'énergie. Il y a une politique aussi de l'État qui sera particulièrement dure, en tout cas c'étaient les engagements pris par le Président de la République et le nouveau gouvernement vis-à-vis des collectivités, donc ces excédents-là sont fragiles et sont liés à des recettes exceptionnelles qui, on le verra tout à l'heure, sont issues de la bonne dynamique du marché de l'immobilier. Engagement tenu aussi à travers ce compte administratif parce que nous nous étions engagés à ce que la justice sociale, la transition écologique soient au cœur de ce premier budget de mandat. Nous avons appliqué la cantine à 1 euro pour les familles les plus modestes. Nous avons augmenté le soutien au CCAS, le CCAS qui est l'outil de solidarité entre les Lavallois et vis-à-vis des Lavallois et Lavalloises les plus modestes. Nous avons accru aussi nos financements aux associations. Là aussi, c'était un engagement fort pour aider davantage les associations qui ont été pour beaucoup très actives face à la crise sanitaire, des associations dans le domaine de la solidarité, de la santé, du handicap, de l'égalité femme-homme, ces associations-là ont été davantage aidées à travers ce premier budget. Et puis nous avons accéléré la conversion écologique de notre ville en donnant davantage de moyens, en boostant les plans qualité pour nos bâtiments municipaux, pour nos espaces publics, pour nos espaces verts. Nous avons ouvert un nouveau jardin public à la Banque de France, on a, les travaux sont en cours, débitumé la place Jean Moulin, le quai Paul Boudet. Là aussi, et je le dis aussi sans triomphalisme, là aussi un des enjeux, et il n'est pas totalement atteint, je le dis en toute transparence à travers ce compte administratif, c'est les bons taux d'exécution de nos investissements. Là aussi on a encore des marges de progrès, mais ce budget, ce premier budget de mandat a marqué un tournant vis-à-vis de ces investissements de la ville.

Et puis grand tournant, nous avons accompli les premiers travaux de la place du 11 novembre, le déménagement du Monument aux Morts, là aussi, ça s'est fait à travers ce premier budget de mandat. Et puis nous avons bien évidemment poursuivi les ZAC, la ZAC Ferrié, la ZAC Gare, mais vous avez ces travaux bien en tête. Alors si on regarde le détail, je vais essayer de ne pas vous assommer de chiffres, si on regarde le détail de ce compte administratif, nos recettes de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 63 millions d'euros, c'est 1 222 euros par habitant, c'est-à-dire très inférieur à la moyenne des villes qui nous ressemblent, des villes de 50 000 à 100 000 habitants, donc on est, voilà, dans les premières villes de cette strate. Mais même si on se compare à la strate inférieure, c'est-à-dire des villes de 20 000 à 50 000 habitants, là aussi nos recettes par habitant sont inférieures, c'est-à-dire que nous sommes une collectivité qui est, parmi les villes qui lui ressemblent, une collectivité pauvre. Il faut l'avoir bien en tête aussi pour analyser notre situation budgétaire. Alors ces recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,4 % par rapport à 2020, c'est 1,5 million d'euros en plus. Les comparaisons sont difficiles à travers ce compte administratif, parce qu'on se compare à une année qui a été inédite, sans nulle autre pareil, cette année marquée par le confinement. Donc ces comparaisons que je vais utiliser sont à prendre avec un peu de distance, malgré tout, ça montre que nous avons retrouvé une situation financière conforme à celle qui était présente en 2019, et même avec des meilleures recettes, c'est le cas ici avec ces augmentations de 2,4 % de recettes. Donc si on suit les diapositives, voilà, composition des recettes de fonctionnement, les impôts et taxes représentent 63 %, les dotations et subventions 26 %, les produits des services et du domaine 11 % et je ne me m'arrête pas sur le reste, on peut continuer. Voilà, les impôts et les taxes ont généré 40 millions de recettes qui proviennent essentiellement des impôts directs, mais également des dotations de Laval Agglomération pour 3,5 millions d'euros, des droits de mutation, de la taxe sur l'électricité et puis du FPIC, ce fond de péréquation communal et intercommunal. Alors par rapport à 2020, si on peut juste revenir en arrière, les impôts et les taxes ont progressé fortement, 4,3 % par rapport à l'année dernière, dont une augmentation sensible des droits de mutation, ces droits de mutation à titre onéreux, les DMTO, qui se sont élevés en 2021 à 2,47 millions d'euros. Par rapport donc à l'année précédente, c'est une augmentation qui est très forte, c'est une évolution qui est constatée dans l'ensemble du pays, puisque la moyenne nationale, c'est +24 %, parce que l'année dernière aussi, en 2020 donc, on avait assisté à un recul de ces droits de mutation du fait du confinement. Le marché de l'immobilier a profité à plein, des taux d'intérêt qui sont bas et de la reprise économique. Et c'est bien cette recette-là qui, cette année, c'est-à-dire que sur le budget 2022, probablement on sera en baisse par rapport à cette année record de 2021, et donc c'est là aussi qu'on doit rester très prudent. Cette évolution aussi forte par rapport à 2020, elle s'explique par des raisons comptables, parce que depuis la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, c'est la commune qui perçoit la part départementale de la taxe sur le foncier bâti, donc mécaniquement, nos recettes d'impôts ont augmenté, ce qui ne signifie pas nécessairement que l'ensemble de nos recettes aient augmenté de la même manière. Alors les dotations et les participations s'élèvent à 16,7 millions d'euros avec les concours financiers de l'État qui représentent 11 millions de cette somme et les subventions pour 5 millions d'euros.

Ces dotations et ces participations sont en diminution de 1,6 %, c'est une baisse qui résulte de la suppression de la compensation de la taxe d'habitation, donc là aussi je ne rentre pas dans le détail, mais c'est un jeu de vases communicants par rapport à ce que j'ai indiqué tout à l'heure où nos impôts directs ont augmenté, les compensations de l'État ont diminué d'autant, donc les deux s'équilibrent. Du côté des dotations de l'État, pour entrer dans le détail, la dotation forfaitaire a été stable par rapport à l'année 2020, la DSU, c'est-à-dire la dotation de solidarité urbaine, elle a augmenté de 6 %, ce qui est une bonne nouvelle financière mais qui n'est pas forcément une bonne nouvelle pour la situation de notre ville, puisqu'elle démontre une dégradation de certains indicateurs sociaux. Et puis, la dotation nationale de péréquation, elle, a augmenté de 9,1 %, parce que notre effort fiscal, il est légèrement supérieur à la moyenne de la strate et notre potentiel fiscal, lui, est inférieur. Voilà. Les dépenses de fonctionnement pour 55 millions d'euros. Là aussi c'est très notablement inférieur à la moyenne des villes qui nous ressemblent. Nous dépensons 1 054 euros par habitant quand les villes qui nous ressemblent dépensent 1 404 euros par habitant. Là aussi, ça montre les divergences, les différences, les écarts qui nous séparent de ce qui serait une situation normale finalement, et ces dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,6 % par rapport à 2020, c'est-à-dire de 6,4 millions d'euros de dépenses supplémentaires, là aussi on assiste à un rattrapage post-Covid avec une progression qui est plus importante que les années précédentes. Ces dépenses de fonctionnement se composent des dépenses à caractère général, c'est-à-dire tous nos achats de biens, de services, c'est 20 % de nos dépenses, les dépenses de personnel, bien évidemment, pour 34 millions d'euros, c'est 63 % de l'ensemble de nos dépenses, et puis des charges financières qui sont élevées, je le dirai dans un instant, et des charges exceptionnelles également. Si on poursuit, voilà, les charges à caractère général, donc tous nos achats, elles se sont élevées à 11,2 millions d'euros, 212 euros par habitant, là aussi on dépense moins que les villes qui nous ressemblent, et ces dépenses à caractère générale ont fortement augmenté par rapport à 2020, + 14,7 %. Mais les achats, nécessairement ont été beaucoup plus faible en 2020, parce qu'entre 2019 et 2020, ils avaient diminué de 7 %. Donc là aussi on retrouve une tendance profonde, une tendance nette de rattrapage de nos dépenses. Il y avait eu pas mal de non-dépenses pendant la crise sanitaire. Les dépenses de personnel, 34, je le disais, un peu plus de 34 millions d'euros, là aussi toujours très nettement inférieur aux villes qui nous ressemblent, 660 euros par habitant contre 839 euros. Elles sont en augmentation de 2,9 %, avec un taux d'exécution à 97 %, là aussi il faut qu'on progresse sur cet aspect. Deux mouvements qui ont marqué cette année 2021 sur les dépenses de personnel, d'abord un effort très sensible, Bruno Bertier pourra en parler mieux que moi, en matière d'avancement de grade et de promotion, cet attendu était une demande très forte de nos personnels, je regarde aussi Laurent Paviot, donc on a rattrapé finalement un retard qui avait été accumulé par notre collectivité ces dernières années et puis les dépenses des non titulaires ont augmenté par rapport à 2020 de façon sensible puisqu'il y a eu moins recours aux non titulaires durant notamment les mois de confinement, donc on retrouve là un niveau conforme à notre budget. On peut continuer, nos charges financières, 2,5 millions, là aussi on est très éloigné de la moyenne des villes qui nous ressemblent, mais cette fois-ci de manière défavorable, puisque nous dépensons 50 euros par habitant de charges financières quand la moyenne des villes qui nous ressemblent, de 50 000 à 100 000 habitants, dépensent 30 euros.

Alors elles ont baissé, 17 %, vous voyez là aussi c'est très sensible par rapport à 2020, ça n'a rien à voir avec le confinement, mais cette évolution s'explique par la renégociation bancaire que nous avons menée en fin d'année 2020 avec la SFIL, on en a beaucoup parlé ici, pour diminuer nos charges financières et aussi nos remboursements de capital à terme pour pouvoir lisser le profil de la dette qui était défavorable pour la ville. C'était une recommandation de la CRC, une recommandation de la trésorerie, donc on l'a suivie et on a bien fait puisqu'on a renégocié cet emprunt avec un taux imbattable à 0,15 %. Quand on a une inflation qui est aujourd'hui à 5%, ça veut dire qu'on a un taux d'intérêt réel qui est très négatif. Nous avons vraiment, je pense, fait une négociation très favorable pour la ville. Le niveau très élevé de nos charges financières par rapport à la moyenne, s'explique aussi par le versement Depfa, donc le versement de l'emprunt toxique que nous continuons à payer, 1 million d'euros, et que nous continuerons à payer jusqu'à la fin de l'année 2024, et c'est ce qui explique notamment cette grande différence. Si on regarde l'annuité de dette, là aussi elle diminue et elle diminue fortement par rapport à 2020. C'est l'effet de cette renégociation de la SFIL, des emprunts que nous avons auprès de la SFIL dont je parlais à l'instant. Donc notre remboursement de capital a diminué d'1,5 million d'euros par rapport à 2020, ce qui nous a aussi donné des marges de manœuvre supplémentaires, on le verra dans un instant, pour nous permettre d'investir. C'est ça le point principal. On peut continuer. Bon, voilà, je ne rentre pas dans le détail, je l'ai fait à l'instant sur Depfa Bank et la renégociation. Donc la situation financière de notre ville, pour résumer, elle reste fragile. Elle reste fragile parce que nous dégageons moins d'autofinancement, moins d'épargne que le font les communes qui nous ressemblent. Malgré tout elle s'améliore, elle s'améliore significativement, parce que notre épargne, ce qu'on appelle l'épargne brute, la CAF brute, elle permet enfin le remboursement du capital de la dette, c'est son objectif principal. Et l'année dernière, cette CAF brute, elle permettait à peine le remboursement du capital de la dette, c'est-à-dire que l'année dernière encore quand nous nous apprêtions à investir, il fallait que nous contractions des emprunts à la hauteur de nos investissements, sauf à vendre notre patrimoine. Là, pour la première fois, notre épargne brute, elle permet de rembourser notre capital et d'aller au-delà, de pouvoir financer nos investissements. Par contre, cette CAF brute, elle s'élève à 168 euros par habitant contre une moyenne nationale qui est à 227. Il nous reste encore des marges de progrès pour atteindre une épargne brute qui soit suffisante pour pouvoir totalement investir comme on le devrait. Et l'épargne nette, donc celle qui reste quand on a remboursé le capital, elle atteint elle un niveau, je le disais dans l'introduction, qui est inégalé depuis 2010. Depuis 2010 nous n'avons pas connu cette situation, avec une CAF net, une épargne nette à 2,2 millions d'euros et c'est cet indicateur qui est le témoignage le plus évident de cette amélioration de la situation financière que j'évoquais tout à l'heure. Mais je le disais aussi, fragilité, parce que c'est lié non seulement à des efforts de gestion, et moi je tiens vraiment à saluer les services, mes collègues élus qui au quotidien appliquent ce budget, appliquent cette stratégie budgétaire qui est rigoureuse, qui est maîtrisée, qui demande des efforts quotidiens. Donc ce chiffre-là, il est le témoignage de ces efforts, mais il est aussi le résultat de recettes exceptionnelles que nous ne retrouverons peut-être pas dans les années prochaines, donc il est à prendre aussi avec beaucoup de vigilance. On peut continuer et évoquer les investissements. Nous avons payé, engagé des investissements à hauteur de 8,3 millions d'euros. C'est un niveau qui est légèrement inférieur à l'année 2020 où nous avons engagé 8,8 millions d'euros d'investissement. Dès notre arrivée, nous avons augmenté fortement le budget d'investissement à travers un budget supplémentaire.

On avait notamment acquis les terrains Val de Mayenne, on avait acquis le terrain de Beauregard, là on avait mené comme ça, et puis on avait renforcé aussi nos plans qualité parce que la voirie, les investissements dans la voirie, les espaces publics sont des demandes fortes des Lavallois. Là nous retrouvons à peu près ce niveau élevé d'investissement supérieur à 8 millions d'euros. Nous avons aussi perçu les subventions d'investissement à un niveau très supérieur aux dernières années. Il faut retrouver l'année 2017 peut-être pour retrouver un niveau aussi important de subventions d'investissement, c'est le fruit aussi de tous les efforts de dialogue, je regarde Patrice Morin parce que les subventions de L'ANRU seront les subventions d'investissement donc ça suppose un dialogue constant aussi avec nos partenaires, Département, État, Région, CAF, pour aller chercher ces financements pour pouvoir ensuite investir. Malgré tout, il faut qu'on se dise aussi que le niveau d'investissement de Laval représente 44 % de celui des villes qui nous ressemblent, donc là aussi marge de progrès encore à accomplir. Et puis nous avons cet enjeu de l'exécution de nos investissements. Ça a été une année compliquée pour nos équipes, parce qu'après une année 2020 où beaucoup de retard avait été accumulé, il fallait rattraper ce retard et en plus engager tous les investissements que nous avons décidés. On arrive à un taux d'exécution de 52 %, de 73 % si on prend en compte les reports. Il faut qu'on atteigne dans les prochaines années 75 et 80 %, là aussi c'est une tâche sur laquelle on travaille beaucoup les uns et les autres, et il faut continuer dans ce sens-là. Si on peut continuer. Alors juste un mot sur les investissements avant de passer à l'endettement. On a beaucoup investi dans les plans qualité bâtiments publics pour 1,5 million d'euros et ces investissements ont été réorientés pour rénover le patrimoine municipal qui est souvent dégradé. On a investi, je regarde Geoffrey Begon, 1 million d'euros dans le plan qualité voirie, dans les aménagements du centre-ville pour 830 000 euros, pour le PM gare, 500 000 euros, le plan de végétalisation, 500 000 euros, donc voilà, c'est le tournant aussi dans les investissements que j'évoquais tout à l'heure et qui va se poursuivre. Sur l'endettement, je le disais en introduction, pour la première fois nous passons, pour la première fois, on passe sous la barre des 70 millions d'euros d'investissement sur le budget principal, un peu plus si on compte, c'est ce qui est en orange sur la diapo, l'emprunt contracté auprès de Laval Agglomération pour le 40, donc on se situe à peu près à 75 millions d'euros d'endettement. Et cet endettement il diminue fortement par rapport à l'année précédente, 3,5 millions d'endettement en moins, ce qui aussi va nous permettre progressivement de retrouver des marges de manœuvre puisqu'on remboursera moins de capital et on pourra davantage investir pour les Lavallois. C'est toujours un endettement qui est très important, 109 % de nos recettes de fonctionnement. Alors jusqu'à présent, on disait avec Monsieur le Maire qu'on était aussi endetté que l'État, maintenant l'État nous a dépassé, d'autant plus que nous diminuons progressivement, mais on se situe encore au-dessus de cette moyenne nationale à 77 %, nous, nous sommes à 109 et nous allons continuer à diminuer. L'objectif sur le mandat, c'est -10 millions d'euros environ d'endettement d'ici la fin de l'année 2026. Voilà, et ce délai de désendettement que j'évoquais en introduction qui tutoie le seuil des 7 ans, le premier seuil de vigilance de l'État, nous sommes à 8 ans, il faut qu'on continue aussi à se rapprocher progressivement du seuil des 7 ans qui sera aussi un indicateur important vis à vis des banques, sur le fait que nous sommes un débiteur de confiance. Voilà ce que je pouvais vous dire, je crois que c'était la dernière diapo sur le compte administratif.

M. le Maire : *Bon, vous savez tout sur les finances, merci Antoine Caplan pour le travail bien mené. Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte administratif ? Oui, Madame Clavreul.*

Marie-Cécile Clavreul : *Alors, un compte administratif 2021, comme vous l'avez dit, moi je dirais en trompe-l'œil puisque les pourcentages présentés le sont par rapport à une année, vous l'avez souligné, exceptionnelle qui était l'année 2020, donc à prendre avec précaution. Il aurait été peut-être plus transparent de comparer à l'année 2019 pour le coup, mais elle est absente de votre présentation, et les pourcentages n'auraient été vraisemblablement pas les mêmes en tout cas. Alors, on constate quand même une dynamique dans les dépenses et dans les augmentations de charges de personnel, bon ça c'est un constat puisque, c'est un exercice technique un compte administratif de constat d'exécution d'un budget voté. Moi, j'aurais plus une remarque qui m'a interpellée sur des pourcentages d'exécution du budget et je m'interroge plutôt sur le fond et pourquoi on en est là, notamment ça concerne les produits de services. Alors là je ne parle pas des fiscaux puisque les produits fiscaux se portent plutôt bien, mais je parlerais des produits des services périscolaires et jeunesse, des multi-accueils, de la cuisine centrale où le taux d'exécution par rapport au budget primitif sont plutôt en retrait et très en retrait par rapport à ce qui a pu être constaté au compte administratif 2019. Donc moi, je m'inquiète plus sur la dynamique du service apporté aux familles lavalloises au travers de cette régression des produits, puisque certes les produits sont soumis à des quotients familiaux. Donc il y a une tarification qui dépend des ressources des familles mais il y a une dynamique de recherche du service et de demande de services, puisqu'on le sait bien au niveau des familles. Moi je m'interroge du pourquoi de cette baisse, en fait, des rentrées sur ces services-là, certes il y avait peut-être un moins grand retour au recours à ces services liés au Covid ou à une autre habitude de fonctionnement, peut-être de l'évitement. Moi, j'aimerais bien qu'on aille un peu plus loin, alors je ne sais pas si ça pourrait être l'occasion d'un conseil municipal ou d'un rapport en commission, qu'on puisse déterminer service par service, et notamment au niveau des multi-accueils où là c'est encore plus flagrant la baisse des recours aux services, qu'est-ce qui est la cause, les quotients familiaux concernés. Vous avez évoqué le 1 euro du repas. On sait aussi que ce pendant d'un euro a été l'augmentation de la tarification pour d'autres familles. Donc moi j'aimerais bien avoir par quotients familiaux les fréquentations, les effectifs scolaires qui fréquentent la restauration scolaire et la suite en termes de conséquence, en termes de est-ce qu'on constate des baisses, et pourquoi ? Ça on doit l'avoir et au travers des analyses des services, on doit pouvoir le constater. Il y a certainement un multifactoriel, mais ce serait utile de le savoir pour la suite puisqu'on a quand même constaté cette année 2022, quelques difficultés d'accès à ces services. Donc ça c'est des questions, c'est pour l'avenir. Bon c'est l'occasion du compte administratif de l'évoquer, mais je pense que c'est important parce qu'on est à une période charnière, vous l'avez évoqué où la situation budgétaire, elle était assez paradoxale en 2020, elle va être très compliquée dans les années qui viennent et notamment pour toutes les personnes qui ont recours aux services de la collectivité et comment la collectivité peut les assurer et à quel coût ? Donc moi je pense que c'est important qu'on ait cette analyse-là. Et là, je suis inquiète un peu quand même de cette baisse-là, parce que ce n'est quand même pas ce qu'on entend en termes de recours des familles, il y a des besoins.*

M. le Maire : *Merci Madame Clavreul.*

Marie-Cécile Clavreul : *Je vous explique le vote.*

M. le Maire : *Ah, pardon, oui, allez-y.*

Marie-Cécile Clavreul : *30 secondes. Alors certes c'est un document technique, c'est une photographie d'exécution de votre budget mais comme c'est votre budget et l'exécution de votre budget, on n'a pas voté votre budget donc on ne votera pas le compte administratif.*

M. le Maire : *Merci beaucoup. Quelques éléments de réponse Antoine Caplan ?*

Antoine Caplan : *Merci pour votre confiance, mais si vous êtes inquiète, je tiens à lever l'inquiétude. Je suis d'ailleurs heureux, parce que c'est la première fois qu'on a fait figurer les taux d'exécution dans le rapport du compte administratif, que vous ayez effectivement remarqué que certains de produits des services n'aient pas atteint le taux d'exécution qu'on espérait, et c'est une question d'ailleurs que j'ai posée également aux services quand j'ai vu cette différence, parce qu'il y avait une forte augmentation par rapport à 2020 mais c'était normal, mais on n'avait pas atteint le niveau du budget primitif. Et en fait, c'est tout simplement une explication technique, une explication comptable puisqu'on a mis en place un nouvel outil, Maëlys, pour la petite enfance et l'éducation jeunesse et donc la mise en place de cet outil a décalé environ 400 000 euros de recettes sur l'année suivante. Donc on les retrouvera sur le compte administratif 2022 et ce surcroît de recettes décalées fera qu'on retrouvera le produit des services qu'on avait inscrit. Ça ne dénote pas d'une évolution de nos services, c'est simplement le témoignage du changement de cet outil. Mais donc pas d'inquiétude. Sur, je rebondis quand même, vous l'avez juste évoqué en aparté mais il n'y a pas de dérapage de nos dépenses, encore moins de nos dépenses de personnel parce qu'elles ont augmenté de 400 000 euros entre 2019 et ce compte administratif 2021, donc c'est une évolution qui est tout à fait maîtrisée, très maîtrisée, malgré l'effort que je témoigne, que j'évoquais tout à l'heure sur les avancements de grades et de promotions qui ont pu être accomplis par la collectivité et c'était attendu fortement par les agents. Et même chose pour nos charges à caractère général, elles ont augmenté de manière tout à fait modeste, si on compare par rapport à 2019 le chiffre de 2021. Mais je suis sûr que vous allez récupérer le compte administratif de l'année précédente pour pouvoir calculer ces évolutions et là aussi on est environ sur 300 000 euros par an si on prend les deux années, donc là aussi c'est une évolution de nos charges qui est très maîtrisée, très contrôlée parce qu'on sait que la ville de Laval n'a pas la capacité à générer davantage de recettes, si nous voulons trouver des recettes, trouver des marges de manœuvre pour pouvoir financer pour nos gymnases, pour nos écoles, pour nos voirie, pour les grands projets qui vont dynamiser Laval dans les prochaines années.*

M. le Maire : *Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Oui, Christine Droguet.*

Christine Droquet : *Alors, moi je tenais à rassurer les Lavallois puisque le niveau d'offre de service des multi-accueils, comme vous les citez, n'a absolument pas baissé. Mais il faut bien savoir qu'en 2021 le retour à la normal n'était pas encore là, il y avait des directives ministérielles que nous avons suivies pour justement offrir la sécurité qu'il se doit à tous les enfants qui sont accueillis, donc voilà pourquoi il y a moins de recettes aussi.*

M. le Maire : *Et puis j'en profite, puisque vous évoquez la cantine à 1 euro pour redire l'engagement tenu auprès des Lavallois et au-delà de la cantine, les produits de qualité que nous mettons dans l'assiette de nos enfants, puisqu'on est passé, quand nous sommes arrivés en fonction, de 30 % de produits de qualité circuit court à plus de 70 % aujourd'hui, donc je voudrai rendre hommage au travail de Geneviève Pham-Sigmann et de tous les agents de la cuisine centrale. Et puisque vous parlez des temps périscolaires, je sais que c'est un peu votre mantra, je voulais là aussi saluer le travail des agents et je vous remettrai en fin de conseil municipal la lettre aux parents qu'on a pu remettre, puisque c'est 2 300 enfants qui sont différents qui viennent tous les soirs fréquenter nos accueils de loisirs et vous le savez, et vous verrez que c'était une année exceptionnelle faite par nos animateurs et j'aimerais leur rendre hommage ce soir. Et vous avez des dates et des images fortes comme la matinée ludique et gustative qui s'est tenue le 10 mai aux Fourches, comme, vous avez pu tous en profiter lors du festival des 3 Éléphants, promenade d'Allègre, l'exposition d'origamis réalisés et faits main par nos enfants dans nos centres de loisir. Je pourrais citer aussi évidemment l'initiative « Echec et mat », le tournoi d'échecs qui s'est conclu et certains d'entre vous étaient présents dans la cour du Vieux Château et peut-être terminer sur la fête de la musique le 21 juin dernier, où là aussi des enfants d'Avesnières ont pu, en musique et en danse, restituer tout le travail qu'ils ont réalisé dans nos activités périscolaires. Voilà, je veux leur rendre hommage ce soir pour le travail effectué. Et je voudrais rendre hommage aussi à notre élu en charge de ce dossier, Marie-Laure Le Mée Clavreul, qui maintenant depuis deux a travaillé d'arrache-pied, malgré des difficultés nationales qu'on a déjà évoquées tous ensemble, le travail effectué pour recruter des animateurs et j'en passe, et j'en profite pour passer le message, nous recrutons, à la ville de Laval, des animateurs et je vous remettrai aussi le petit flyer à transmettre autour de vous Madame Clavreul, puisque voilà, nous recherchons des étudiants cet été, donc, et nous allons continuer à recruter cette année. Nous ne sommes pas en reste, nous sommes mobilisés, pleinement mobilisés et je crois qu'on peut saluer le travail de nos agents, en tout cas ce n'est pas eux qui font fuir le service public, mais plutôt, je crois, le Covid malheureusement, qui a fait perdre quelques habitudes pour ces familles-là. Et puis évidemment on pourrait citer le travail de nos élus, de Catherine Roy sur les petits-déjeuners qui là aussi s'effectuent dans nos écoles lavalloises, donc c'est toujours plus de services, et de meilleure qualité je pense, qui se fait malgré les difficultés que nous connaissons. Voilà, j'en profite pour leur rendre hommage et c'est bien mérité après une année, je pense éprouvante et pleinement mobilisée. Et je sou mets aux voix donc le compte administratif, qui est le reflet véritable des comptes, non ? Ah, il faut que je me retire. Donc c'est Bruno Bertier qui va faire voter, parce qu'effectivement il s'agit du vote de la sincérité de l'exécution des comptes ce soir, à travers ce vote, du compte administratif. Je m'en vais.*

Bruno Bertier : *Bien, mes chers collègues, Florian Bercault ayant quitté cette salle du conseil municipal, je vais procéder au vote. Y-at-il des votes contre ? Donc les 10 de l'opposition, c'est ça ? D'accord. Et oui, j'ai vu que Monsieur Pillon était parti, les pouvoirs ont suivi. D'accord. Très bien. Y-a-t-il des abstentions ? Donc il est adopté, je vous remercie. On va pouvoir demander à Florian Bercault de revenir. Le sien ? oui, c'est bon. Bonne soirée Monsieur Buron.*

N° S513 - RHTF - 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE DE LAVAL

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les résultats de l'exercice 2021 se présentent ainsi :

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général	11 213 839,82	242 540,84
012	Charges de personnel	34 602 093,20	
014	Atténuations de produits	41 718,00	
65	Autres charges de gestion courante	6 108 046,82	
66	Charges financières	2 635 595,84	
67	Charges exceptionnelles	609 952,21	
68	Dotations aux amortissements et provisions	28 206,66	
	Sous-total opérations réelles	55 239 452,55	242 540,84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 851 868,87	
	Sous-total opérations d'ordre	4 851 868,87	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	60 091 321,42	242 540,84

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant	Restes à réaliser
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 515 521,23	
013	Atténuations de charges	166 738,95	
70	Produits des services	6 350 697,58	
73	Impôts et taxes	40 016 445,94	
74	Dotations subventions et participations	16 744 244,13	
75	Autres produits de gestion courante	348 022,71	
76	Produits financiers	63 395,48	
77	Produits exceptionnels	2 499 138,54	
78	Reprises sur amortissements et provisions	105 365,71	
	Sous-total opérations réelles	70 809 570,27	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674 760,28	
	Sous-total opérations d'ordre	674 760,28	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	71 484 330,55	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant	Restes à réaliser
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 310 268,87	
5001	Plan qualité voirie	1 445 506,44	278 482,69
5002	Plan végétalisation	308 980,98	512 453,39
5003	Plan qualité équipements culturels	118 835,00	83 631,26
5004	Plan qualité équipements sportifs	182 160,42	27 875,89
5005	Plan qualité écoles	127 773,73	43 952,71
5006	Plan qualité équipements de proximité	101 952,98	44 199,26
5007	Plan qualité équipements publics et transition énergétique	1 387 788,83	1 131 865,03
5008	Programme accessibilité	194 933,42	132 972,89
5009	Dotation équipements	1 406 384,33	1 099 611,34
5010	Divers aménagements urbains	67 156,22	156 466,02
5011	Aménagements centre ville	699 487,00	499 597,40
5012	Pru Saint Nicolas	391 294,37	813 807,85
5013	Zac Ferrié	315 000,00	
5014	Pem Gare	9 050,00	
5024	Sécurisation espaces publics		49 414,44
5025	Pru pommeraies	206 822,94	66 334,85
5027	Economies d'énergie		25 715,45
5028	Cuisine centrale	24 073,92	
5029	Espace associatif	30 280,63	729 719,37
5030	Gestion immobilière	545 778,00	18 635,40
5031	Rénovation d'écoles	11 725,80	120 421,80
5100	Eaux pluviales	25 181,90	37 930,39
45811	Opérations sous mandat - dépenses	99 264,85	
10	Dotations, fonds divers et réserves		40 000,00
13	Subventions d'investissement	877,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	6 552 991,80	
20	Immobilisations incorporelles	8 424,00	2 208,00
204	Subventions d'équipements versées	590 000,00	
	Sous-total opérations réelles	16 161 993,43	5 915 295,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674 760,28	
041	Opérations patrimoniales	16 005,00	
	Sous-total opérations d'ordre	690 765,28	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	16 852 758,71	5 915 295,43

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant	Restes à réaliser
5001	Plan qualité voirie	175 000,00	
5002	Plan végétalisation	148 000,00	
5004	Plan qualité équipements sportifs	299 901,61	183 098,39
5005	Plan qualité écoles	960,80	
5006	Plan qualité équipements de proximité	12 561,00	60 000,00
5007	Plan qualité équipements publics et transition énergétique	846 977,32	1 126 433,35
5009	Dotations équipements	92 929,08	
5010	Divers aménagements urbains	703 420,00	
5011	Aménagements centre ville	17 104,24	35 000,00
5013	Zac Ferrié		27 600,00
5025	Pru pommeraies	200 000,00	
5100	Eaux pluviales	125 487,00	
45822	Opérations sous mandat - recettes	99 264,85	
10	Dotations, fonds divers	6 185 602,66	
13	Subventions d'investissement	244 998,76	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 017 181,00	
27	Autres immobilisations financières	311 800,67	
	Sous-total opérations réelles	12 481 188,99	1 432 131,74
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 851 868,87	
041	Opérations patrimoniales	16 005,00	
	Sous-total opérations d'ordre	4 867 873,87	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	17 349 062,86	1 432 131,74

II) PARKINGS

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
66	Charges financières	163 970,77
	Sous-total opérations réelles	163 970,77
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	436 228,00
	Sous-total opérations d'ordre entre sections	436 228,00
	TOTAL GÉNÉRAL	600 198,77

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	4 060,86
74	Subvention d'exploitation	493 000,00
75	Autres produits de gestion courante	7 462,00
	Sous-total opérations réelles	504 522,86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 223,00
	Sous-total opérations d'ordre entre sections	127 223,00
	TOTAL GÉNÉRAL	631 745,86

SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilées	328 214,26	
23	Immobilisations en cours	42 762,31	42 547,26
	Sous-total opérations réelles	370 976,57	42 547,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 223,00	
	Sous-total opérations d'ordre entre sections	127 223,00	
	TOTAL GÉNÉRAL	498 199,57	42 547,26

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat antérieur reporté	727 949,17
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	436 228,00
	Sous-total opérations d'ordre entre sections	1 164 177,17
	TOTAL GÉNÉRAL	1 164 177,17

Le compte administratif de la ville de Laval s'établit comme suit :

Budget principal

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser	Total
Dépenses	60 091 321,42	16 852 758,71	6 157 836,27	83 101 916,40
Recettes	71 484 330,55	17 349 062,86	1 432 131,74	90 265 525,15
Solde	11 393 009,13	496 304,15	-4 725 704,53	7 163 608,75

Parkings

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser	Total
Dépenses	600 198,77	498 199,57	42 547,26	1 140 945,60
Recettes	631 745,86	1 164 177,17	0,00	1 795 923,03
Solde	31 547,09	665 977,60	-42 547,26	654 977,43

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Florian Bercault, maire dont le compte administratif est débattu, s'étant retiré de l'enceinte du conseil, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, neuf conseillers municipaux ayant voté contre (Didier Pillon, Samia Sultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Lucile Perin, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Gwendoline Galou et Henri Renié).



CA 2021

COMPTE ADMINISTRATIF
VILLE DE LAVAL

Rapport de présentation

www.laval.fr

SOMMAIRE

1.	La section de fonctionnement	2
1.1.	Les produits de fonctionnement	2
1.1.1.	Les impôts et taxes	3
1.1.2.	Les dotations et subventions	6
1.1.3.	Les produits des services et du domaine	9
1.1.4.	Les autres produits de fonctionnement	12
1.2.	Les dépenses de fonctionnement.....	13
1.2.1.	Les dépenses de personnel.....	14
1.2.2.	Les charges à caractère général.....	16
1.2.3.	Les autres charges de gestion courante	19
1.2.4.	Les charges financières.....	21
1.2.5.	Les dépenses exceptionnelles et provisions	21
2.	La dette.....	22
3.	les indicateurs de gestion	25
3.1.	Les soldes intermédiaires de gestion	25
3.2.	La capacité de désendettement	26
4.	la section d'investissements.....	27
4.1.	Les ressources propres d'investissement (RPI).....	27
4.2.	Les investissements	27
4.3.	Le financement des investissements.....	29
5.	Focus sur l'impact de la crise sanitaire.....	29
6.	Le budget parking	30

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les produits de fonctionnement

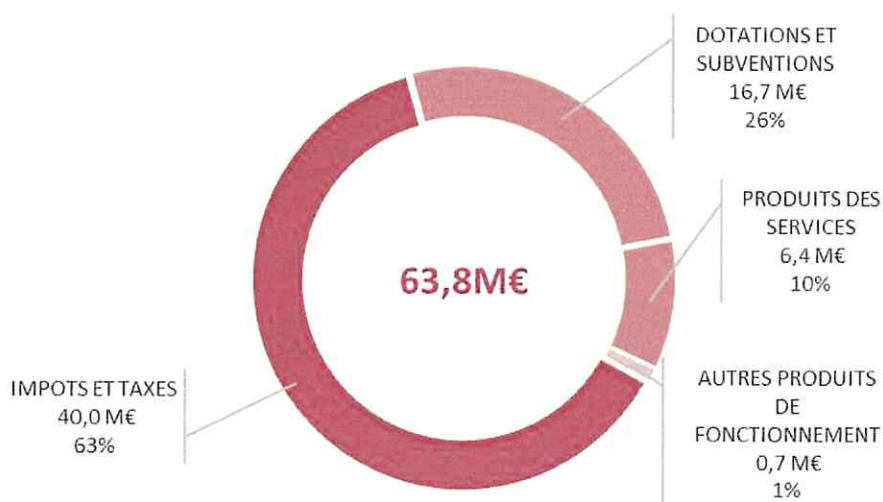
REPÈRES

En €/hab	Laval	Montant moyen strate National*
Ressources fiscales	766	1161
Dotations et participations	321	316
Ventes et autres produits courants	132	144
Produits réels financiers	1	4
Produits réels exceptionnels	2	19

* Strate de référence - régime fiscal FPU - Communes de 50 000 à 100 000 habitants
Population de Laval en 2021 : 52 206 habitants

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 403	6 351	99%	6 120	231	3,8%
72-TRAVAUX EN REGIE	190	182	96%	254	-72	-28,4%
73-IMPOTS ET TAXES	38 445	40 016	104%	38 397	1 619	4,2%
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	16 392	16 744	102%	17 013	-269	-1,6%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	368	348	95%	450	-102	-22,7%
76-PRODUITS FINANCIERS	62	63	102%	68	-4	-6,4%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	116	5775%	64	52	81,8%
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	-65	-42	64%	-60	18	-30,7%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	61 797	63 778	103%	62 305	1 474	2,4%

Les produits de fonctionnement se sont élevés à 63,9 M€ en 2021, soit 1 222 € par habitant contre 1 632 € par habitant pour la strate démographique de la commune. Ils se composent principalement des impôts et taxes (63 %), des dotations et subventions (26 %) et des produits des services et du domaine (11 %).

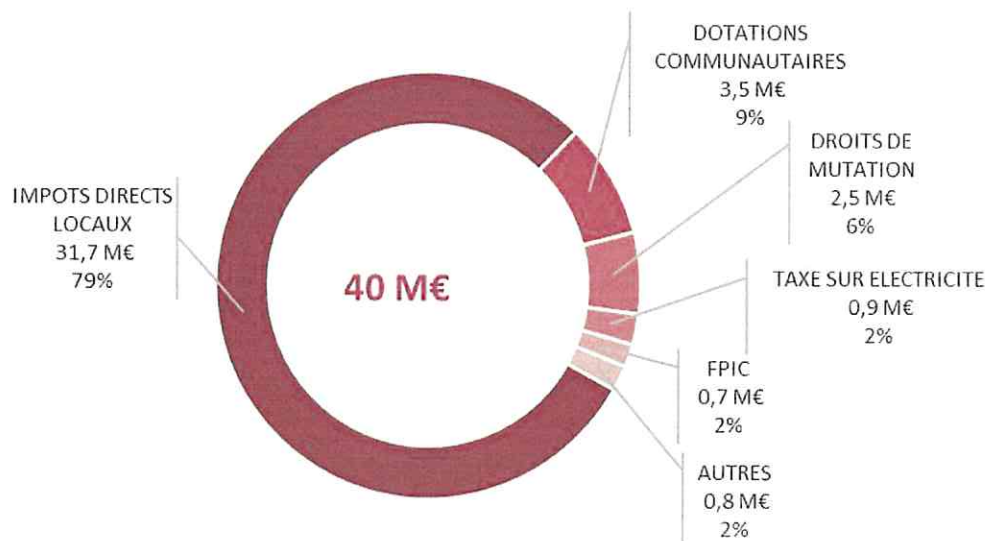


Par rapport à 2020, ils sont en augmentation de 2,4 % ce qui s'explique principalement par la fin de la crise sanitaire, permettant le retour à une activité normale des services et une bonne dynamique fiscale.

1.1.1. Les impôts et taxes

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	27 114	31 661	117%	30 663	998	3%
TAXE D'HABITATION	434	712	164%	13 076	-12 364	-95%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	30 600	30 806	101%	17 292	13 514	78%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	100	116	116%	109	7	6%
ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	0	29	s.o.	186	-157	-84%
DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS	0	-2	s.o.	0	-2	s.o.
AUTRES RECETTES FISCALES	3 076	4 152	135%	3 413	739	22%
DROITS DE MUTATION	1 500	2 474	165%	1 946	528	27%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	900	925	103%	889	36	4%
TAXE SUR LA PUBLICITE	550	560	102%	412	147	36%
TAXE SUR LES PARIS HIPPIQUES	60	108	180%	61	47	76%
DROITS DE PLACE	53	57	107%	42	15	35%
AUTRES	13	29	225%	62	-33	-53%
DOTATIONS COMMUNAUTAIRES	3 485	3 486	100%	3 571	-85	-2%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 294	3 294	100%	3 380	-85	-3%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	191	191	100%	191	0	0%
FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL	690	690	100%	690	0	0%
ATTRIBUTION	750	729	97%	750	-21	-3%
CONTRIBUTION	-60	-39	65%	-60	21	-35%
TOTAL	34 365	39 988	116%	38 337	1 651	4%

Les impôts et taxes ont généré 40 M€ de recettes, provenant des impôts directs locaux (31,76 M€), des dotations communautaires (3,5 M€), des droits de mutations (2,5 M€), de la taxe sur l'électricité (0,9 M€) et du fonds de péréquation communal et communal, le FPIC, pour 0,7 M€.



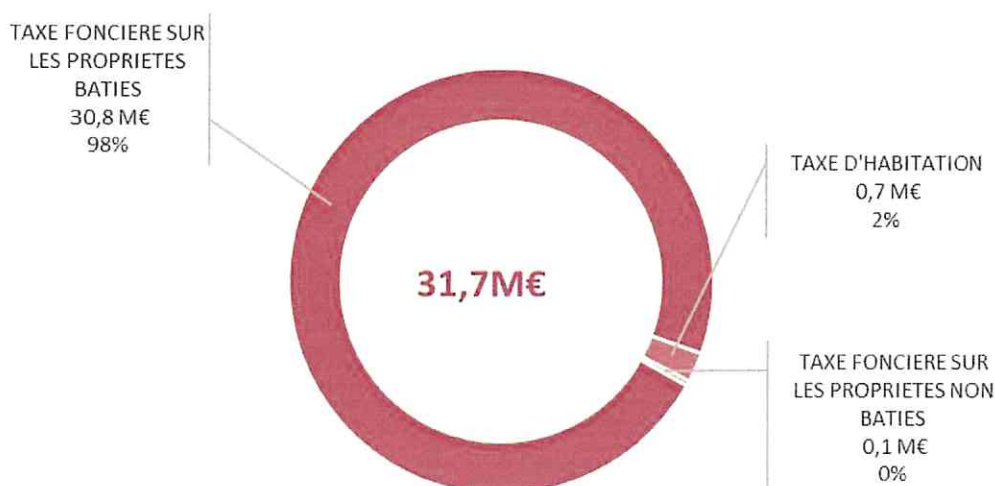
Par rapport à 2020, les impôts et taxes progressent sensiblement, de 4,3 %. Ce dynamisme résulte de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la bonne dynamique des droits de mutation, conséquence d'un niveau record de transactions immobilières.

1.1.1.1. Les impôts directs locaux

Conformément à l'engagement pris par la nouvelle équipe municipale, les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières n'ont pas augmenté en 2021.

Depuis la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020, la commune perçoit la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. En 2021, son produit s'est élevé à 30,8 M€, soit 98 % des impôts directs locaux de la commune. Les 2 % restants sont issus de

la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (0,7 M€) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (0,1 M€).



Par rapport à 2020, les impôts directs locaux progressent de 3,3 %, un niveau supérieur à la moyenne des six dernières années (1,7%), mais il s'agit, du fait de la réforme précitée, d'une augmentation artificielle accompagnée de la diminution des compensations fiscales pour partie.

Le nombre de foyers fiscaux de la commune s'élève à 30 044. 54 % de ces foyers sont non imposables, un niveau légèrement supérieur à la moyenne nationale (53,3 %). Le revenu fiscal moyen par foyer en 2021 est de 24 114 € à Laval quand la moyenne de la strate se situe à 26 459 €.

- La taxe foncière sur les propriétés bâties

L'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties comprend les logements, les commerces, les locaux professionnels et industriels. Le mode de détermination de la base imposable dépend du type de catégorie du local.

Pour les logements, elle repose sur la surface, le confort du logement (appartement ou maison), la localisation, l'entretien du bâti et du classement dans une catégorie tarifaire. Ces éléments déterminent la valeur locative qui fait l'objet d'un abattement de 50%.

Pour les locaux commerciaux et professionnels, elle dépend des surfaces en distinguant la partie principale des annexes couverts ou non (réserves,...) et le stationnement couvert ou non. Le tarif servant à l'évaluation dépend du type de local professionnel (magasin sur rue, magasin appartenant à un ensemble commercial, bureaux récents, hôtels confort...).

Pour les locaux industriels, elle repose sur une méthode comptable.

La somme des bases imposables de ces différents locaux forme la base brute de la taxe. Elle s'élève à 67,76 M€ pour 2021. Cette base brute fait l'objet de réductions :

- exonération de 2 ans pour les logements acquis au moyen d'un prêt aidé (0,34 M€),
- exonération de 15 à 30 ans pour les logements sociaux (1,49 M€),
- exonération pour les personnes âgées modestes (0,80 M€),
- exonération des logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la ville (1,1 M€).

Ces différentes exonérations conduisent à une base imposable de 64 M€ dont 41,4 M€ au titre des logements ordinaires (64,7 %), 5,4 M€ pour les logements à caractères social (8,4 %), 14,8 M€ pour les locaux commerciaux et industriels (23,1 %) et 4,7 M€ pour les locaux industriels (3,8 %).

Après application du taux de 45,97%, le produit s'élève à 30,806M€.

Le produit de foncier bâti de la ville de Laval est de 1 227 € par habitant quand la moyenne nationale de sa strate est de 1 645 €.

- **La taxe d'habitation**

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, seules les résidences secondaires sont assujetties à cet impôt. Elles représentent 3,4 % des 26 384 logements de la commune. La base imposable nette s'est élevée à 3,6 M€. Après application du taux de 19,96%, le produit s'élève à 0,712M€.

Le montant par habitant est de 14 € quand la moyenne de la strate est de 42 €.

1.1.1.2. Les dotations communautaires

Les dotations communautaires se composent de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

L'attribution de compensation a vocation à neutraliser financièrement les transferts de fiscalité et de charges. Elle évolue au gré des transferts de compétence.

En 2021, elle a diminué de 0,85 M€ du fait du transfert des eaux pluviales (-0,74 M€), du transfert de la compétence Théâtre (-0,601 M€) et du transfert, en section d'investissement, de la participation de la commune à la construction du Quarante, le nouveau conservatoire de musique et de danse (+0,59 M€).

La dotation de solidarité communautaire (DSC) correspond au partage de la croissance de la fiscalité perçue par Laval Agglomération. C'est une dotation facultative. Elle a été gelée jusqu'en 2019 et de nouvelles règles de partage ont été instaurées à compter de 2020 conduisant à une DSC de 0,19 M€. Son montant a été reconduit en 2021 dans l'attente de la révision du Pacte financier et fiscal, actuellement en discussion au sein de l'agglomération.

1.1.1.3. Les droits de mutation

Les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) se sont élevés, en 2021, à 2,47 M€.

Par rapport à 2020, ils sont en nette progression de 27 % ; une évolution constatée également au niveau national où ils gagnent 24 % après un recul de 2 % en 2020. Le marché de l'immobilier a profité à plein des taux d'intérêt bas et de la reprise économique post-covid.

Les droits de mutation sont, depuis plusieurs années, en constante progression et sont passés de 1,28 M€ en 2015 à 2,47 M€ en 2021 soit une progression annuelle moyenne de 11,7 %, semblable à celle constatée à l'échelle nationale.

1.1.1.4. La taxe sur l'électricité

La taxe sur l'électricité s'est élevée à 0,92 M€ en 2021. Par rapport à 2020, elle est en augmentation de 4 %. Après une tendance à la baisse observée ces trois dernières années, sa progression redevient positive.

1.1.1.5. Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré à l'occasion de la loi de finances pour 2012. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontal c'est-à-dire qu'il est alimenté par les communes et les intercommunalités les plus favorisées au bénéfice des moins favorisées.

Un territoire peut être à la fois contributeur et bénéficiaire, ce qui est le cas de Laval Agglomération depuis 2016.

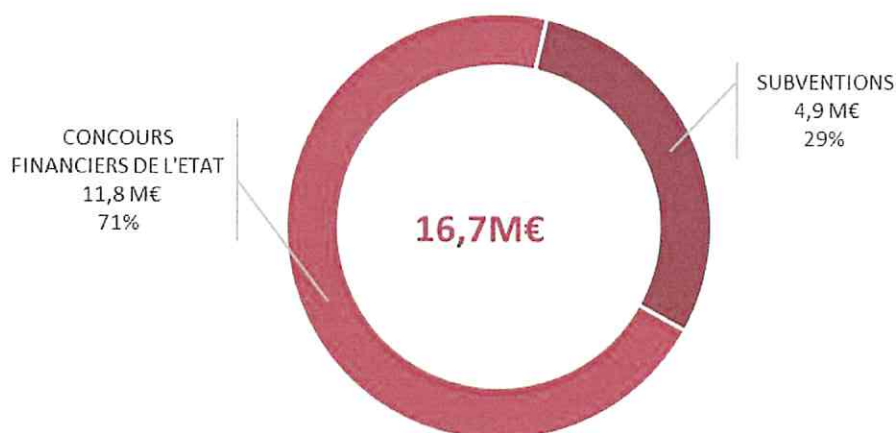
En 2021, l'attribution du FPIC s'est élevée à 0,729 M€. Par rapport à 2020, elle est en diminution de 2,8 % du fait de la revalorisation du coefficient d'intégration fiscale de Laval Agglomération suite à la fusion. La contribution au FPIC s'est élevée à 0,039 M€ en 2021 contre 0,06 M€ en 2020.

Laval Agglomération a voté une répartition dérogatoire afin de permettre à l'ensemble des communes du territoire de maintenir le niveau de recettes 2020. Pour la ville de Laval, le montant net s'élève à 0,69 M€.

1.1.2. Les dotations et subventions

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT	11 812	11 811	100%	12 151	-339	-3%
DOTATION FORFAITAIRE	7 583	7 583	100%	7 623	-40	-1%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	2 156	2 156	100%	2 036	120	6%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	800	800	100%	734	67	9%
COMPENSATION TAXE D'HABITATION	0	0	s.o.	1 607	-1 607	-100%
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	1 267	1 264	100%	142	1 122	788%
FCTVA	6	7	122%	8	-1	-8%
SUBVENTIONS	4 579	4 933	108%	4 863	70	1%
PETITE ENFANCE	2 060	2 253	109%	2 415	-162	-7%
ENFANCE JEUNESSE	1 737	1 722	99%	1 827	-104	-6%
VIE DE QUARTIER	124	105	85%	13	93	711%
ACTIVITES CULTURELLES	141	131	93%	212	-81	-38%
GYMNASES	101	87	86%	55	32	58%
ETAT CIVIL	53	53	100%	65	-12	-18%
CENTRE DE VACCINATION	118	299	253%			s.o.
APPRENTISSAGE	0	21	s.o.			s.o.
AUTRES	245	262	107%	277	-15	-6%
TOTAL	16 391	16 744	102%	17 013	-269	-2%

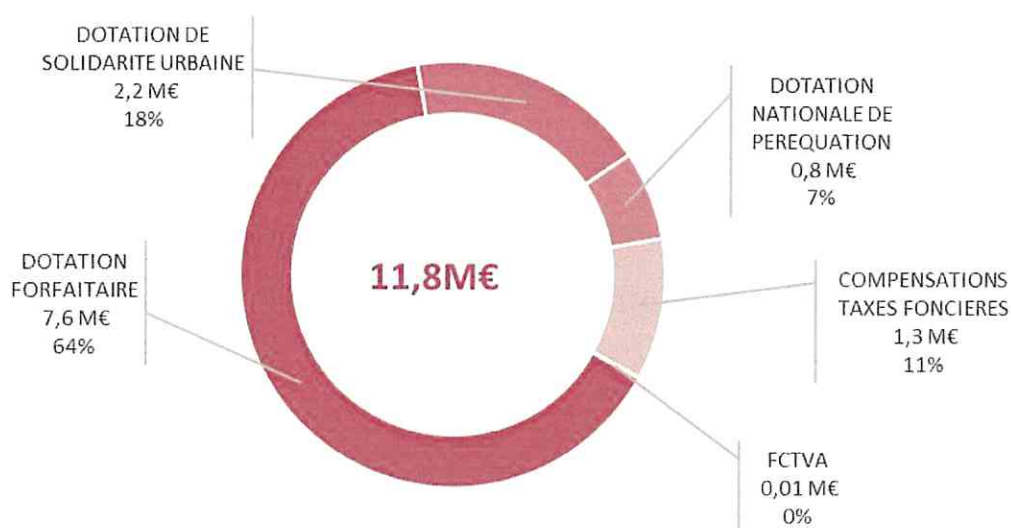
Les dotations et subventions ont atteint, en 2021, 16,7 M€ et se composent des concours financiers de l'Etat (11,8 M€) et des subventions (4,9 M€).



Par rapport à 2020, elles sont en diminution de 2 %. Cette baisse résulte de la suppression de la compensation de la taxe d'habitation. En effet, l'Etat ne verse plus de compensation des bases exonérées de taxe d'habitation. Au moment du transfert de la part départementale du foncier bâti, il a majoré le coefficient de correction pour tenir compte de ce produit.

1.1.2.1. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat se composent principalement de la dotation forfaitaire (7,6 M€), de la dotation de solidarité urbaine (2,2 M€), de la dotation nationale de péréquation (0,8 M€) et des compensations des taxes foncières (1,3 M€).



Les concours financiers de l'Etat diminuent en 2021 de 2,8 % malgré la progression de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation.

- **La dotation forfaitaire**

La dotation forfaitaire est la principale dotation de l'Etat. Elle a représenté 7,58 M€ en 2021.

Elle dépend de l'évolution de la population de la commune. Ainsi, les baisses successives du nombre d'habitants à Laval se sont traduites par une baisse de la dotation ces dernières années. Par ailleurs, cette dotation fait l'objet d'un écrêtement qui a vocation à renforcer la péréquation. Le montant de cet écrêtement est alors fonction de la population et de la richesse fiscale de la commune.

Ces deux facteurs ont conduit à une diminution de la dotation de 0,5 % en 2021.

- **La dotation de solidarité urbaine**

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est une dotation dont la vocation est une péréquation entre les communes. Elle repose sur un indice synthétique représentatif des recettes et charges de la collectivité en se fondant sur :

- la richesse financière de la collectivité mesurée par le potentiel financier,
- la part de logements sociaux,
- la part de bénéficiaires des A.P.L.
- le revenu imposable moyen de la population ;

L'indice synthétique permet de classer les différentes collectivités de plus de 10 000 habitants. Ainsi, Laval se situe au 341^{ème} rang en 2021, en progression par rapport à 2020 où elle était située au 350^{ème} rang. Cette progression s'explique par une évolution favorable de différents critères par rapport aux autres collectivités à l'exception du revenu imposable.

La dotation s'est alors fixée à 2,15 M€, en progression de 5,9 % par rapport à 2020.

- **La dotation nationale de péréquation**

La ville de Laval est éligible à la dotation nationale de péréquation (DNP) dans la mesure où elle a un potentiel financier à l'habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majoré de 5% et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. S'attendant en 2012 à un impact important du changement de mode de calcul du potentiel financier, le législateur a introduit un dispositif d'encadrement : la dotation ne peut pas baisser de plus de 10 % ni augmenter de plus de 20 %.

Pour la ville de Laval, la réforme avait eu un impact très favorable faisant que depuis cette date, la dotation progressait chaque année de 20%. En 2021 la progression se limite à 9,1%.

- **Les compensations des taxes foncières**

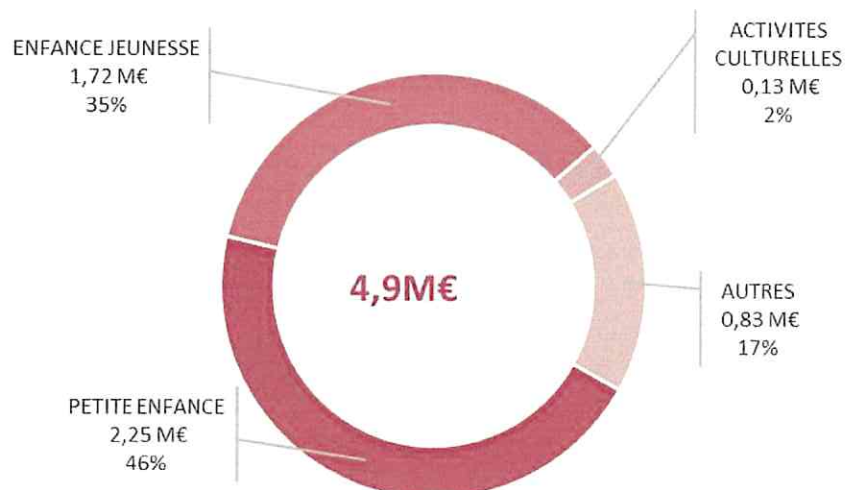
La ville de Laval bénéficie de différentes compensations fiscales au titre des taxes foncières :

- pour les bases d'imposition de foncier bâti des personnes âgées de condition modeste qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situés dans les quartiers prioritaires de la ville pour lesquels est appliqué un abattement de 40%,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des commerces situés dans les quartiers prioritaires de la ville qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant perçu des prêts aidés (PLAI, PLUS) qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier non bâti des terres agricoles qui bénéficient d'une exonération de 20%.

En 2021, ces compensations se sont élevées à 1,26 M€, en très forte hausse par rapport à 2020 du fait du transfert de la part départementale du foncier bâti suite à la suppression de la taxe d'habitation.

1.1.2.2. Les subventions

Les subventions perçues s'élèvent à 4,93 M€ et concernent essentiellement la petite enfance (2,25 M€), l'enfance jeunesse (1,72 M€) et le centre de vaccination (0,3 M€ dont 0,01M€ de la Région et 0,29 de l'ARS). Des compléments de recettes seront versés en 2022, 0,2M€ se rattachant à l'exercice 2021 et 0,1M€ pour les deux premiers trimestres de 2022.

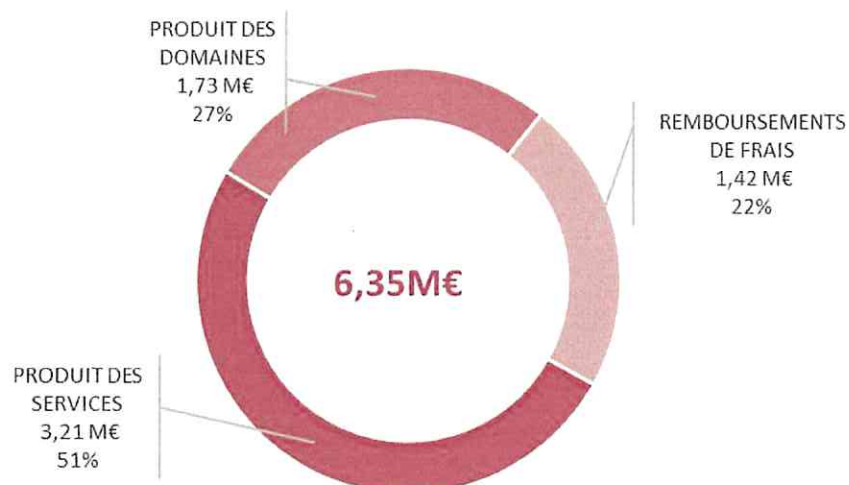


Par rapport à 2020, les subventions sont en augmentation de 1,4%. Les montants approchent ceux de 2019 avant la crise sanitaire.

1.1.3. Les produits des services et du domaine

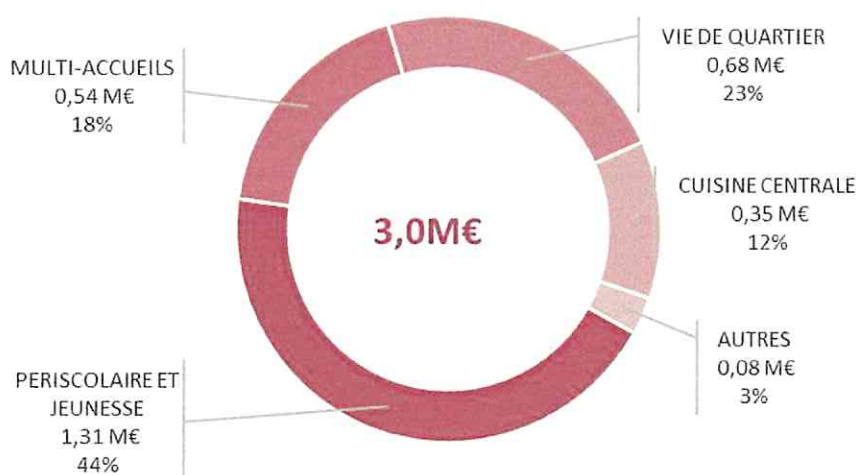
en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
PRODUIT DES SERVICES	3 621	3 207	89%	2 956	250	8,5%
PERISCOLAIRE ET JEUNESSE	1 735	1 449	84%	1 307	143	10,9%
MULTI-ACCUEILS	732	572	78%	538	34	6,3%
VIE DE QUARTIER	708	723	102%	676	48	7,0%
CUISINE CENTRALE	300	315	105%	353	-38	-10,8%
ACTIVITES CULTURELLES	62	67	108%	21	46	214,8%
AUTRES	84	81	96%	62	19	30,9%
PRODUIT DES DOMAINES	1 586	1 728	109%	1 327	402	30,3%
STATIONNEMENT	1 270	1 305	103%	1 066	240	22,5%
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	203	260	128%	125	136	108,7%
CONCESSIONS CIMETIERES	110	160	146%	135	26	19,1%
AUTRES	3	3	106%	2	1	30,5%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1 197	1 415	118%	1 836	-421	-22,9%
LAVAL AGGLOMERATION	840	1 033	123%	1 379	-346	-25,1%
ASSOCIATIONS	228	211	93%	237	-26	-10,8%
SPAT	34	72	211%	134	-62	-46,5%
BUDGETS ANNEXES	0	0	s.o.	0	0	s.o.
CCAS	64	64	100%	59	5	8,2%
LMA	0	0	s.o.	0	0	s.o.
THEATRE	5	9	193%	8	0	4,9%
AUTRES	27	27	102%	20	8	39,0%
TOTAL	6 403	6 351	99%	6 120	231	3,8%

Les produits des services et du domaine se sont élevés en 2021 à 6,35 M€, selon la répartition suivante : produits des services (3,2 M€), produits des domaines (1,73 M€) et remboursements de frais (1,4 M€).



1.1.3.1. Les produits des services

Les produits des services se composent principalement des recettes des secteurs périscolaire et jeunesse (1,44 M€), des multi-accueils (0,57 M€), de la vie de quartier (0,72 M€) et de la cuisine centrale (0,31 M€).

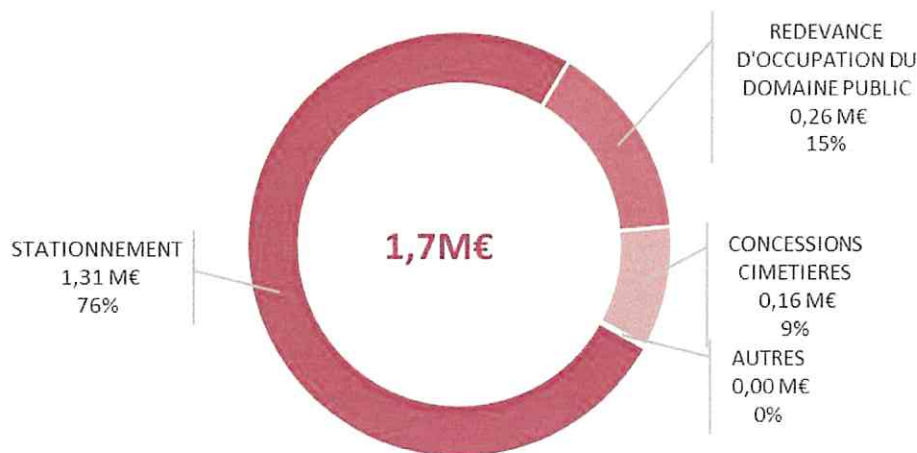


Les produits des services sont en progression de 8,5 %, du fait de la reprise des activités après les confinements successifs. La plus forte progression concerne le domaine du périscolaire et de la jeunesse pour 0,143 M€, soit + 10,9 %.

Pour autant, ils ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise (3,83 M€ en 2019) ni n'atteignent les prévisions du budget primitif (taux d'exécution de 89 %).

1.1.3.2. Les produits des domaines

Les produits des domaines se composent principalement des recettes de stationnement (1,03 M€) au titre de la redevance et du forfait post stationnement. Viennent s'ajouter les concessions des cimetières (0,16 M€) et les redevances du domaine public (0,26 M€) payées par les opérateurs pour leurs réseaux (Enedis, GRDF, Orange,...) et les chantiers lorsqu'ils empiètent sur le domaine public (échafaudages,...).

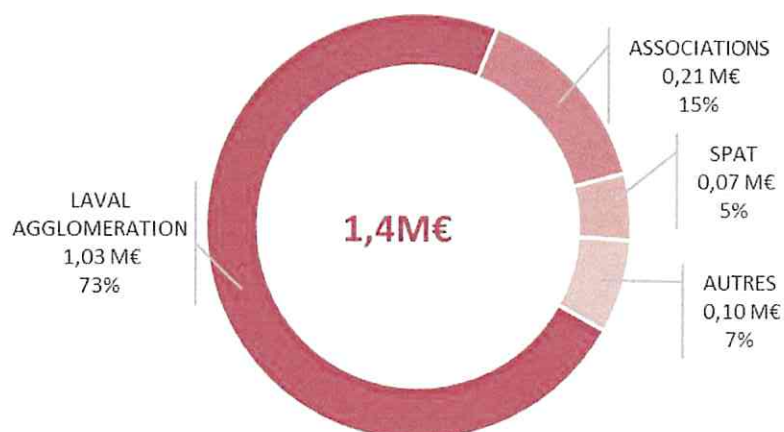


Par rapport à 2020, les produits du domaine sont en forte progression de 30,3 %. Ils dépassent le niveau d'avant crise sanitaire (1,6 M€ en 2019), grâce au stationnement et surtout aux redevances d'occupation du domaine public.

1.1.3.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais se composent principalement des remboursements par Laval Agglomération au titre du carburant (0,26 M€), la prestation pour les eaux pluviales (0,28 M€), la mise à disposition de personnel (0,3 M€)....

S'y ajoute des remboursements par des associations (0,21 M€) essentiellement pour la mise à disposition de personnel communal. A noter également la mise à disposition du médecin du travail au SPAT (santé professionnelle des agents territoriaux) pour 0,07 M€.

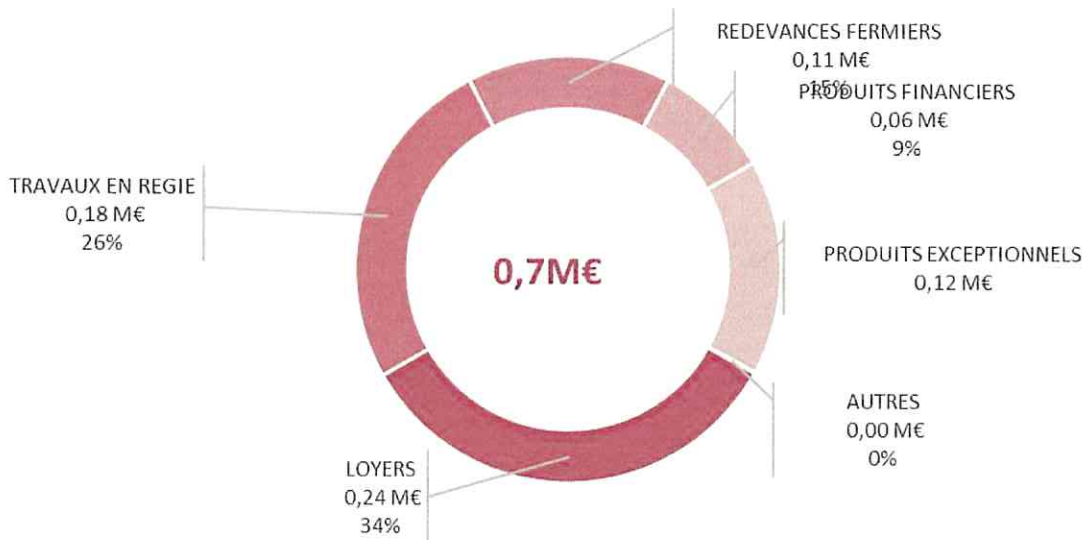


Par rapport à 2020, ils sont en diminution (-22,9 %) du fait d'un retour à un montant normal de remboursement par Laval Agglomération. En effet, en 2020, il y avait eu un rattrapage comptable de plusieurs années.

1.1.4. Les autres produits de fonctionnement

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
TRAVAUX EN REGIE	190	182	96%	254	-72	-28%
LOYERS	257	238	93%	300	-62	-21%
REDEVANCES FERMIERS	106	110	104%	150	-40	-27%
PRODUITS FINANCIERS	62	63	102%	68	-4	-6%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	116	5775%	64	52	82%
AUTRES	0	1	s.o.	1	0	0%
TOTAL	616	709	115%	835	-126	-15%

Les autres produits de fonctionnement s'élève à 0,7 M€ et se composent des loyers perçus (0,24 M€), de la valorisation de la main d'œuvre des travaux en régie (0,18 M€) et des redevances des fermiers (0,11M€) dont 0,1 M€ au titre du chauffage urbain et 0,01 M€ au titre des commerçants de la Halle St Louis.



Les redevances des fermiers et les loyers sont en diminution. Les produits exceptionnels sont en augmentation du fait de la refacturation des admissions en non-valeur eau et assainissement à Laval Agglomération après le transfert de compétence.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

REPÈRES

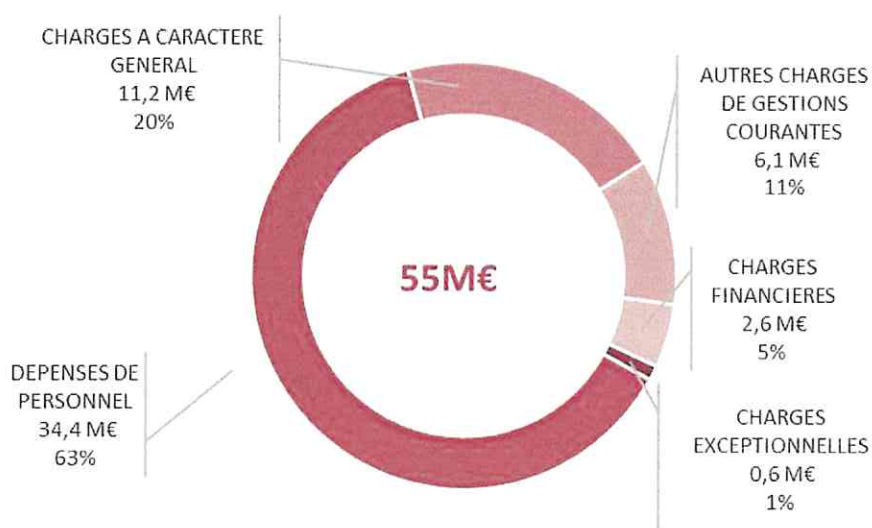
En €/hab	Laval	Montant moyen strate National*
Charges générales	215	289
Charges de personnel	660	840
Charges de gestion courante	117	241
Charges réelles financières	50	28
Charges réelles exceptionnelles	12	15

* Strate de référence - régime fiscal FPU - Communes de 50 000 à 100 000 habitants
Population de Laval en 2021 : 52 206 habitants

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 106	11 214	93%	9 777	1 437	14,7%
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 565	34 602	97%	33 634	968	2,9%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 322	6 108	97%	6 622	-514	-7,8%
66-CHARGES FINANCIERES	2 750	2 636	96%	3 172	-537	-16,9%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	652	610	94%	548	62	11,2%
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	-175	-167	95%	-165	-1	0,8%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	57 221	55 003	96%	53 588	1 414	2,6%

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 55 M€ en 2021, soit 1 054 € par habitant, un niveau inférieur à la moyenne de la strate (1 404 €).

Elles se composent des dépenses de personnel (34,4 M€), des charges à caractère général (11,21 M€), des autres charges de gestion courante (6,12 M€), des charges financières (2,6 M€) et des charges exceptionnelles (0,61 M€).

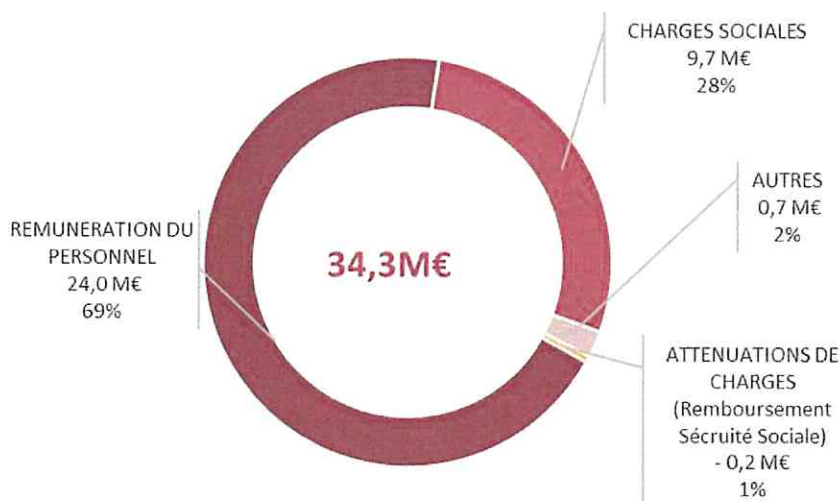


Par rapport à 2020, elles sont en augmentation de 2,6% ce qui s'explique notamment par les charges à caractère général (+ 14,7 %) et les charges de personnel (+ 2,9 %).

1.2.1. Les dépenses de personnel

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
REMUNERATION DU PERSONNEL	24 680	24 008	97%	23 563	445	2%
PERSONNEL TITULAIRE	20 962	20 144	96%	19 900	245	1%
PERSONNEL NON TITULAIRE	3 849	3 951	103%	3 703	248	7%
APPRENTIS	44	80	181%	122	-43	-35%
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION	-175	-167	95%	-162	-5	3%
CHARGES SOCIALES	9 905	9 710	98%	9 506	204	2%
COTISATIONS URSSAF	3 982	3 937	99%	3 822	115	3%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	5 598	5 423	97%	5 384	38	1%
COTISATIONS AUX ASSEDIC	151	156	103%	146	10	7%
COTISATIONS AU CNFPT	162	181	112%	146	35	24%
AUTRES	12	14	115%	11	3	30%
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	0	0	s.o.	-3	3	-100%
AUTRES	805	717	89%	400	318	80%
MEDECINE DU TRAVAIL	171	173	101%	167	5	3%
PERSONNEL EXTERIEUR	464	460	99%	145	315	218%
REPAS DES AGENTS	0	49	s.o.	74	-24	-33%
CAPITAL DECES	170	35	21%	14	21	154%
ATTENUATIONS DE CHARGES (Remboursement Sécurité Sociale)	-175	-167	95%	-165	-1	1%
TOTAL	35 215	34 269	97%	33 303	967	3%

Les dépenses de personnel, qui s'élèvent en 2021 à 34,3 M€, se composent de la rémunération des agents (24 M€), des charges sociales (9,7 M€), de la médecine du travail (0,12 M€), des personnels mis à disposition par Laval Agglomération (0,04 M€), de la participation aux repas des agents (0,03 M€) et de capital décès (0,05 M€).



Au compte administratif ces dépenses sont en hausse de 2,9% par rapport à 2020, pour un taux d'exécution de 97 %.

Au 1^{er} novembre 2020, 864 postes permanents sont ouverts et 814 pourvus.

Au 31 décembre 2021, 866 postes permanents sont ouverts et 804 pourvus.

La proximité des données cache des modes de comptage des postes différents. Les données affichées au 31 décembre 2021 sont le fruit d'un travail de fiabilisation des données notamment via un nouvel outil informatique de gestion des postes permettant une automatisation et une simplification du tableau des emplois permanents. Le montant par habitant des dépenses de personnel est de 660 € en 2021 pour la ville de Laval quand le montant moyen de la strate est de 839 €.

La rémunération du personnel comprend les personnels titulaires (20,1 M€), les personnels non titulaires (4 M€) et les apprentis (0,1 M€).



Par rapport à 2020 ces dépenses sont en augmentation de 1,9% au total. Les rémunérations des personnels titulaires ont progressé de 1,2%. Cette évolution "classique" en net (cf. ci-dessous concernant le GVT et la dernière phase PPCR) ne reflète donc pas les deux mouvements marquants en 2021: En positif l'effort tout particulier de la collectivité en matière d'avancements de grade et de promotions (237 réalisés sur la Ville en 2021 contre 41 en 2020)..

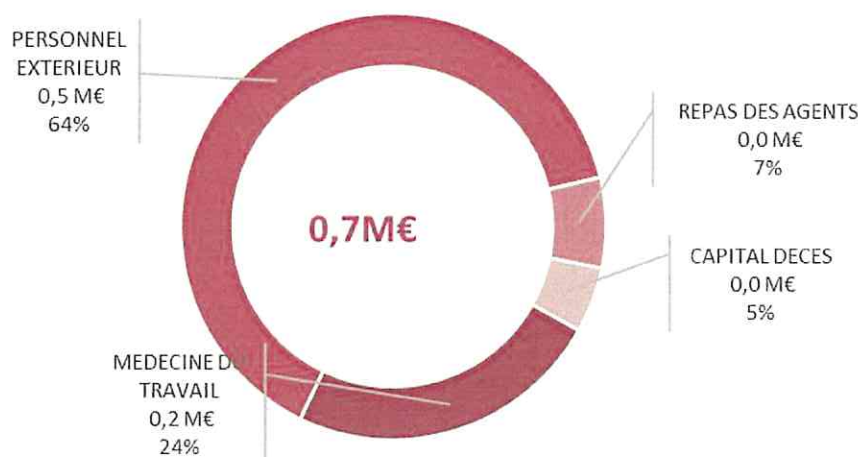
Le taux d'évolution des dépenses relatives aux non-titulaires, si elle peut surprendre avec l'augmentation de 6,7% s'explique d'abord par le niveau exceptionnellement bas de l'année 2020, marquée par de nombreuses fermetures de service, le redéploiement le cas échéant de titulaires non-occupés et donc la chute correspondante du recours aux contractuel.le.s. Pour autant, le même mouvement de pénurie signalé pour les titulaires s'applique pour les non titulaires.

1.2.1.1. Les charges sociales

Les charges sociales, qui s'élèvent à 9,71 M€, suivent la même tendance d'évolution que la rémunération du personnel, à savoir une hausse de 2%.

1.2.1.2. Les autres dépenses de personnel

Les autres dépenses de personnel se composent principalement de la médecine du travail (0,17 M€), et des personnels extérieurs (0,46 M€). Pour ces derniers, les dépenses sont ventilées entre les activités des maisons de quartier animées par du personnel du PEPS53 (0,05M€), et des mises à disposition de Laval Agglomération (0,4M€). Ces mises à disposition concernent les agents de l'urbanisme opérationnel, et le service commun Cabinet créé en 2021.

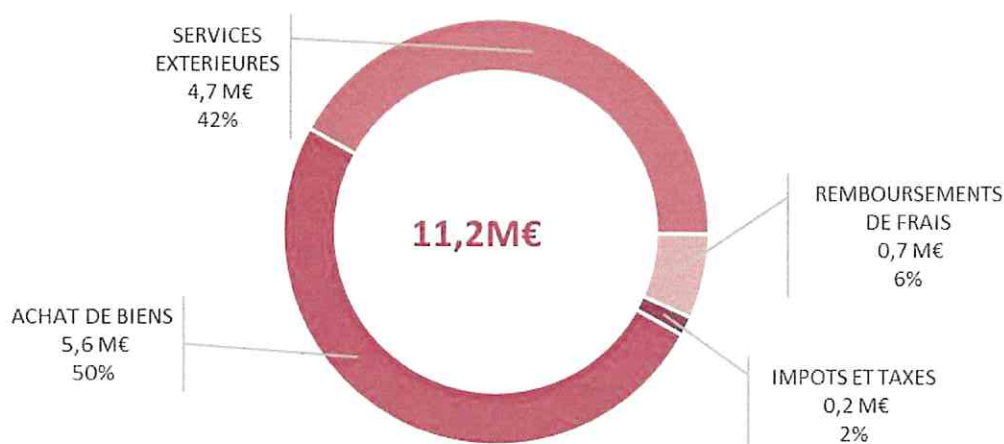


Par rapport à 2020, ces dépenses sont en augmentation de 79,5%. Elle résulte de l'évolution des charges de personnel extérieur. Deux charges nouvelles en 2021, la mise à disposition du personnel du cabinet qui est mutualisé (229 m€) et du personnel mis à disposition dans le cadre des élections (18 m€).

1.2.2. Les charges à caractère général

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
ACHATS DE BIENS	5 935	5 605	94%	5 042	563	11,2%
ENERGIES	2 928	2 801	96%	2 645	156	6%
DENREES ALIMENTAIRES	1 314	1 205	92%	858	346	40%
PRODUITS D'ENTRETIEN	155	162	104%	172	-10	-6%
FOURNITURES	1 067	965	90%	941	24	3%
PETIT EQUIPEMENT	472	472	100%	426	46	11%
SERVICES EXTERIEURS	5 305	4 729	89%	3 749	979	26,1%
LOYERS ET CHARGES	242	230	95%	511	-280	-55%
PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE	700	670	96%	564	106	19%
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	440	370	84%	264	105	40%
PRESTATIONS DE SERVICES	481	478	99%	478	0	0%
LOCATIONS MOBILIERES	474	430	91%	340	90	27%
ASSURANCES	255	237	93%	214	23	11%
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	228	191	84%	203	-13	-6%
HONORAIRES	619	336	54%	205	131	64%
TRANSPORT	173	136	78%	119	17	14%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	93	59	63%	23	36	157%
AUTRES	1 599	1 593	100%	829	764	92%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	678	718	106%	791	-73	-9,3%
LAVAL AGGLOMERATION	678	668	99%	774	-106	-14%
BUDGETS ANNEXES	0	6	s.o.	0	6	s.o.
AUTRES	0	43	s.o.	17	27	158%
IMPOTS ET TAXES	189	162	86%	194	-32	-16,4%
TAXES FONCIERES	180	152	85%	186	-34	-18%
AUTRES	9	10	117%	8	2	21%
TOTAL	12 106	11 214	93%	9 777	1 437	14,7%

En 2021, les charges à caractère général se sont élevées à 11,2 M€. Elles se composent principalement des achats de biens (50%), des services extérieurs (42%) et des remboursements de frais (6%).

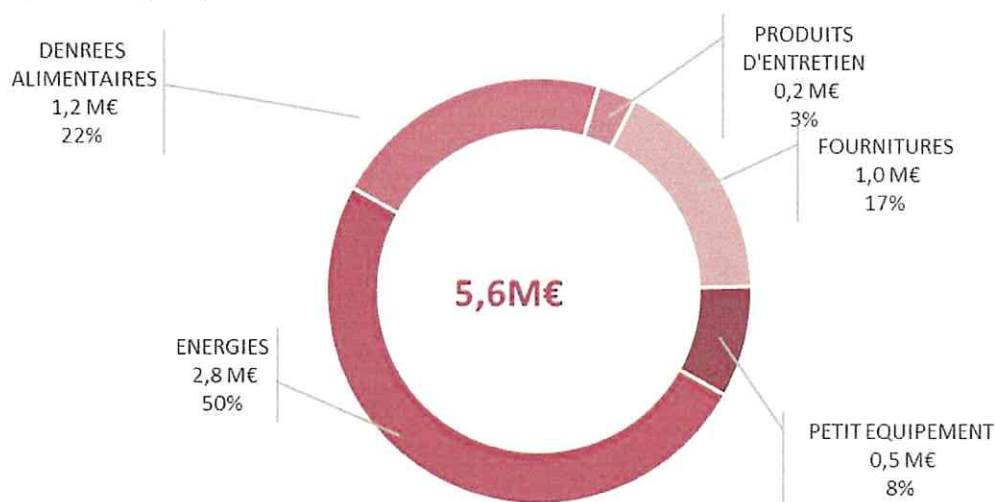


Les charges à caractères général progressent de 14,7 % après avoir connu une diminution inédite de 7,3 % en 2020 du fait des non-dépenses générées par la crise sanitaire.

En 2021, le montant des achats et charges externes est de 212 € par habitant pour la ville de Laval quand le montant de la moyenne de la strate est de 276 € par habitant.

1.2.2.1. Les achats de biens

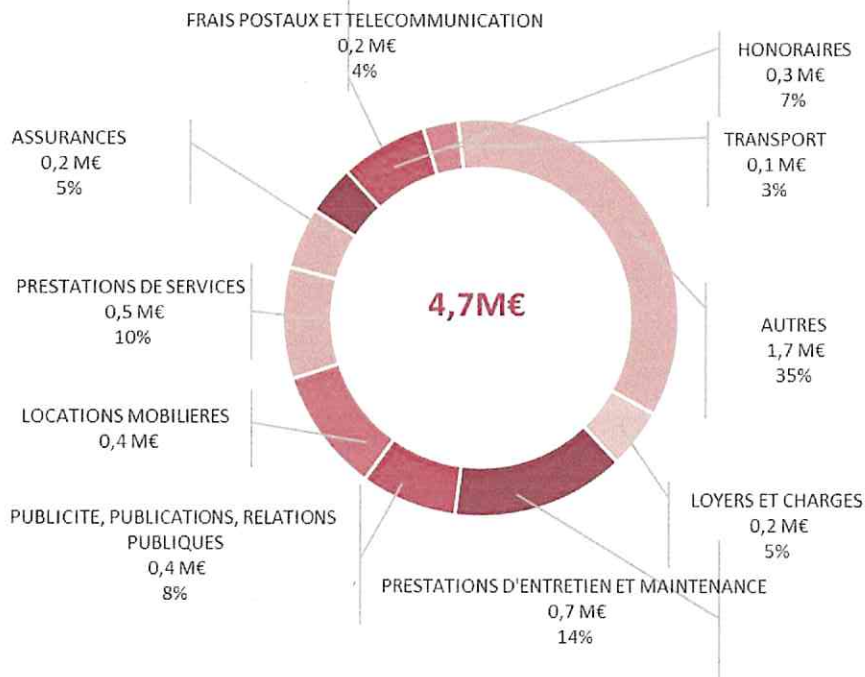
Les achats de biens s'élèvent en 2021 à 5,6 M€ et se composent principalement des dépenses d'énergies (50 %), des denrées alimentaires (21 %), des fournitures (17 %) et des petits équipements (8 %).



Par rapport à 2021, les achats de biens sont en augmentation de 11 % mais retrouvent leur niveau de 2019 (5,6 M€). La commune, qui avait diminué ses dépenses d'énergie et ses achats de denrées alimentaires pendant le confinement, a vu ses services publics fonctionner de nouveau normalement.

1.2.2.2. Les services extérieurs

Les services extérieurs ont représenté en 2021 un budget de 4,7 M€. Ils comprennent les prestations d'entretien et maintenance (14 %), les loyers et charges (5 %), les prestations de services (10 %), les locations mobilières (9 %) et les honoraires (7 %).



A l'instar des achats de biens, les services extérieurs sont en augmentation de 26 % par rapport à 2020 et retrouvent un niveau proche de celui d'avant covid (4,2 M€ en 2019).

La commune a augmenté les crédits dédiés à la voirie et la propreté urbaine (+ 26 m€) et à l'accueil d'apprentis. L'aménagement de la salle polyvalente en centre de vaccination a nécessité un budget de 38 m€.

Une démarche qualité pour améliorer l'accueil des usagers au centre administratif municipal ont été engagées (10 m€). Des projets culturels ont bénéficié de subventions CLEAC (+ 23 m€).

L'acquisition de la salle de danse utilisée par l'USL, auprès de la SEM Laval Mayenne Aménagements a permis de mettre fin au paiement d'un loyer annuel de 153 m€ qui devait être versé jusqu'en 2037.

Suite au transfert de la compétence Théâtre vers Laval Agglomération, le budget principal de Laval ne supporte plus que les charges d'évènementiel : les festivals J2K (0,04 M€) et des 3 éléphants (0,1 M€).

1.2.2.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais portent essentiellement sur le bilan des services mutualisés qui en représentent 93 %. Ce coût a fortement diminué entre 2020 et 2021 (-14 %) ; certains postes des services techniques mutualisés vacants ont pu être pourvus. La commune a remboursé au CCAS des charges de personnel liées au centre de vaccination (30 m€).

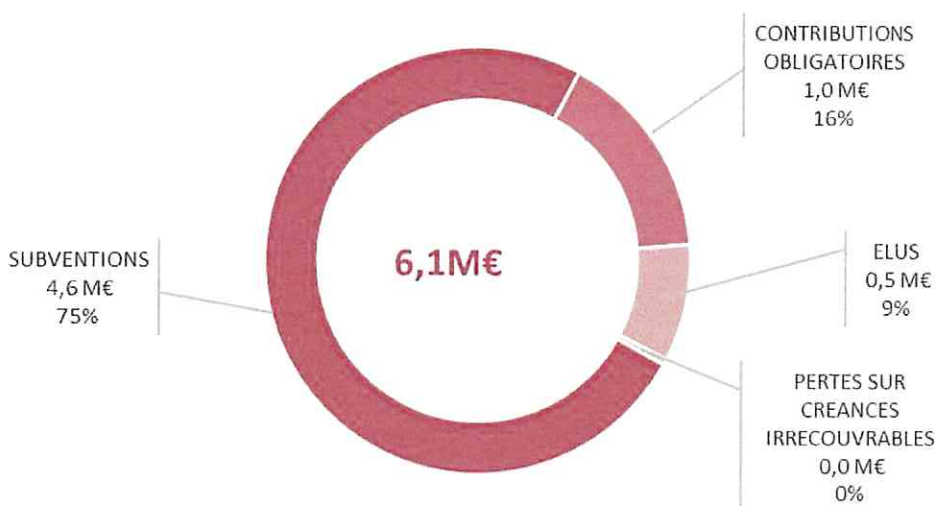
1.2.2.4. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes concernent essentiellement la taxe foncière payée par la ville pour certains de ses bâtiments. Par rapport à 2020, cette charge est en diminution de 18 %.

1.2.3. Les autres charges de gestion courante

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
SUBVENTIONS	4 633	4 571	99%	5 022	-451	-9%
ASSOCIATIONS	2 470	2 408	98%	2 282	126	6%
CCAS	2 163	2 163	100%	2 088	75	4%
THEATRE	0	0	s.o.	650	-650	-100%
AUTRES	0	0	s.o.	2	-2	-100%
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	1 056	970	92%	994	-25	-2%
ECOLES PRIVEES	1 034	950	92%	992	-42	-4%
COMMUNES	4	2	59%	2	0	-4%
SYNDICAT BASSIN DU VICOIN et SPA	18	18	99%	0	18	s.o.
ELUS	593	542	91%	544	-3	0%
INDEMNITES	440	436	99%	453	-17	-4%
CHARGES SOCIALES	140	99	71%	91	8	9%
FRAIS DE MISSION ET FORMATION	13	7	56%	1	6	759%
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	40	25	63%	61	-36	-59%
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	10	15	148%	30	-15	-49%
CREANCES ETEINTES	30	10	s.o.	31	-22	-68%
TOTAL	6 322	6 108	97%	6 622	-514	-8%

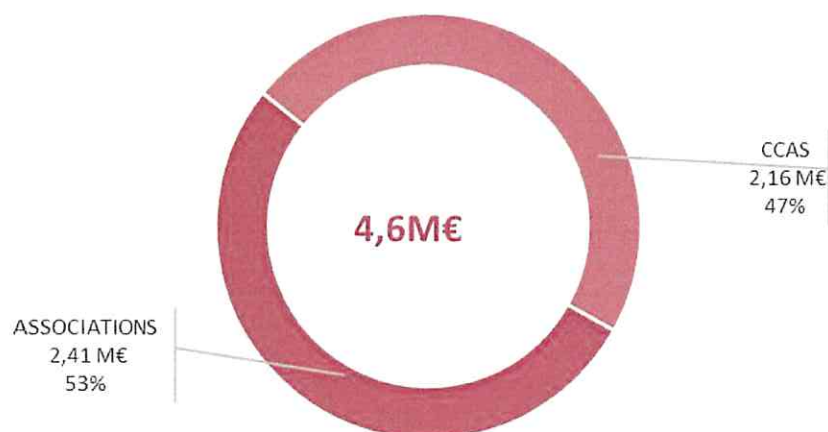
Les autres charges de contributions directes se composent des subventions (4,57 M€), des contributions obligatoires (0,97 M€), des dépenses relatives aux élus (0,54 M€) et des pertes sur les créances irrécouvrables (0,02 M€).



Par rapport à 2020, elles sont en diminution de 7,8 % en raison du transfert des charges de programmation du Théâtre à Laval Agglomération. Le coût de la compétence transféré est prélevé sur l'attribution de compensation.

1.2.3.1. Les subventions

Les subventions sont celles versées aux associations (53 %) et au CCAS (47 %).



Les subventions destinées aux associations ont augmenté de 6 %.

La subvention versée au CCAS s'est accrue de 4 % (soit +198 m€ par rapport au budget primitif 2021). Outre, le remboursement du prêt pour le bâtiment qu'il occupe désormais au Quartier Ferrié (30 m€), le CCAS a dû faire face au surcoût de l'épidémie de Covid-19 nécessitant l'acquisition de matériels sanitaires et entraînant des dépenses de personnel supplémentaires.

Les interventions de maintien à domicile liées à la perte d'autonomie des personnes âgées et à des situations de fragilité psychique se sont également accrues avec le confinement. La participation horaire du Conseil départemental pour les personnes qui relèvent de l'allocation pour personne âgée (APA) est insuffisante, ce qui génère un déficit compensé par la subvention de la ville.

Le CCAS intervient aussi chez des personnes qui ne bénéficient pas de plan d'aides mais qui relèvent d'un public en précarité et vulnérable. Ainsi, le service de portage de repas à domicile a été fortement sollicité pendant le confinement, entraînant une dépense supplémentaire en achat de repas à la cuisine centrale et en renfort de personnel

1.2.3.2. Les contributions obligatoires

Les contributions obligatoires comprennent quasi exclusivement les contributions versées aux écoles privées (98 %) qui représente 0,95 M€. Elles sont en diminution en 2021 (- 4 %) du fait d'une baisse du montant forfaitaire attribué par élève dans les écoles privées, accompagnée d'une légère diminution des effectifs dans les écoles élémentaires privées. Les contributions aux communes au titre des élèves lavallois scolarisés dans leur commune sont stables et leur volume demeure limité (2 m€).

1.2.3.3. Les dépenses relatives aux élus

Les dépenses relatives aux élus (542 m€) comprennent les indemnités (436 m€), les charges sociales (99 m€) et les frais de mission et de formation (7 m€). Par rapport à 2020, les indemnités ont diminué de 4 % (-17 m€) et plus encore par rapport à 2019 (-29 m€) du fait d'un adjoind en moins, et d'un effort à la baisse de la municipalité.

1.2.3.4. Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables s'élèvent en 2021 à 0,02 M€ et diminuent fortement par rapport à 2019 (-59%).

1.2.4. Les charges financières

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
INTERETS	1 575	1 497	95%	1 922	-424	-22%
INTERETS ECHUS	1 560	1 541	99%	2 076	-536	-26%
INTERETS NON ECHUS	15	-43	s.o.	-155	112	-72%
AUTRES	1 175	1 138	97%	1 251	-112	-9%
JAMBE PAYEUSE SWAP		0	s.o.	83	-83	-100%
INDEMNITE DEPFA	1 095	1 094	100%	1 094	0	0%
INDEMNITES RESILIATION SWAP	0	0	s.o.	70	-70	-100%
AUTRES	80	44	55%	3	41	1430%
TOTAL	2 750	2 636	96%	3 172	-537	-17%

Entre 2020 et 2021, les charges financières reculent de 537 m€ (-17 %) en raison des différentes renégociations d'emprunts réalisées par la nouvelle équipe municipale. Elles représentent toujours le double de la moyenne nationale par habitant. Le poids des charges financières s'élève à Laval à 50 € par habitant contre 30 € pour la strate nationale.

Cette baisse provient essentiellement de l'opération de refinancement réalisée auprès de la SFIL, par le compactage de trois emprunts souscrits en 2014, 2017 et 2019 pour un capital restant dû de 11 654 m€. Le refinancement a été réalisé à un taux fixe de 0,15 % sur une durée de 11 ans et 9 mois. Le montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire intégré dans le contrat refinancement de 953 m€ est compensé par une diminution de 849 M€ des intérêts. Pour 2021, cette opération a permis de réduire les intérêts de 254 m€ et le capital de 1,55 M€.

Par ailleurs, en novembre 2020, il a été mis fin au dernier swap qui liait la commune à DEPFA Bank. Il était classé en catégorie B1 selon la charte Gissler. Cette opération se traduit par une diminution de 66 % des intérêts payés au titre des contrats de swap.

Enfin, conformément au protocole transactionnel signé en 2017, la ville verse, jusqu'en 2025, une annuité d'un montant de 1,094 M€. Par le jugement du 7 janvier 2016, le Tribunal de Grande Instance de Paris a en effet reconnu que DEPFA Bank avait manqué à ses obligations d'information et de mise en garde tout en déboutant la commune de sa demande de nullité et de résiliation du contrat de swap conclu en novembre 2006.

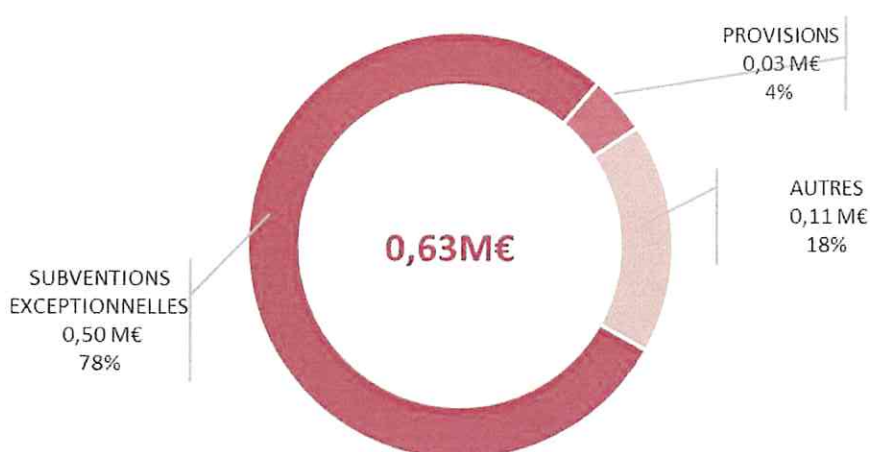
1.2.5. Les dépenses exceptionnelles et provisions

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	505	499	99%	453	45	10%
BUDGET PARKING	505	493	98%	329	164	50%
AIDES AUX FAMILLES	0	6	s.o.	125	-119	-96%
PROVISIONS	29	28	97%	766	-738	-96%
PROVISIONS POUR RISQUE	29	28	97%	683	-655	-96%
PROVISIONS POUR CLIENT DOUTEUX	0	0	s.o.	33	-33	-100%
PROVISIONS POUR CET	0	0	s.o.	50	-50	-100%
AUTRES	147	111	76%	95	16	17%
TITRES ANNULES	0	6	s.o.	22	-15	-70%
INDEMNISATION PARC STATIONNEMENT	30	31	1	22	9	39%
AUTRES	93	34	0	51	-17	-34%
CENTRE DE VACCINATION	24	40	2	0	40	s.o.
TOTAL	681	638	94%	1 315	-677	-51%

En 2021, les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 0,63 M€, en diminution sensible par rapport à l'année précédente. L'année 2020 avait été marquée par la constitution d'une provision pour faire face à la créance dû à l'Etat pour le complément de prix, issu des cessions des terrains et bâtiments de l'ancien 42^e régiment de transmission (0,68M€).

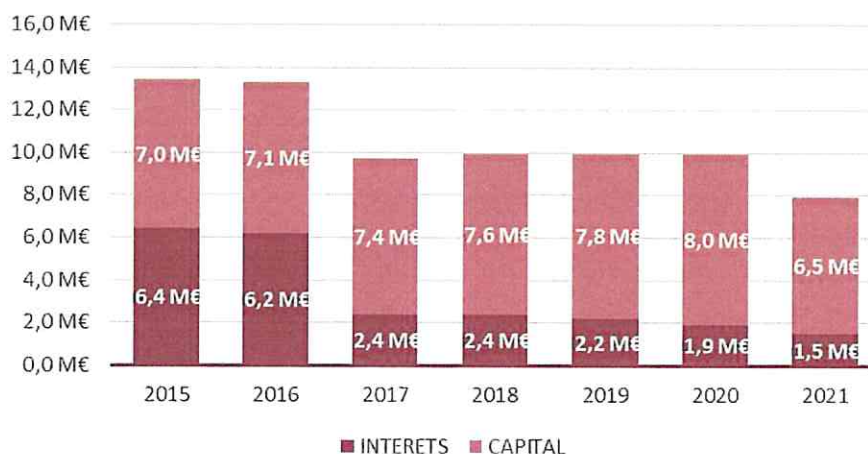
La subvention au budget annexe « parking » augmente sensiblement pour assurer l'équilibre du budget et pallier l'absence de redevance variable prévue dans le contrat de délégation de service publique pour le stationnement. Les périodes de confinement intervenues en 2020 n'ont, en effet, pas permis au délégataire d'atteindre le seuil de chiffre d'affaire déclenchant le paiement de cette redevance.

Le reversement d'une partie de la subvention perçue par l'Agence Régionale de Santé à la coordination médicale du centre de vaccination (0,04 M€).



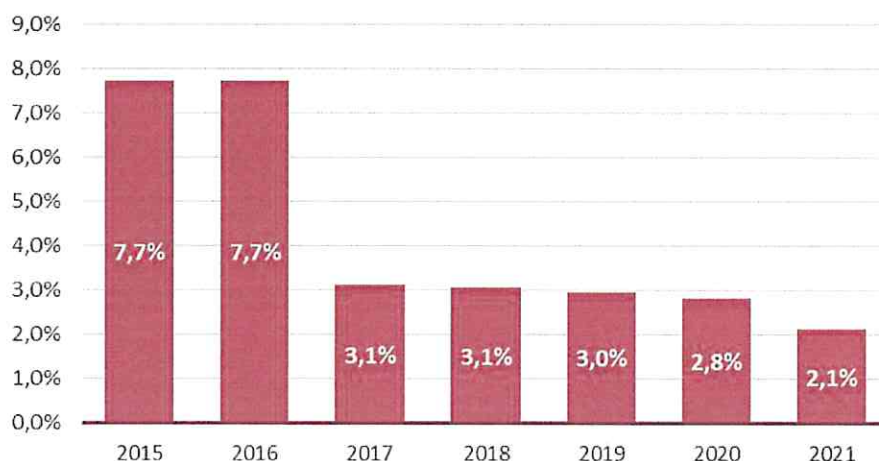
2. LA DETTE

Annuité de la dette



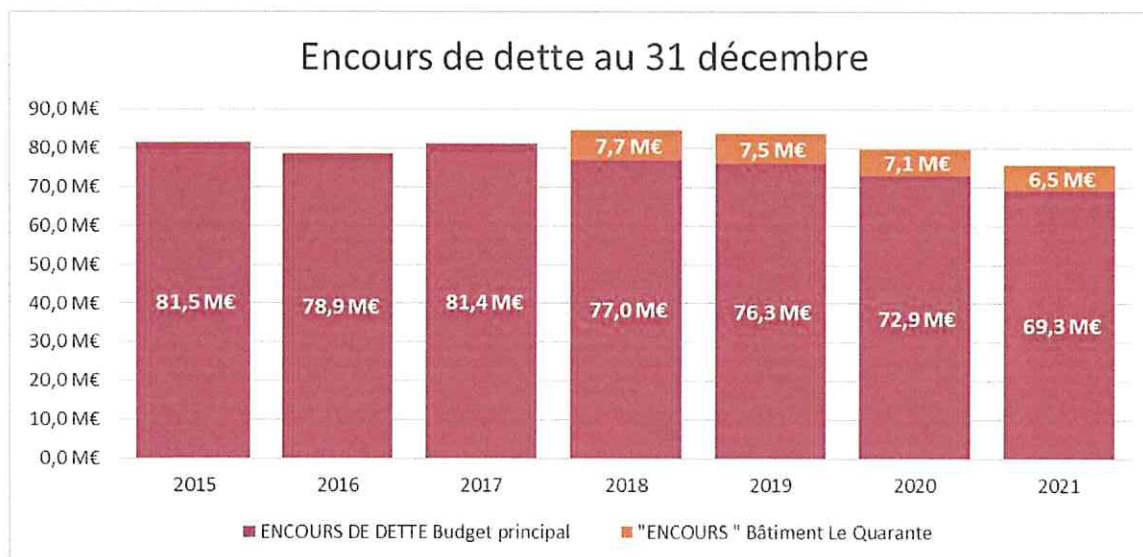
Les intérêts courus de la dette se sont élevés à 1,5 M€ en 2021, en diminution par rapport à 2020 (voir 1.2.4 charges financières). Le remboursement en capital, pour 6,5 M€, est en forte diminution par rapport aux années précédentes. L'annuité de la dette est de 8 M€.

Taux d'intérêt moyen



Le taux d'intérêt moyen poursuit sa diminution et passe de 2,8 % à 2,1 %. L'opération de refinancement à un taux d'intérêt de 0,15 % a contribué à la diminution du taux moyen de l'encours de dette de la commune.

Encours de dette au 31 décembre

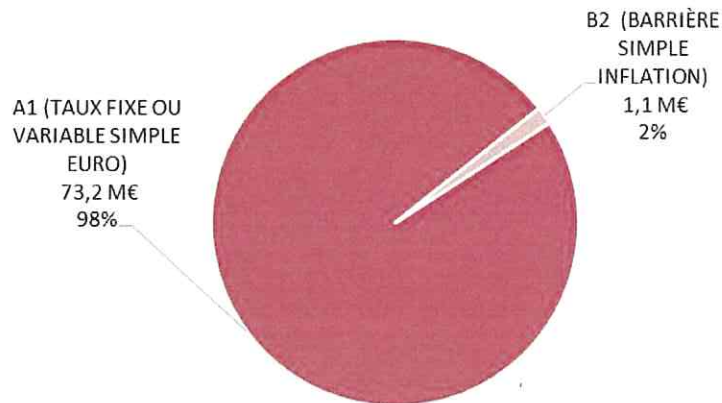


Au cours de l'exercice 2021, la dette du budget principal de la collectivité est repassée sous le seuil symbolique des 70 M€, grâce à un effort significatif de désendettement de 3,6 M€. Les excédents de l'exercice budgétaire 2020 ont été prioritairement affectés à l'autofinancement des investissements, permettant ainsi de réduire le recours à l'emprunt.

Au 31 décembre 2021, l'encours s'élevait à 69,34 M€ soit 1 328 € par habitant ; un niveau légèrement inférieur à la moyenne nationale (1 338 €).

Toutefois, malgré le désendettement opéré par la commune, la dette continue à peser fortement sur sa situation financière. Elle représente toujours 109 % des recettes de fonctionnement contre 77 % pour les communes de sa strate.

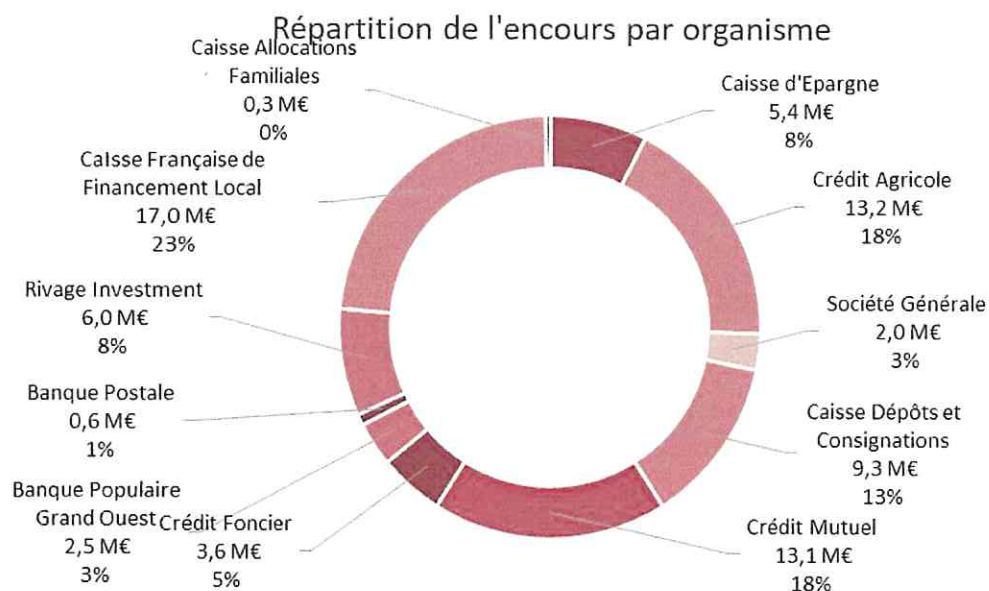
Classement de l'encours selon la charte Gissler



98 % de l'encours de la ville est sécurisé et relève du niveau 1A de la classification Gissler. 2 % appartiennent à la catégorie B2 du fait d'un prêt dépendant de l'inflation et de l'euribor 12 mois mais plafonné à 6,47 %.

La ville de Laval compte onze organismes créanciers concentrés principalement sur quatre organismes :

- la Caisse Française de Financement Local (23%),
- le Crédit Agricole (18%),
- le Crédit Mutuel (18%),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (13%).



Deux prêts ont été contractés pour le financement des investissements. Le premier auprès du Crédit Agricole pour un montant de 2 M€ sur une durée de 20 ans au taux fixe de 0,76% et le second auprès de la Banque Postale pour un montant de 1 M€ sur une durée de 20 ans au taux fixe de 0,87 %. Comme chaque année, un prêt est accordé par la caisse d'allocations familiales au taux de 0% pour un capital 2021 de 0,01 M€.

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS ENCAISSES EN 2021				
ORGANISME	MONTANT DUREE	TAUX	CLST	AFFECTATION
CRCA	2 000 m€ 20 ANS	FIXE : 0,76%	A1	INVESTISSEMENTS 2021
BANQUE POSTALE	988 m€ 20 ANS	FIXE : 0,98 %	A1	INVESTISSEMENTS 2021
CAF	12 m€ 8 ANS	FIXE : 0,00%	A1	MQ AVESNIERES

3. LES INDICATEURS DE GESTION

3.1. Les soldes intermédiaires de gestion

L'évaluation de la santé financière d'une collectivité repose sur quatre soldes intermédiaires de gestion :

- L'excédent brut courant qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant ;
- L'excédent de gestion qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, hors intérêt. Par rapport à l'excédent brut courant, il tient compte de l'exceptionnel ;
- La capacité d'autofinancement (CAF) brute qui correspond à la différence entre les produits et charges de fonctionnement. Par rapport à l'excédent de gestion, elle tient compte des intérêts de la dette,
- La capacité d'autofinancement nette qui correspond à la CAF brute réduit du remboursement en capital de la dette. Elle correspond à ce qui peut être affecté au financement des investissements.

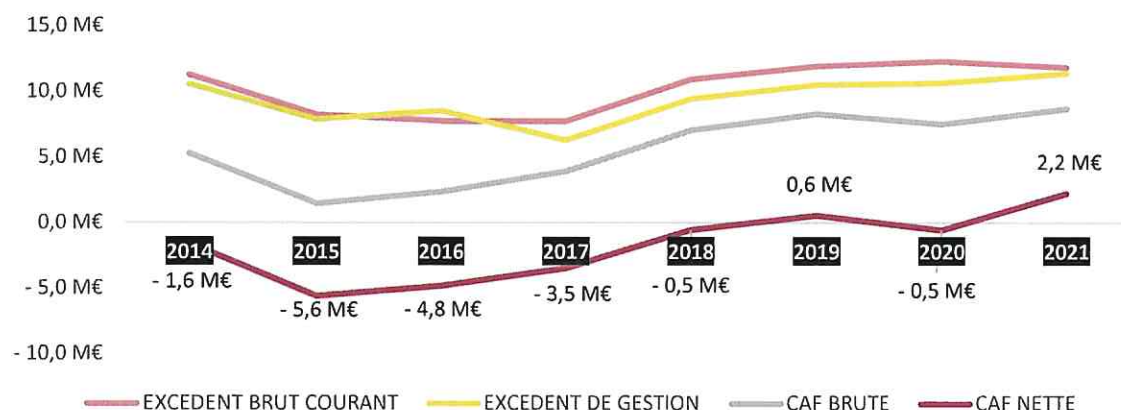
En 2021, les recettes réelles de fonctionnement de 63,6 M€ ont augmenté par rapport à 2020 (62,3 M€). La reprise d'activité des services a permis de retrouver un niveau de recettes se rapprochant de celui d'avant crise. La collectivité bénéficie également de la très bonne tenue des droits de mutation à titre onéreux grâce à un marché de l'immobilier particulièrement dynamique.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement (55 M€) sont en augmentation maîtrisées par rapport à une année 2020 (54,4 M€) marquée par les restrictions sanitaires. Les dépenses de personnel sont contenues quand les coûts de l'énergie et des denrées alimentaires progressent significativement. La commune a également mis en œuvre les engagements de la nouvelle municipalité. Les subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale progressent, ainsi que les crédits nécessaires pour l'accueil d'apprentis et la réalisation d'une analyse des besoins sociaux.

L'année 2021 marque un tournant pour la collectivité. La CAF brute (8,8 M€) couvre enfin le remboursement du capital de la dette (6,5 M€), ce qui n'était pas le cas ces dernières. Cette épargne participe à l'autofinancement des investissements. Toutefois le montant de CAF brute s'élève seulement à 168 € par habitant contre 227 € pour les communes de la taille de Laval.

La CAF nette atteint, quant à elle, 2,2 M€, un niveau inégalé depuis 2010 pour la commune, ce qui témoigne d'une amélioration de sa situation financière. Toutefois, il convient de souligner que les excédents de la collectivité restent très inférieurs à la moyenne nationale (43 €/hab. contre 96 €/hab). Ils sont les fruits des efforts de gestion de la commune ainsi que d'une dynamique fiscale incertaine. Le ralentissement du marché de l'immobilier, en contractant les droits de mutation, pourrait diminuer, à l'avenir, les recettes de la commune.

Soldes intermédiaires de gestion



3.2. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement correspond au nombre d'année que mettrait la collectivité à se désendetter si elle consacrait l'intégralité de sa CAF brute au remboursement de la dette.

Une durée inférieure à 7 ans témoigne d'une situation financière saine. La commune, après avoir connu des niveaux très inquiétants, jusqu'à 56 ans en 2015, aurait mis, au 31 décembre 2021, 8 ans pour se désendetter contre 9,7 ans un an auparavant.

Cette évolution est le reflet de l'amélioration des résultats de la commune (une dynamique fiscale couplée à une maîtrise des charges) et de son effort de désendettement. Toutefois, Laval reste loin de la moyenne nationale de sa catégorie qui se situe à 5,8 ans.

Capacité de désendettement



4. LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

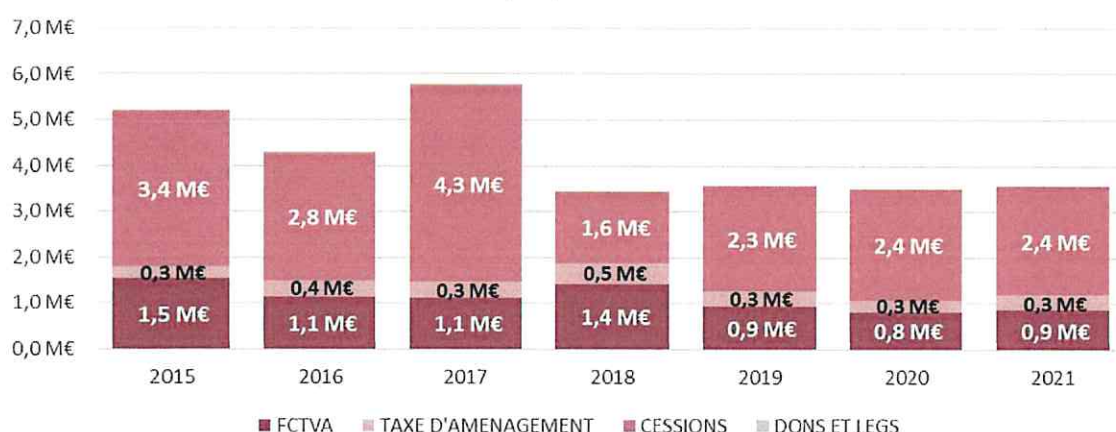
4.1. Les ressources propres d'investissement (RPI)

Les ressources propres d'investissement se composent essentiellement du fonds de compensation de TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement et des cessions. En 2021, les RPI se sont élevées à 3,56 M€, niveau comparable à 2020 avec une légère progression en lien avec l'augmentation de la taxe d'aménagement.

Le FCTVA (0,9 M€) correspond au reversement de la part de TVA acquittée sur les investissements réalisés l'année précédente. Il dépend donc du niveau des investissements réalisés en 2020, dont le volume était particulièrement faible.

La commune a réalisé plusieurs cessions (2,4 M€), notamment celle de l'ancienne caserne Corbineau (1,95 M€), de la Maison Colbus, située rue du D. Rousseau (0,29 M€) et d'un immeuble sis au carrefour aux toiles (0,043 M€). Les versements consécutifs à la vente de St Julien se sont poursuivis (0,5 M€).

Les ressources propres d'investissement

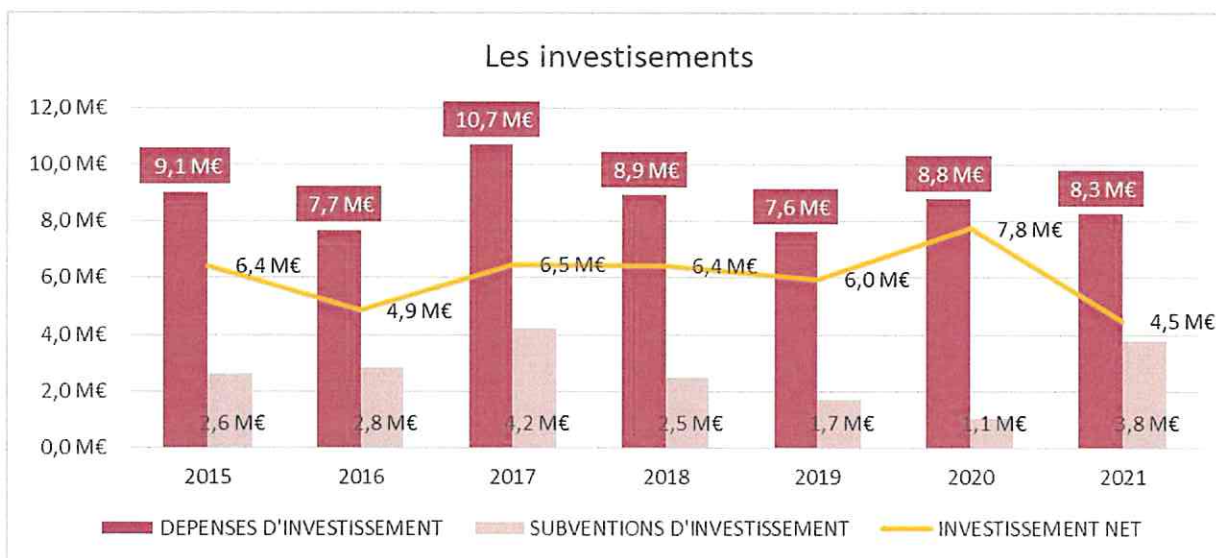


4.2. Les investissements

En 2021, les dépenses d'investissements payées se sont élevées à 8,32 M€, soit à un niveau légèrement inférieur à 2020 (8,81 M€). Les subventions d'investissement perçues se sont élevées à 3,8 M€ en très nette augmentation par rapport à 2020 (1,06 M€). Le montant de la dépense nette est donc de 4,49 M€.

Par rapport aux autres communes de la strate, ce niveau d'investissement est nettement inférieur puisqu'il représente 161 € par habitant pour Laval contre 365 € pour la moyenne de la strate.

Le niveau d'investissement de Laval représente donc 44 % de celui de sa strate démographique. De plus, le taux de mandatement des dépenses est faible (52 %) ce qui est récurrent à la ville et avait été pointé par la chambre régionale des comptes. En tenant compte des reports, le taux d'exécution des investissements s'élève toutefois à 74 %.



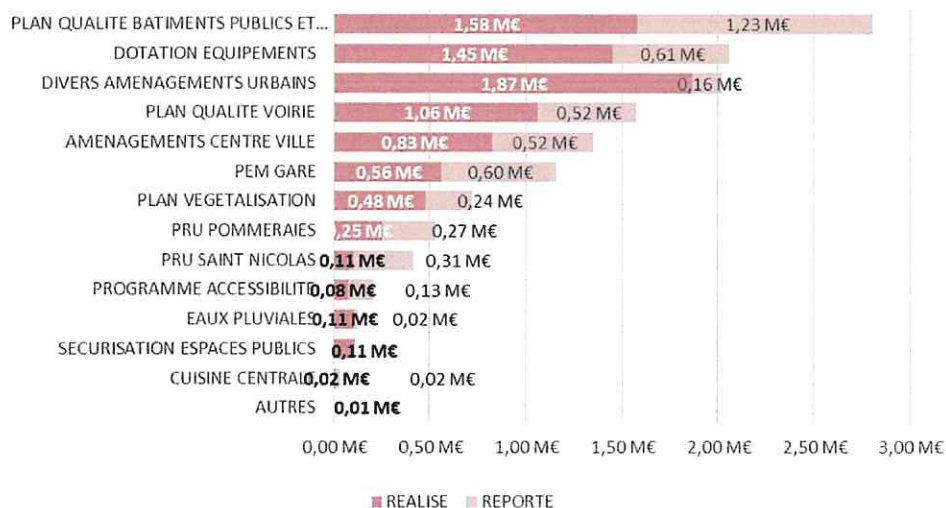
Hors valorisation des travaux en régie, les opérations d'équipements engagées ont atteint 15,27 M€ dont 8,2 M€ ont été mandatés.

Le plan qualité « bâtiments publics » (1,93 M€) a été réorienté, pour rénover un patrimoine municipal souvent très dégradé et réduire progressivement les émissions carbone de la collectivité. Sa répartition est la suivante : 0,182 M€ pour les gymnases, 0,40 M€ pour les monuments historiques, 0,118 M€ pour le centre administratif, 0,128 M€ pour les écoles primaires et 0,24 M€ pour la cuisine centrale.

La commune s'est dotée d'équipements pour 1,41 M€ dont un budget de 0,327 M€ pour ses véhicules et 0,52 M€ pour ses matériels et ses logiciels informatiques.

Enfin et surtout l'exercice 2021 a vu l'engagement et la poursuite de chantiers majeurs pour l'avenir de la ville : le renouveau de la place du 11 novembre (0,70 M€), la ZAC Ferrié (0,315 M€), la rénovation urbaine du quartier de Saint-Nicolas (0,21 M€).

La commune participe dorénavant annuellement au financement du nouveau conservatoire de musique et de danse, le Quarante, à hauteur de 0,6 M€, par un prélèvement de 15 ans sur son attribution de compensation.



4.3. Le financement des investissements

En 2021, les emprunts et ressources propres d'investissement se sont élevés à 8,8 M€ et ont servi à financer les investissements nets pour un total de 8,3 M€. Il en ressort une amélioration de l'excédent global de clôture des années antérieures. Il s'élève à 11,8 M€ au 31 décembre 2021.

5. FOCUS SUR L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

DEPENSES			RECETTES		
	2020	2021		2020	2021
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-200	210	CHAPITRE 70 - PRODUIT DES SERVICES	-839	-91
RESTAURATION SCOLAIRE	-130	-25	RESTAURATION SCOLAIRE	-320	-46
PRODUITS D'HYGIENE	160	11	ALSH	-84	-32
PRESTATION NETTOYAGE ESPACE PUBLICS	37	3	ACTIVITES PERSICOLAIRES	-63	-13
MASQUES	33	16	STATIONNEMENT	-184	
DESINFECTION DES VESTIAIRES		3			
ENERGIES	-230				
FORMATIONS ET DEPLACEMENT	-70		PARTICIPATION FAMILLES PETITE ENFANCE	-188	
RETRANSMISSION VIDEO CONSEIL MUNICIPAL		4			
TRANSPORT ELEVES		-3			
COMMUNICATION COVID 19		1			
CENTRE DE VACCINATION		200	EXONERATION DROITS DE PLACE FORAINS FOIRAIL		
CHAPITRE 012 - DEPENSES DE PERSONNEL	-497	106	CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	-51	-27
PRIME SPECIAL COVID	103		GRATUITE TERRASSES 2020	-27	-27
BAISSE ACTIVITE LIEE AU COVID19	-530		DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE		
REPAS DES AGENTS	-70	-40	GRATUITE 1ER TRIMESTRE MARCHE	-24	
CENTRE DE VACCINATION		146	EXONERATION DROITS DE PLACE FORAINS FOIRAIL		
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	139	26	CHAPITRE 74 - DOTATION & SUBVENTIONS	-71	378
AIDE AUX FAMILLES	125	6	PARTICIPATION CAF PETITE ENFANCE	-26	76
SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ACTION SOCIALE	14	1	PARTICIPATION REGION CENTRE DE VACCINATION		10
CONTRIBUTION OBLIGATOIRE ECOLES PRIVEES		19	PARTICIPATION ARS CENTRE DE VACCINATION		289
			PARTICIPATION ETAT NETTOYAGE DES VESTIAIRES		3
CCAS PRODUITS D'HYGIENE			PARTICIPATION CD53 & REGION POUR LES GYMNASES	-45	
CCAS ERGOTHERAPEUTHE POUR AIDE A DOMICILE					
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	41	80	CHAPITRE 75 - REVENUS DES IMMEUBLES	0	-50
GRATUITE TERRASSES 2019	26		LOCATION SALLE POLYVALENTE		-15
REMBOURSEMENTS ACTIVITES TECHNIQUES MAISONS	15	26	LOYER RESTAURANT FOIRAIL		-19
REMBOURSEMENT SEANCES UNIVERSITE POPULAIRE		8	LOYER CLUB DE BRIDGE		-13
PRISE EN CHARGE LOYER MSP FERRY		6	LOYER BOIS GAMATS		-3
REVERSEMENT SUBV CENTRE VACCINATION COORDINATION MEDIC		40			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-517	422	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-961	210
			SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES			RECETTES		
5001-PLAN QUALITE VOIRIE	4				
EXTENSION TERRASSES CAFE	4				
5009 - DOTATION EQUIPEMENTS	44				
ORDINATEURS PORTABLES	44				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	48	0	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0
TOTAL DEPENSES	-469	422	TOTAL RECETTES	-961	210

6. LE BUDGET PARKING

En 2021, la délégataire n'a pas versé de redevance en raison de la crise COVID. En effet la redevance sur le chiffre d'affaires des parkings barriérés porte sur les recettes de l'exercice antérieur. En 2020, la ville a touché 160 m€ calculé en lien avec le résultat 2019. En 2021, la diminution des recettes des parcs du délégataire s'explique par la crise sanitaire de 2020. Pour combler ce déficit, la ville doit ajuster le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Elle est passée de 0,32 M€ à 0,49 M€. Depuis 2020, le remboursement en capital de la dette est devenu supérieur aux dotations aux amortissements qui contraignaient précédemment à dégager une CAF nette qui venait alimenter l'excédent global de clôture.

en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Produits d'exploitation</i>	0	0	0	0	0	0	0
+ <i>Subvention d'exploitation</i>	572	475	407	336	359	329	493
+ <i>Redevance concessionnaire</i>	11	54	114	173	141	160	
= Produits fonctionnement courant	583	529	521	509	500	489	493
- Charges fonctionnement courant	0	0	0	0	0	0	0
= Excédent brut courant	583	529	521	509	500	489	493
+ Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0
- Dépenses exceptionnelles	37	0	0	0	0	0	0
= Excédent de gestion	546	529	521	509	500	489	493
- Intérêts de la dette	237	220	211	200	191	176	164
= CAF brute	309	309	310	309	309	313	329
- Remboursement de capital	247	259	272	285	298	313	328
= CAF nette	62	50	38	25	11	0	1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE LAVAL (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21530130000012

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : LAVAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	45
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	57
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	102
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	140
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	141
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	148
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	150
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	151
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	153
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	154
A4 - Etat des provisions	155
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	156
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	157
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	159
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	171
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	183
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	184
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	186
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	195
A10.3 - Opérations liées aux cessions	204
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	205
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	208
A11 - Etat des travaux en régie	209
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	211
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	219
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	220
B1.6 - Etat des engagements reçus	221
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	222

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	227
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	228
C1.2 - Actions de formation des élus	234
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	235
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	238
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	239
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	240
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	242
D2 - Arrêté et signatures	243

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 53130	VILLE DE LAVAL LAVAL	CA 2021
----------------------------	--------------------------------	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	52 206
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	635
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
LAVAL AGGLOMERATION	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
49 909 609	57 342 063	1 083.131467	1 304,228215

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL 2019
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 054,63	1 320
2	Produit des impositions directes/population	606,26	695
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 269,85	945
4	Dépenses d'équipement brut/population	136,18	378
5	Encours de dette/population	1 328,18	1 382
6	DGF/population	201,89	210
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	62,85%	61.1%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,93%	93.9%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,72%	24.3%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	104,59%	89%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	60 091 321,42	G	66 968 809,32
	Section d'investissement	B	15 542 489,84	H	17 349 062,86

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 515 521,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 310 268,87 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	76 944 080,13	= G+H+I+J	88 833 393,41

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	242 540,84	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 915 295,43	L	1 432 131,74
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	6 157 836,27	= K+L	1 432 131,74

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	60 333 862,26	= G+H+K	71 484 330,55
	Section d'investissement	= B+D+F	22 768 054,14	= H+J+L	18 781 194,60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	83 101 916,40	= G+H+I+J+K+L	90 265 525,15

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	242 540,84	K	0,00
011	Charges à caractère général		242 540,84		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	5 915 295,43	L	1 432 131,74
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		40 000,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		1 432 131,74
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		2 208,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
5001	Opération d'équipement n° 5001	278 482,69	
5002	Opération d'équipement n° 5002	512 453,39	
5003	Opération d'équipement n° 5003	83 631,26	
5004	Opération d'équipement n° 5004	27 875,89	
5005	Opération d'équipement n° 5005	43 952,71	
5006	Opération d'équipement n° 5006	44 199,26	
5007	Opération d'équipement n° 5007	1 131 865,03	
5008	Opération d'équipement n° 5008	132 972,89	
5009	Opération d'équipement n° 5009	1 099 611,34	
5010	Opération d'équipement n° 5010	156 466,02	
5011	Opération d'équipement n° 5011	499 597,40	
5012	Opération d'équipement n° 5012	813 807,85	
5024	Opération d'équipement n° 5024	49 414,44	
5025	Opération d'équipement n° 5025	66 334,85	
5027	Opération d'équipement n° 5027	25 715,45	
5029	Opération d'équipement n° 5029	729 719,37	
5030	Opération d'équipement n° 5030	18 635,40	
5031	Opération d'équipement n° 5031	120 421,80	
5100	Opération d'équipement n° 5100	37 930,39	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	12 360 721,23	10 748 854,54	464 985,28	242 540,84	904 340,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 565 000,00	34 602 068,20	25,00	0,00	962 906,80
014	Atténuations de produits	65 000,00	41 718,00	0,00	0,00	23 282,00
65	Autres charges de gestion courante	6 322 000,00	6 106 961,82	1 085,00	0,00	213 953,18
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		54 312 721,23	51 499 602,56	466 095,28	242 540,84	2 104 482,55
66	Charges financières	2 750 000,00	2 115 624,76	519 971,08	0,00	114 404,16
67	Charges exceptionnelles	652 300,00	609 952,21	0,00	0,00	42 347,79
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	29 000,00	28 206,66			793,34
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		57 744 021,23	54 253 386,19	986 066,36	242 540,84	2 262 027,84
023	Virement à la section d'investissement (2)	6 955 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 986 000,00	4 851 868,87			-2 865 868,87
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 941 000,00	4 851 868,87			4 089 131,13
TOTAL		66 685 021,23	59 105 255,06	986 066,36	242 540,84	6 351 158,97
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	175 000,00	166 738,95	0,00	0,00	8 261,05
70	Produits services, domaine et ventes div	6 403 000,00	6 350 697,58	0,00	0,00	52 302,42
73	Impôts et taxes	38 445 000,00	39 546 445,94	470 000,00	0,00	-1 571 445,94
74	Dotations et participations	16 391 500,00	16 744 244,13	0,00	0,00	-352 744,13
75	Autres produits de gestion courante	368 000,00	348 022,71	0,00	0,00	19 977,29
Total des recettes de gestion courante		61 782 500,00	63 156 149,31	470 000,00	0,00	-1 843 649,31
76	Produits financiers	62 000,00	41 952,37	21 443,11	0,00	-1 395,48
77	Produits exceptionnels	2 000,00	2 499 138,54	0,00	0,00	-2 497 138,54
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	104 000,00	105 365,71			-1 365,71
Total des recettes réelles de fonctionnement		61 950 500,00	65 802 605,93	491 443,11	0,00	-4 343 549,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	219 000,00	674 760,28			-455 760,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		219 000,00	674 760,28			-455 760,28
TOTAL		62 169 500,00	66 477 366,21	491 443,11	0,00	-4 799 309,32
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 4 515 521,23				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	8 424,00	2 208,00	14 368,00
204	Subventions d'équipement versées	590 000,00	590 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	15 275 150,39	7 600 166,91	5 873 087,43	1 801 896,05
	Total des dépenses d'équipement	15 890 150,39	8 198 590,91	5 875 295,43	1 816 264,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	877,00	0,00	123,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 580 000,00	6 552 991,80	0,00	4 027 008,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00
020	Dépenses imprévues	47 000,00			
	Total des dépenses financières	10 695 000,00	6 553 868,80	40 000,00	4 101 131,20
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	100 000,00	99 264,85	0,00	735,15
	Total des dépenses réelles d'investissement	26 685 150,39	14 851 724,56	5 915 295,43	5 918 130,40
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (1)</i>	<i>219 000,00</i>	<i>674 760,28</i>		<i>-455 760,28</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	<i>1 000 000,00</i>	<i>16 005,00</i>		<i>983 995,00</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 219 000,00	690 765,28		528 234,72
	TOTAL	27 904 150,39	15 542 489,84	5 915 295,43	6 446 365,12
	Pour information	(2) 1 310 268,87			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 400 459,00	2 646 483,57	1 432 131,74	-678 156,31
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 014 000,00	3 012 561,00	0,00	4 001 439,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	220 000,00	220 856,24	0,00	-856,24
	Total des recettes d'équipement	10 634 459,00	5 879 900,81	1 432 131,74	3 322 426,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	915 000,00	1 181 642,40	0,00	-266 642,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	5 003 960,26	5 003 960,26	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	4 620,00	0,00	3 380,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	112 000,00	311 800,67	0,00	-199 800,67
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 500 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	8 538 960,26	6 502 023,33	0,00	2 036 936,93
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	100 000,00	99 264,85	0,00	735,15
	Total des recettes réelles d'investissement	19 273 419,26	12 481 188,99	1 432 131,74	5 360 098,53
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (1)</i>	<i>6 955 000,00</i>			
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (1)</i>	<i>1 986 000,00</i>	<i>4 851 868,87</i>		<i>-2 865 868,87</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	<i>1 000 000,00</i>	<i>16 005,00</i>		<i>983 995,00</i>
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 941 000,00	4 867 873,87		5 073 126,13
	TOTAL	29 214 419,26	17 349 062,86	1 432 131,74	10 433 224,66

VILLE DE LAVAL - LAVAL - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 213 839,82		11 213 839,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	34 602 093,20		34 602 093,20
014	Atténuations de produits	41 718,00		41 718,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 108 046,82		6 108 046,82
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 635 595,84	0,00	2 635 595,84
67	Charges exceptionnelles	609 952,21	2 868 894,15	3 478 846,36
68	Dot. aux amortissements et provisions	28 206,66	1 982 974,72	2 011 181,38
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		55 239 452,55	4 851 868,87	60 091 321,42
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	877,00	7 819,00	8 696,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 552 991,80	0,00	6 552 991,80
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	7 600 166,91		7 600 166,91
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		485 258,15	485 258,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	8 424,00	0,00	8 424,00
204	Subventions d'équipement versées	590 000,00	0,00	590 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	745,00	745,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	181 683,13	181 683,13
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	15 260,00	15 260,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	99 264,85	0,00	99 264,85
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		14 851 724,56	690 765,28	15 542 489,84
Pour information				1 310 268,87
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				1 310 268,87

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	166 738,95		166 738,95
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 350 697,58		6 350 697,58
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		181 683,13	181 683,13
73	Impôts et taxes	40 016 445,94		40 016 445,94
74	Dotations et participations	16 744 244,13		16 744 244,13
75	Autres produits de gestion courante	348 022,71	0,00	348 022,71
76	Produits financiers	63 395,48	0,00	63 395,48
77	Produits exceptionnels	2 499 138,54	493 077,15	2 992 215,69
78	Reprise sur amortissements et provisions	105 365,71	0,00	105 365,71
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	66 294 049,04	674 760,28	66 968 809,32
	Pour information			4 515 521,23
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 181 642,40	0,00	1 181 642,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 003 960,26		5 003 960,26
13	Subventions d'investissement	2 646 483,57	745,00	2 647 228,57
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 017 181,00	0,00	3 017 181,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		245 978,59	245 978,59
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	15 260,00	15 260,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	2 622 915,56	2 622 915,56
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	220 856,24	0,00	220 856,24
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	311 800,67	0,00	311 800,67
28	Amortissement des immobilisations		1 927 419,16	1 927 419,16
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	99 264,85	0,00	99 264,85
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		55 555,56	55 555,56
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	12 481 188,99	4 867 873,87	17 349 062,86
	Pour information			0,00
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET					III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					A1	
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	12 360 721,23	10 748 854,54	464 985,28	242 540,84	904 340,57
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	384 401,70	342 445,88	3 508,39	74 280,00	-35 832,57
60611	Eau et assainissement	236 875,00	183 552,62	0,00	0,00	53 322,38
60612	Energie - Electricité	1 827 120,00	1 799 619,45	3 240,00	0,00	24 260,55
60613	Chauffage urbain	210 000,00	235 808,95	0,00	0,00	-25 808,95
60621	Combustibles	29 100,00	26 387,36	0,00	0,00	2 712,64
60622	Carburants	592 000,00	552 256,11	0,00	0,00	39 743,89
60623	Alimentation	18 570,64	19 128,84	1 009,78	0,00	-1 567,98
60624	Produits de traitement	26 500,00	23 711,71	0,00	0,00	2 788,29
60628	Autres fournitures non stockées	440 181,85	390 747,41	25 490,49	0,00	23 943,95
60631	Fournitures d'entretien	157 195,46	157 790,04	3 368,81	0,00	-3 963,39
60632	Fournitures de petit équipement	477 381,69	428 736,17	43 395,61	0,00	5 249,91
60633	Fournitures de voirie	150 782,74	91 010,01	21 027,86	0,00	38 744,87
60636	Vêtements de travail	65 301,00	55 766,26	10 122,08	0,00	-587,34
6064	Fournitures administratives	102 360,00	83 158,92	6 329,50	0,00	12 871,58
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	87 170,00	93 968,50	157,88	0,00	-6 956,38
6067	Fournitures scolaires	148 250,00	120 243,81	0,00	0,00	28 006,19
6068	Autres matières et fournitures	45 695,00	36 724,74	1 272,27	0,00	7 697,99
6078	Autres marchandises	1 281 745,47	1 172 002,38	18 851,75	0,00	90 891,34
611	Contrats de prestations de services	477 900,00	477 877,26	0,00	0,00	22,74
6132	Locations immobilières	198 100,00	175 804,17	1 001,93	0,00	21 293,90
6135	Locations mobilières	357 805,43	399 842,79	30 335,31	0,00	-72 372,67
614	Charges locatives et de copropriété	44 300,00	45 422,29	8 080,67	0,00	-9 202,96
61521	Entretien terrains	83 300,00	80 549,76	1 377,60	0,00	1 372,64
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	78 510,00	84 185,52	19 163,43	0,00	-24 838,95
615231	Entretien, réparations voiries	2 048,16	8 532,02	0,00	0,00	-6 483,86
61551	Entretien matériel roulant	42 000,00	46 936,19	1 804,01	0,00	-6 740,20
61558	Entretien autres biens mobiliers	62 859,42	54 517,68	7 482,06	0,00	859,68
6156	Maintenance	424 847,41	317 231,47	21 775,70	0,00	85 840,24
6161	Multirisques	138 400,00	128 392,37	1 754,66	0,00	8 252,97
6168	Autres primes d'assurance	116 500,00	103 880,03	2 546,82	0,00	10 073,15
617	Etudes et recherches	148 335,56	46 020,66	46 920,00	9 104,83	46 290,07
6182	Documentation générale et technique	24 755,00	23 307,09	8 978,83	0,00	-7 530,92
6184	Versements à des organismes de formation	139 266,00	71 458,28	12 232,00	39 103,00	16 472,72
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 042,33	0,00	0,00	0,00	1 042,33
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6226	Honoraires	147 724,00	88 508,60	25 908,60	5 089,00	28 217,80
6227	Frais d'actes et de contentieux	81 500,00	72 608,58	6 589,40	0,00	2 302,02
6228	Divers	331 074,39	129 294,05	12 872,00	25 391,00	163 517,34
6231	Annonces et insertions	18 000,00	9 375,46	0,00	0,00	8 624,54
6232	Fêtes et cérémonies	128 053,13	75 599,33	3 278,90	0,00	49 174,90
6233	Foires et expositions	3 300,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
6236	Catalogues et imprimés	7 500,00	3 390,48	0,00	0,00	4 109,52
6237	Publications	290 930,00	264 926,35	2 970,00	0,00	23 033,65
6238	Divers	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	55 241,70	41 079,02	0,00	0,00	14 162,68
6244	Transports administratifs	4 600,00	3 814,80	0,00	0,00	785,20
6247	Transports collectifs	125 818,15	88 024,02	2 909,50	0,00	34 884,63
6251	Voyages et déplacements	23 519,60	13 563,61	244,08	0,00	9 711,91
6255	Frais de déménagement	0,00	5 821,81	0,00	0,00	-5 821,81
6256	Missions	14 000,00	4 899,05	376,25	0,00	8 724,70
6257	Réceptions	48 624,00	32 923,70	805,91	0,00	14 894,39
6261	Frais d'affranchissement	86 150,00	74 960,31	0,00	0,00	11 189,69
6262	Frais de télécommunications	138 500,00	109 912,14	6 000,00	0,00	22 587,86
627	Services bancaires et assimilés	15 380,00	4 558,25	0,00	0,00	10 821,75
6281	Concours divers (cotisations)	31 694,00	28 994,04	1 190,00	0,00	1 509,96
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	60 000,00	36 078,83	0,00	0,00	23 921,17
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 000,00	26 283,60	0,00	0,00	-8 283,60
6284	Redevances pour services rendus	90 049,44	90 049,44	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	0,00	43 328,71	0,00	0,00	-43 328,71
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	680 450,00	668 111,44	0,00	0,00	12 338,56
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	6 351,81	0,00	0,00	-6 351,81
6288	Autres services extérieurs	1 136 312,96	781 004,09	96 493,40	89 573,01	169 242,46
63512	Taxes foncières	180 000,00	149 485,00	2 800,00	0,00	27 715,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	6 800,00	0,00	0,00	-1 800,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 700,00	1 881,28	1 319,80	0,00	498,92
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	210,00	0,00	0,00	-210,00

VILLE DE LAVAL - LAVAL - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 565 000,00	34 602 068,20	25,00	0,00	962 906,80
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	385 000,00	400 181,03	0,00	0,00	-15 181,03
6218	Autre personnel extérieur	79 000,00	59 857,84	0,00	0,00	19 142,16
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	162 000,00	181 030,74	0,00	0,00	-19 030,74
64111	Rémunération principale titulaires	16 948 000,00	16 387 783,76	0,00	0,00	560 216,24
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	489 000,00	460 614,24	0,00	0,00	28 385,76
64118	Autres indemnités titulaires	3 525 000,00	3 296 089,70	0,00	0,00	228 910,30
64131	Rémunérations non tit.	3 849 000,00	3 950 563,81	0,00	0,00	-101 563,81
6417	Rémunérations des apprentis	44 000,00	79 674,49	0,00	0,00	-35 674,49
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 982 000,00	3 937 178,82	0,00	0,00	44 821,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 598 000,00	5 422 563,98	0,00	0,00	175 436,02
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	151 000,00	155 500,93	0,00	0,00	-4 500,93
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	9 000,00	1 732,09	0,00	0,00	7 267,91
64731	Allocations chômage versées directement	3 000,00	12 118,60	0,00	0,00	-9 118,60
6475	Médecine du travail, pharmacie	171 000,00	172 613,98	25,00	0,00	-1 638,98
6488	Autres charges	170 000,00	84 564,19	0,00	0,00	85 435,81
014	Atténuations de produits	65 000,00	41 718,00	0,00	0,00	23 282,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	5 000,00	2 833,00	0,00	0,00	2 167,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	60 000,00	38 885,00	0,00	0,00	21 115,00
65	Autres charges de gestion courante	6 322 000,00	6 106 961,82	1 085,00	0,00	213 953,18
6531	Indemnités	440 000,00	435 784,78	0,00	0,00	4 215,22
6532	Frais de mission	3 600,00	1 253,00	0,00	0,00	2 347,00
6533	Cotisations de retraite	140 000,00	98 852,30	0,00	0,00	41 147,70
6535	Formation	9 000,00	4 670,00	1 085,00	0,00	3 245,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 400,00	15 383,06	0,00	0,00	-4 983,06
6542	Créances éteintes	30 000,00	9 898,20	0,00	0,00	20 101,80
6558	Autres contributions obligatoires	1 056 000,00	969 808,41	0,00	0,00	86 191,59
657362	Subv. fonct. CCAS	2 163 000,00	2 163 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	2 470 000,00	2 408 310,99	0,00	0,00	61 689,01
65888	Autres	0,00	1,08	0,00	0,00	-1,08
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		54 312 721,23	51 499 602,56	466 095,28	242 540,84	2 104 482,55
66	Charges financières (b)	2 750 000,00	2 115 624,76	519 971,08	0,00	114 404,16
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 560 000,00	1 540 591,68	0,00	0,00	19 408,32
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	15 000,00	-563 157,04	519 971,08	0,00	58 185,96
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
6688	Autres	1 135 000,00	1 138 190,12	0,00	0,00	-3 190,12
67	Charges exceptionnelles (c)	652 300,00	609 952,21	0,00	0,00	42 347,79
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	8 828,34	6 496,87	0,00	0,00	2 331,47
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	505 000,00	493 000,00	0,00	0,00	12 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	5 600,00	5 558,38	0,00	0,00	41,62
678	Autres charges exceptionnelles	132 871,66	104 896,96	0,00	0,00	27 974,70
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	29 000,00	28 206,66	0,00	0,00	793,34
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	24 000,00	28 206,66	0,00	0,00	-4 206,66
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		57 744 021,23	54 253 386,19	986 066,36	242 540,84	2 262 027,84
023	Virement à la section d'investissement	6 955 000,00	0,00			6 955 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 986 000,00	4 851 868,87			-2 865 868,87
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	2 622 915,56			-2 622 915,56
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	245 978,59			-245 978,59
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 930 000,00	1 927 419,16			2 580,84
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	56 000,00	55 555,56			444,44
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 941 000,00	4 851 868,87			4 089 131,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 941 000,00	4 851 868,87			4 089 131,13
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		66 685 021,23	59 105 255,06	986 066,36	242 540,84	6 351 158,97
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	519 971,08
Montant des ICNE de l'exercice N-1	563 157,04
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-43 185,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	175 000,00	166 738,95	0,00	0,00	8 261,05
6419	Remboursements rémunérations personnel	175 000,00	166 738,95	0,00	0,00	8 261,05
70	Produits services, domaine et ventes div	6 403 000,00	6 350 697,58	0,00	0,00	52 302,42
70311	Concessions cimetières (produit net)	100 000,00	156 209,00	0,00	0,00	-56 209,00
70312	Redevances funéraires	10 000,00	3 990,00	0,00	0,00	6 010,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	203 000,00	260 478,85	0,00	0,00	-57 478,85
70383	Redevance de stationnement	720 000,00	655 739,80	0,00	0,00	64 260,20
70384	Forfait de post-stationnement	550 000,00	649 388,05	0,00	0,00	-99 388,05
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 500,00	2 644,45	0,00	0,00	-144,45
704	Travaux	57 000,00	45 489,27	0,00	0,00	11 510,73
7062	Redevances services à caractère culturel	55 000,00	49 952,16	0,00	0,00	5 047,84
70631	Redevances services à caractère sportif	8 500,00	14 930,89	0,00	0,00	-6 430,89
70632	Redevances services à caractère loisir	987 500,00	875 874,26	0,00	0,00	111 625,74
7066	Redevances services à caractère social	745 700,00	606 927,01	0,00	0,00	138 772,99
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 450 000,00	1 260 276,27	0,00	0,00	189 723,73
70688	Autres prestations de services	2 500,00	2 835,95	0,00	0,00	-335,95
7078	Autres marchandises	312 300,00	337 681,72	0,00	0,00	-25 381,72
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	1 659,06	0,00	0,00	340,94
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	391 900,00	317 183,34	0,00	0,00	74 716,66
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	262 000,00	284 165,26	0,00	0,00	-22 165,26
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	46 000,00	44 584,87	0,00	0,00	1 415,13
70875	Remb. frais par les communes du GFP	500,00	210,00	0,00	0,00	290,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	448 100,00	715 812,17	0,00	0,00	-267 712,17
70878	Remb. frais par d'autres redevables	30 500,00	53 459,58	0,00	0,00	-22 959,58
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	11 205,62	0,00	0,00	-11 205,62
73	Impôts et taxes	38 445 000,00	39 546 445,94	470 000,00	0,00	-1 571 445,94
73111	Impôts directs locaux	31 134 000,00	31 650 205,00	0,00	0,00	-516 205,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	13 610,00	0,00	0,00	-13 610,00
73211	Attribution de compensation	3 294 000,00	3 294 328,00	0,00	0,00	-328,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	191 000,00	191 382,00	0,00	0,00	-382,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	750 000,00	728 895,00	0,00	0,00	21 105,00
7328	Autres fiscalités reversées	60 000,00	107 887,77	0,00	0,00	-47 887,77
7336	Droits de place	53 000,00	56 698,20	0,00	0,00	-3 698,20
7343	Taxes sur les pylônes électriques	13 000,00	15 606,00	0,00	0,00	-2 606,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	900 000,00	924 619,24	0,00	0,00	-24 619,24
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	550 000,00	89 627,34	470 000,00	0,00	-9 627,34
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 500 000,00	2 473 587,39	0,00	0,00	-973 587,39
74	Dotations et participations	16 391 500,00	16 744 244,13	0,00	0,00	-352 744,13
7411	Dotation forfaitaire	7 583 000,00	7 583 422,00	0,00	0,00	-422,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 156 000,00	2 156 194,00	0,00	0,00	-194,00
74127	Dotation nationale de péréquation	800 000,00	800 198,00	0,00	0,00	-198,00
744	FCTVA	6 000,00	7 348,00	0,00	0,00	-1 348,00
74718	Autres participations Etat	754 500,00	810 003,87	0,00	0,00	-55 503,87
7472	Participat° Régions	42 000,00	41 593,53	0,00	0,00	406,47
7473	Participat° Départements	74 000,00	59 569,47	0,00	0,00	14 430,53
74741	Participat° Communes du GFP	10 000,00	9 946,50	0,00	0,00	53,50
74748	Participat° Autres communes	18 000,00	8 811,30	0,00	0,00	9 188,70
7478	Participat° Autres organismes	3 637 400,00	3 957 912,33	0,00	0,00	-320 512,33
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	3 049,00	0,00	0,00	-3 049,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 267 000,00	1 264 250,00	0,00	0,00	2 750,00
7484	Dotation de recensement	9 600,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	34 000,00	41 420,00	0,00	0,00	-7 420,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	526,13	0,00	0,00	-526,13
75	Autres produits de gestion courante	368 000,00	348 022,71	0,00	0,00	19 977,29
752	Revenus des immeubles	256 700,00	238 497,48	0,00	0,00	18 202,52
757	Redevances versées par fermiers, conces.	111 000,00	109 523,71	0,00	0,00	1 476,29
7588	Autres produits div. de gestion courante	300,00	1,52	0,00	0,00	298,48
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		61 782 500,00	63 156 149,31	470 000,00	0,00	-1 843 649,31
76	Produits financiers (b)	62 000,00	41 952,37	21 443,11	0,00	-1 395,48
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	46 000,00	46 526,10	0,00	0,00	-526,10
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	-3 000,00	-23 581,73	21 443,11	0,00	-861,38
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	19 000,00	19 008,00	0,00	0,00	-8,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	2 499 138,54	0,00	0,00	-2 497 138,54
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	2 487,49	0,00	0,00	-2 487,49

VILLE DE LAVAL - LAVAL - CA - 2021

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	544,21	0,00	0,00	-544,21
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	27 512,47	0,00	0,00	-27 512,47
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 383 636,00	0,00	0,00	-2 383 636,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	84 958,37	0,00	0,00	-82 958,37
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	104 000,00	105 365,71	0,00	0,00	-1 365,71
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	16 000,00	16 289,00	0,00	0,00	-289,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	29 000,00	29 158,26	0,00	0,00	-158,26
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	59 000,00	59 918,45	0,00	0,00	-918,45
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		61 950 500,00	65 802 605,93	491 443,11	0,00	-4 343 549,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	219 000,00	674 760,28			-455 760,28
722	Immobilisations corporelles	190 000,00	181 683,13			8 316,87
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	485 258,15			-485 258,15
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	29 000,00	7 819,00			21 181,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		219 000,00	674 760,28			-455 760,28
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		62 169 500,00	66 477 366,21	491 443,11	0,00	-4 799 309,32
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 515 521,23				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	21 443,11
Montant des ICNE de l'exercice N-1	23 581,73
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 138,62

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 000,00	8 424,00	2 208,00	14 368,00
2033	Frais d'insertion	25 000,00	8 424,00	2 208,00	14 368,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	590 000,00	590 000,00	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	590 000,00	590 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
5001	Opération d'équipement n° 5001 (2)	1 845 824,70	1 445 506,44	278 482,69	121 835,57
5002	Opération d'équipement n° 5002 (2)	830 088,75	308 980,98	512 453,39	8 654,38
5003	Opération d'équipement n° 5003 (2)	203 923,92	118 835,00	83 631,26	1 457,66
5004	Opération d'équipement n° 5004 (2)	317 597,04	182 160,42	27 875,89	107 560,73
5005	Opération d'équipement n° 5005 (2)	197 853,23	127 773,73	43 952,71	26 126,79
5006	Opération d'équipement n° 5006 (2)	151 438,24	101 952,98	44 199,26	5 286,00
5007	Opération d'équipement n° 5007 (2)	2 530 495,47	1 387 788,83	1 131 865,03	10 841,61
5008	Opération d'équipement n° 5008 (2)	330 574,91	194 933,42	132 972,89	2 668,60
5009	Opération d'équipement n° 5009 (2)	2 653 990,24	1 406 384,33	1 099 611,34	147 994,57
5010	Opération d'équipement n° 5010 (2)	324 003,76	67 156,22	156 466,02	100 381,52
5011	Opération d'équipement n° 5011 (2)	1 205 960,40	699 487,00	499 597,40	6 876,00
5012	Opération d'équipement n° 5012 (2)	1 467 285,10	391 294,37	813 807,85	262 182,88
5013	Opération d'équipement n° 5013 (2)	315 000,00	315 000,00	0,00	0,00
5014	Opération d'équipement n° 5014 (2)	753 000,00	9 050,00	0,00	743 950,00
5024	Opération d'équipement n° 5024 (2)	50 000,00	0,00	49 414,44	585,56
5025	Opération d'équipement n° 5025 (2)	273 157,79	206 822,94	66 334,85	0,00
5027	Opération d'équipement n° 5027 (2)	25 715,45	0,00	25 715,45	0,00
5028	Opération d'équipement n° 5028 (2)	50 800,00	24 073,92	0,00	26 726,08
5029	Opération d'équipement n° 5029 (2)	760 000,00	30 280,63	729 719,37	0,00
5030	Opération d'équipement n° 5030 (2)	647 000,00	545 778,00	18 635,40	82 586,60
5031	Opération d'équipement n° 5031 (2)	132 200,00	11 725,80	120 421,80	52,40
5100	Opération d'équipement n° 5100 (2)	209 241,39	25 181,90	37 930,39	146 129,10
	Total des dépenses d'équipement	15 890 150,39	8 198 590,91	5 875 295,43	1 816 264,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	877,00	0,00	123,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 000,00	877,00	0,00	123,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 580 000,00	6 552 991,80	0,00	4 027 008,20
1641	Emprunts en euros	5 836 000,00	5 828 326,89	0,00	7 673,11
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	672 000,00	671 725,00	0,00	275,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	2 743 000,00	0,00	0,00	2 743 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	3 360,00	0,00	4 640,00
166	Refinancement de dette	1 271 000,00	0,00	0,00	1 271 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	50 000,00	49 579,91	0,00	420,09
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00
2761	Créances avancées en garanties d'emprunt	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00
020	Dépenses imprévues	47 000,00			
	Total des dépenses financières	10 695 000,00	6 553 868,80	40 000,00	4 101 131,20
45811	OPE CPT TIERS DEP (3)	100 000,00	99 264,85	0,00	735,15
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	100 000,00	99 264,85	0,00	735,15
	TOTAL DEPENSES REELLES	26 685 150,39	14 851 724,56	5 915 295,43	5 918 130,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	219 000,00	674 760,28		-455 760,28
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	29 000,00	7 819,00		21 181,00
13911	Etat et établissements nationaux	27 000,00	6 081,00		20 919,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 000,00	1 738,00		262,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	485 258,15		-485 258,15
	Charges transférées (6)	190 000,00	666 941,28		-476 941,28
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	485 258,15		-485 258,15
2312	Agencements et aménagements de terrains	12 000,00	0,00		12 000,00
2313	Constructions	141 000,00	181 683,13		-40 683,13
2315	Installat°, matériel et outillage techni	37 000,00	0,00		37 000,00

VILLE DE LAVAL - LAVAL - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (7)	1 000 000,00	16 005,00		983 995,00
2112	Terrains de voirie	0,00	745,00		-745,00
2313	Constructions	1 000 000,00	0,00		1 000 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	15 260,00		-15 260,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 219 000,00	690 765,28		528 234,72
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		27 904 150,39	15 542 489,84	5 915 295,43	6 446 365,12
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 310 268,87			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 400 459,00	2 646 483,57	1 432 131,74	-678 156,31
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	221 500,00	68 826,08	0,00	152 673,92
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	303 907,00	721 137,00	55 527,00	-472 757,00
1322	Subv. non transf. Régions	199 590,00	160 606,34	60 000,00	-21 016,34
1323	Subv. non transf. Départements	677 000,00	307 287,61	342 870,39	26 842,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	689 000,00	500 487,00	0,00	188 513,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	116 962,00	54 357,00	27 600,00	35 005,00
1342	Amendes de police non transférable	400 000,00	220 307,00	0,00	179 693,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	792 500,00	613 475,54	946 134,35	-767 109,89
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	7 014 000,00	3 012 561,00	0,00	4 001 439,00
1641	Emprunts en euros	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	2 743 000,00	0,00	0,00	2 743 000,00
166	Refinancement de dette	1 271 000,00	0,00	0,00	1 271 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	12 561,00	0,00	-12 561,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	220 000,00	220 856,24	0,00	-856,24
2313	Constructions	220 000,00	220 856,24	0,00	-856,24
Total des recettes d'équipement		10 634 459,00	5 879 900,81	1 432 131,74	3 322 426,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 918 960,26	6 185 602,66	0,00	-266 642,40
10222	FCTVA	715 000,00	852 575,00	0,00	-137 575,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	329 067,40	0,00	-129 067,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 003 960,26	5 003 960,26	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	4 620,00	0,00	3 380,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	112 000,00	311 800,67	0,00	-199 800,67
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	85 000,00	84 931,62	0,00	68,38
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	226 869,05	0,00	-226 869,05
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 500 000,00		0,00	
Total des recettes financières		8 538 960,26	6 502 023,33	0,00	2 036 936,93
45822	OPE CPT TIERS REC (2)	100 000,00	99 264,85	0,00	735,15
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		100 000,00	99 264,85	0,00	735,15
TOTAL DES RECETTES REELLES		19 273 419,26	12 481 188,99	1 432 131,74	5 360 098,53
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 955 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 986 000,00	4 851 868,87		-2 865 868,87
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	245 978,59		-245 978,59
2111	Terrains nus	0,00	1 480,00		-1 480,00
2112	Terrains de voirie	0,00	5 000,00		-5 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	8 209,38		-8 209,38
2118	Autres terrains	0,00	4 756,12		-4 756,12
21318	Autres bâtiments publics	0,00	981 828,03		-981 828,03
2138	Autres constructions	0,00	1 621 642,03		-1 621 642,03
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 000,00	879,00		121,00
28031	Frais d'études	97 000,00	97 743,04		-743,04
28033	Frais d'insertion	1 000,00	884,00		116,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	42 000,00	41 915,00		85,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	28 000,00	38 238,00		-10 238,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	4 000,00	3 536,00		464,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	19 000,00	18 801,00		199,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	31 000,00	30 650,00		350,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	9 000,00	2 141,00		6 859,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	64 000,00	63 757,00		243,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	118 000,00	117 584,00		416,00

VILLE DE LAVAL - LAVAL - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat*	98 000,00	111 805,00		-13 805,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat*	15 000,00	17 129,00		-2 129,00
28051	Concessions et droits similaires	200 000,00	164 785,49		35 214,51
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	2 975,00		25,00
281312	Bâtiments scolaires	4 000,00	3 355,00		645,00
281318	Autres bâtiments publics	12 000,00	11 814,00		186,00
28135	Installations générales, agencements, ..	8 000,00	7 532,74		467,26
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 000,00	4 750,89		249,11
28158	Autres installat*, matériel et outillage	0,00	1 426,00		-1 426,00
28182	Matériel de transport	246 000,00	217 232,02		28 767,98
28183	Matériel de bureau et informatique	262 000,00	271 786,17		-9 786,17
28184	Mobilier	85 000,00	91 392,19		-6 392,19
28188	Autres immo. corporelles	578 000,00	605 307,62		-27 307,62
4817	Pénalités de renégociation de la dette	56 000,00	55 555,56		444,44
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 941 000,00	4 851 868,87		4 089 131,13
041	Opérations patrimoniales (5)	1 000 000,00	16 005,00		983 995,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	745,00		-745,00
2033	Frais d'insertion	25 000,00	0,00		25 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	15 260,00		-15 260,00
2118	Autres terrains	975 000,00	0,00		975 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 941 000,00	4 867 873,87		5 073 126,13
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		29 214 419,26	17 349 062,86	1 432 131,74	10 433 224,66
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5001 (1)
LIBELLE : PLAN QUALITE VOIRIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 845 824,70	A 1 445 506,44	278 482,69	121 835,57	B 4 419 333,39
20	Immobilisations incorporelles	104 666,72	82 300,81	16 658,72	5 707,19	391 932,77
2031	Frais d'études	104 666,72	82 300,81	16 658,72	5 707,19	391 932,77
204	Subventions d'équipement versées	274 477,93	108 477,93	79 100,00	86 900,00	167 998,54
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	166 000,00	0,00	79 100,00	86 900,00	59 520,61
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	108 477,93	108 477,93	0,00	0,00	108 477,93
21	Immobilisations corporelles	500 124,01	441 473,84	23 427,51	35 222,66	881 555,97
2182	Matériel de transport	219 929,45	210 775,91	9 153,41	0,13	210 775,91
2188	Autres immobilisations corporelles	280 194,56	230 697,93	14 274,10	35 222,53	670 780,06
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	966 556,04	813 253,86	159 296,46	-5 994,28	2 977 846,11
2315	Installat°, matériel et outillage techni	966 556,04	813 253,86	159 296,46	-5 994,28	2 977 846,11

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	193 000,00	C 175 000,00	0,00	18 000,00	D 436 343,39	
13	Subventions d'investissement	193 000,00	175 000,00	0,00	18 000,00	436 343,39
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	157 822,78
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	166 000,00	175 000,00	0,00	-9 000,00	234 520,61
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 270 506,44	D - B	-3 982 990,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5002 (1)
LIBELLE : PLAN VEGETALISATION

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		830 088,75	A 308 980,98	512 453,39	8 654,38	B 1 071 883,63
20	Immobilisations incorporelles	62 254,00	21 598,80	43 774,80	-3 119,60	22 294,80
2031	Frais d'études	62 254,00	21 598,80	43 774,80	-3 119,60	22 294,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 795,07	37 607,03	3 469,03	8 719,01	248 081,32
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	21 461,11	1 457,68	0,00	20 003,43	3 128,08
2188	Autres immobilisations corporelles	28 333,96	36 149,35	3 469,03	-11 284,42	244 953,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	718 039,68	249 775,15	465 209,56	3 054,97	801 507,51
2312	Agencements et aménagements de terrains	552 922,76	101 971,16	448 512,45	2 439,15	472 575,72
2313	Constructions	159 919,60	147 803,99	11 499,79	615,82	328 931,79
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 197,32	0,00	5 197,32	0,00	0,00

RECTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECTES AFFECTEES	263 000,00	C 148 000,00	0,00	115 000,00	D 155 881,88	
13	Subventions d'investissement	263 000,00	148 000,00	0,00	115 000,00	155 881,88
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	7 881,88
1322	Subv. non transf. Régions	148 000,00	148 000,00	0,00	0,00	148 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	115 000,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-160 980,98	D - B	-916 001,75

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5003 (1)
LIBELLE : PLAN QUALITE EQUIPEMENTS CULTURELS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		203 923,92	A 118 835,00	83 631,26	1 457,66	B 595 853,95
20	Immobilisations incorporelles	7 568,82	0,00	7 568,82	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 568,82	0,00	7 568,82	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 503,13	3 326,15	0,00	176,98	22 304,25
2188	Autres immobilisations corporelles	3 503,13	3 326,15	0,00	176,98	22 304,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	192 851,97	115 508,85	76 062,44	1 280,68	573 549,70
2313	Constructions	192 851,97	115 508,85	76 062,44	1 280,68	567 249,70
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 2 101,84
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	2 101,84
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-118 835,00	D - B	-593 752,11

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5004 (1)
LIBELLE : PLAN QUALITE EQUIPEMENTS SPORTIFS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		317 597,04	A	182 160,42	27 875,89	107 560,73	B	1 204 753,48
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00		31 000,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00		0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		31 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 670,84	0,00	4 434,86	235,98	0,00		34 708,49
2188	Autres immobilisations corporelles	4 670,84	0,00	4 434,86	235,98	0,00		34 708,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	242 926,20	182 160,42	23 441,03	37 324,75	0,00		1 139 044,99
2312	Agencements et aménagements de terrains	11 426,94	7 679,56	0,00	3 747,38	0,00		59 297,59
2313	Constructions	231 499,26	174 480,86	23 441,03	33 577,37	0,00		1 044 853,74
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		34 893,66

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		483 000,00	C	299 901,61	183 098,39	0,00	D	299 901,61
13	Subventions d'investissement	483 000,00	299 901,61	183 098,39	0,00	0,00		299 901,61
1323	Subv. non transf. Départements	483 000,00	299 901,61	183 098,39	0,00	0,00		299 901,61
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	117 741,19	D - B	-904 851,87

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5005 (1)
LIBELLE : PLAN QUALITE ECOLES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		197 853,23	A	127 773,73	43 952,71	26 126,79	B	1 260 628,55
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	8 022,41		5 473,99		2 217,43		330,99
2183	Matériel de bureau et informatique	5 083,80		4 870,80		0,00		213,00
2184	Mobilier	0,00		0,00		0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 938,61		603,19		2 217,43		117,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	189 830,82		122 299,74		41 735,28		25 795,80
2312	Agencements et aménagements de terrains	45 000,00		4 347,60		30 538,70		10 113,70
2313	Constructions	144 830,82		117 952,14		11 196,58		15 682,10

RECVTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	11 590,00	C	960,80	0,00	10 629,20	D	95 128,90
13	Subventions d'investissement	11 590,00		0,00		11 590,00	94 168,10
1322	Subv. non transf. Régions	11 590,00		0,00		11 590,00	94 168,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		960,80		-960,80	960,80
2313	Constructions	0,00		960,80		-960,80	960,80

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-126 812,93	D - B	-1 165 499,65

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5006 (1)
LIBELLE : PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PROXIMITE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		151 438,24	A	101 952,98	44 199,26	5 286,00	B 785 163,27
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00	295 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00	295 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 670,84		0,00	4 434,86	235,98	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 670,84		0,00	4 434,86	235,98	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	146 767,40		101 952,98	39 764,40	5 050,02	490 163,27
2312	Agencements et aménagements de terrains	4 694,36		4 694,36	0,00	0,00	35 527,71
2313	Constructions	141 249,64		97 258,62	39 764,40	4 226,62	453 859,57
2315	Installat°, matériel et outillage techni	823,40		0,00	0,00	823,40	775,99

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		40 000,00	C	12 561,00	60 000,00	-32 561,00	D 234 114,00
13	Subventions d'investissement	40 000,00		12 561,00	60 000,00	-32 561,00	234 114,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00		0,00	0,00	0,00	166 250,00
1322	Subv. non transf. Régions	40 000,00		0,00	60 000,00	-20 000,00	22 157,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00		12 561,00	0,00	-12 561,00	45 707,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-89 391,98	D - B	-551 049,27

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5007 (1)
LIBELLE : PLAN QUALITE BATIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ENERGETIQUE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 530 495,47	A 1 387 788,83	1 131 865,03	10 841,61	B 2 367 820,04
20	Immobilisations incorporelles	200 534,90	71 028,90	108 558,08	20 947,92	71 028,90
2031	Frais d'études	131 012,00	1 506,00	108 558,08	20 947,92	1 506,00
2051	Concessions, droits similaires	69 522,90	69 522,90	0,00	0,00	69 522,90
204	Subventions d'équipement versées	5 614,20	3 495,48	0,00	2 118,72	9 386,53
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	5 614,20	3 495,48	0,00	2 118,72	9 386,53
21	Immobilisations corporelles	15 661,81	13 326,38	2 217,43	118,00	13 326,38
2188	Autres immobilisations corporelles	15 661,81	13 326,38	2 217,43	118,00	13 326,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 308 684,56	1 299 938,07	1 021 089,52	-12 343,03	2 274 078,23
2313	Constructions	2 308 684,56	1 299 938,07	1 021 089,52	-12 343,03	2 274 078,23

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	556 500,00	C 846 977,32	1 126 433,35	-1 416 910,67	D 846 977,32	
13	Subventions d'investissement	336 500,00	627 081,88	1 126 433,35	-1 417 015,23	627 081,88
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	1 000,00	55 527,00	-56 527,00	1 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	12 606,34	0,00	-12 606,34	12 606,34
1323	Subv. non transf. Départements	187 000,00	0,00	159 772,00	27 228,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	149 500,00	613 475,54	911 134,35	-1 375 109,89	613 475,54
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	220 000,00	219 895,44	0,00	104,56	219 895,44
2313	Constructions	220 000,00	219 895,44	0,00	104,56	219 895,44

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-540 811,51	D - B	-1 520 842,72

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5008 (1)
LIBELLE : PROGRAMME ACCESSIBILITE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		330 574,91	A	194 933,42	132 972,89	2 668,60	B	514 968,42
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	330 574,91		194 933,42	132 972,89	2 668,60		514 968,42
2313	Constructions	275 060,91		144 936,62	127 458,89	2 665,40		328 065,99
2315	Installat°, matériel et outillage techni	55 514,00		49 996,80	5 514,00	3,20		186 902,43

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-194 933,42	D - B	-514 968,42

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5009 (1)
LIBELLE : DOTATION EQUIPEMENTS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 653 990,24	A 1 406 384,33	1 099 611,34	147 994,57	B 4 685 696,03
20	Immobilisations incorporelles	478 009,76	281 809,45	176 828,36	19 371,95	669 955,92
2031	Frais d'études	22 813,43	10 758,43	9 429,65	2 625,35	25 698,43
2051	Concessions, droits similaires	455 196,33	271 051,02	167 398,71	16 746,60	644 257,49
204	Subventions d'équipement versées	64 000,00	48 990,00	0,00	15 010,00	190 985,94
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	64 000,00	48 990,00	0,00	15 010,00	190 985,94
21	Immobilisations corporelles	2 060 800,27	1 054 453,68	894 011,77	112 334,82	3 788 459,47
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	285,28	0,00	-285,28	14 553,28
2161	Oeuvres et objets d'art	9 780,00	8 410,00	1 000,00	370,00	44 467,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	12 437,99	8 878,14	1 750,00	1 809,85	55 590,67
2182	Matériel de transport	707 285,37	333 685,86	371 019,33	2 580,18	1 195 267,82
2183	Matériel de bureau et informatique	616 561,70	266 465,20	346 325,78	3 770,72	950 733,26
2184	Mobilier	156 720,22	126 838,22	15 628,45	14 253,55	407 273,30
2188	Autres immobilisations corporelles	558 014,99	309 890,98	158 288,21	89 835,80	1 120 574,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	51 180,21	21 131,20	28 771,21	1 277,80	36 294,70
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	51 180,21	21 131,20	28 771,21	1 277,80	36 294,70

RECTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECTES AFFECTEES	288 000,00	C 92 929,08	0,00	195 070,92	D 178 948,02	
13	Subventions d'investissement	288 000,00	92 929,08	0,00	195 070,92	178 948,02
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	221 500,00	68 826,08	0,00	152 673,92	74 228,92
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	25 278,10
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 500,00	16 717,00	0,00	-4 217,00	61 680,00
1323	Subv. non transf. Départements	7 000,00	7 386,00	0,00	-386,00	7 386,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	47 000,00	0,00	0,00	47 000,00	10 375,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 313 455,25	D - B	-4 506 748,01

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5010 (1)
LIBELLE : DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		324 003,76	A 67 156,22	156 466,02	100 381,52	B 2 178 230,51
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	243 061,18	20 093,56	146 357,55	76 610,07	20 093,56
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat*	197 511,14	16 582,45	134 357,55	46 571,14	16 582,45
20422	Privé : Bâtiments, installations	45 550,04	3 511,11	12 000,00	30 038,93	3 511,11
21	Immobilisations corporelles	24 000,00	6 880,00	1 417,00	15 703,00	2 046 925,11
2111	Terrains nus	0,00	500,00	0,00	-500,00	1 636 383,54
2112	Terrains de voirie	0,00	5 000,00	1 417,00	-6 417,00	9 001,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
2138	Autres constructions	0,00	1 380,00	0,00	-1 380,00	396 540,57
2188	Autres immobilisations corporelles	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	56 942,58	40 182,66	8 691,47	8 068,45	111 211,84
2313	Constructions	31 942,58	23 125,26	8 691,47	125,85	63 599,68
2315	Installat*, matériel et outillage techni	25 000,00	17 057,40	0,00	7 942,60	47 612,16

RECVTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 703 420,00	0,00	-703 420,00	D 708 420,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	703 420,00	0,00	-703 420,00	708 420,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	703 420,00	0,00	-703 420,00	703 420,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	636 263,78	D - B	-1 469 810,51

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5011 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENTS CENTRE VILLE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 205 960,40	A 699 487,00	499 597,40	6 876,00	B 1 884 581,74
20	Immobilisations incorporelles	270 000,00	138 383,40	80 463,00	51 153,60	599 789,20
2031	Frais d'études	270 000,00	138 383,40	80 463,00	51 153,60	599 789,20
204	Subventions d'équipement versées	121 000,00	121 000,00	0,00	0,00	121 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	121 000,00	121 000,00	0,00	0,00	121 000,00
21	Immobilisations corporelles	394 960,40	390 000,00	4 960,40	0,00	997 542,05
2138	Autres constructions	394 960,40	390 000,00	4 960,40	0,00	997 542,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	420 000,00	50 103,60	414 174,00	-44 277,60	166 250,49
2315	Installat°, matériel et outillage techni	420 000,00	50 103,60	414 174,00	-44 277,60	166 250,49

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	211 000,00	C 17 104,24	35 000,00	158 895,76	D 118 194,24	
13	Subventions d'investissement	211 000,00	17 104,24	35 000,00	158 895,76	118 194,24
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	17 104,24	0,00	-17 104,24	103 194,24
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	211 000,00	0,00	35 000,00	176 000,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-682 382,76	D - B	-1 766 387,50

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5012 (1)
LIBELLE : PRU SAINT NICOLAS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		1 467 285,10	A	391 294,37	813 807,85	262 182,88	B	698 694,14
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00		24 540,00	75 060,00	400,00		47 582,40
2031	Frais d'études	100 000,00		24 540,00	75 060,00	400,00		47 582,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	1 367 285,10		366 754,37	738 747,85	261 782,88		651 111,74
2313	Constructions	1 531,80		0,00	0,00	1 531,80		185 186,96
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 365 753,30		366 754,37	738 747,85	260 251,08		465 924,78

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	498 000,00	C	0,00	0,00	498 000,00	D	23 038,50
13	Subventions d'investissement	498 000,00		0,00	498 000,00		23 038,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	290 000,00		0,00	290 000,00		23 038,50
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	208 000,00		0,00	208 000,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-391 294,37	D - B	-675 655,64

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5013 (1)
LIBELLE : ZAC FERRIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		315 000,00	A 315 000,00	0,00	0,00	B 939 695,10
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	315 000,00	315 000,00	0,00	0,00	939 695,10
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	20 716,70
20422	Privé : Bâtiments, installations	315 000,00	315 000,00	0,00	0,00	918 978,40
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECTES AFFECTEES	27 600,00	C 0,00	27 600,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	27 600,00	0,00	27 600,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	27 600,00	0,00	27 600,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-315 000,00	D - B	-939 695,10

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5014 (1)
LIBELLE : PEM GARE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		753 000,00	A 9 050,00	0,00	743 950,00	B 3 011 115,12
20	Immobilisations incorporelles	0,00	9 050,00	0,00	-9 050,00	39 311,73
2031	Frais d'études	0,00	9 050,00	0,00	-9 050,00	39 311,73
204	Subventions d'équipement versées	753 000,00	0,00	0,00	753 000,00	2 386 095,22
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	122 022,60
20422	Privé : Bâtiments, installations	153 000,00	0,00	0,00	153 000,00	2 264 072,62
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	585 708,17
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	585 708,17

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 455 685,06
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	455 685,06
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	427 791,06
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	27 894,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-9 050,00	D - B	-2 555 430,06

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5015 (1)
LIBELLE : ESPACE ASSOCIATIF

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	1 407,00	C	0,00	1 407,00	D	13 180,91
13	Subventions d'investissement	1 407,00	0,00	0,00	1 407,00	13 180,91
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 407,00	0,00	0,00	1 407,00	13 180,91
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	13 180,91

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5024 (1)
LIBELLE : SECURISATION ESPACES PUBLICS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		50 000,00	A	0,00	49 414,44	585,56	B	153 315,58
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 387,96
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 387,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	49 414,44	585,56			142 927,62
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00			43 013,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	50 000,00	0,00	49 414,44	585,56			99 914,62

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	40 108,10
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		40 108,10
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00		40 108,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-113 207,48

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5025 (1)
LIBELLE : PRU POMMERAIES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		273 157,79	A 206 822,94	66 334,85	0,00	B 599 806,77
20	Immobilisations incorporelles	1 457,79	0,00	1 457,79	0,00	1 586,52
2031	Frais d'études	1 457,79	0,00	1 457,79	0,00	1 586,52
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	271 700,00	206 822,94	64 877,06	0,00	598 220,25
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	9 383,91
2315	Installat°, matériel et outillage techni	271 700,00	206 822,94	64 877,06	0,00	588 836,34

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	160 000,00	C 200 000,00	0,00	-40 000,00	D 258 053,71	
13	Subventions d'investissement	160 000,00	200 000,00	0,00	-40 000,00	258 053,71
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	58 053,71
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	160 000,00	200 000,00	0,00	-40 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-6 822,94	D - B	-341 753,06

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5027 (1)
LIBELLE : ECONOMIES D ENERGIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		25 715,45	A	0,00	25 715,45	0,00	B 531 641,90
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	25 715,45	0,00	25 715,45	0,00	0,00	531 641,90
2313	Constructions	25 715,45	0,00	25 715,45	0,00	0,00	531 641,90

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D 476 293,89
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	476 293,89
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	476 293,89
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-55 348,01

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5028 (1)
LIBELLE : CUISINE CENTRALE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		50 800,00	A 24 073,92	0,00	26 726,08	B 41 318,65
20	Immobilisations incorporelles	50 800,00	24 073,92	0,00	26 726,08	41 318,65
2031	Frais d'études	50 800,00	24 073,92	0,00	26 726,08	41 318,65
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECVTTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-24 073,92	D - B	-41 318,65

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5029 (1)
LIBELLE : ESPACE ASSOCIATIF

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		760 000,00	A 30 280,63	729 719,37	0,00	B 30 280,63
20	Immobilisations incorporelles	27 200,00	27 391,93	0,00	-191,93	27 391,93
2031	Frais d'études	27 200,00	27 391,93	0,00	-191,93	27 391,93
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	732 800,00	2 888,70	729 719,37	191,93	2 888,70
2313	Constructions	732 800,00	2 888,70	729 719,37	191,93	2 888,70

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	290 000,00	C 0,00	0,00	290 000,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	290 000,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	290 000,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -30 280,63	D - B -30 280,63

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5030 (1)
LIBELLE : GESTION IMMOBILIERE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		647 000,00	A	545 778,00	18 635,40	82 586,60	B	545 778,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	597 000,00		536 010,00	0,00	60 990,00		536 010,00
21318	Autres bâtiments publics	597 000,00		536 010,00	0,00	60 990,00		536 010,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00		9 768,00	18 635,40	21 596,60		9 768,00
2313	Constructions	50 000,00		9 768,00	18 635,40	21 596,60		9 768,00

RECVTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire			
		Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-545 778,00	D - B	-545 778,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5031 (1)
LIBELLE : RENOVATION D ECOLES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		132 200,00	A	11 725,80	120 421,80	52,40	B	11 725,80
20	Immobilisations incorporelles	132 200,00		11 725,80	120 421,80	52,40		11 725,80
2031	Frais d'études	132 200,00		11 725,80	120 421,80	52,40		11 725,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-11 725,80	D - B	-11 725,80

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5100 (1)
LIBELLE : EAUX PLUVIALES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		209 241,39	A 25 181,90	37 930,39	146 129,10	B 582 685,47
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	141 000,00	24 041,90	18 689,00	98 269,10	124 248,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	141 000,00	24 041,90	18 689,00	98 269,10	124 248,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	68 241,39	1 140,00	19 241,39	47 860,00	458 437,47
2315	Installat°, matériel et outillage techni	68 241,39	1 140,00	19 241,39	47 860,00	458 437,47

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		155 000,00	C 125 487,00	0,00	29 513,00	D 140 871,00
13	Subventions d'investissement	155 000,00	125 487,00	0,00	29 513,00	140 871,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	15 384,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	155 000,00	125 487,00	0,00	29 513,00	125 487,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	100 305,10	D - B	-441 814,47

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.